

La fabrication de « l'événement Necker » :  
ethnographie des discours « médiatique, politique et  
militant »

*Université de Lausanne*

*Faculté des Sciences Sociales et Politiques*

*Institut des Sciences Sociales*

*Session d'hiver 2018*

**Mémoire de maîtrise en Sciences Sociales**  
**Orientation : Culture, Communication et Médias**

Soutenu le, 30.01.2018

Présenté par : Bilal Elhaouari

Directrice : Laurence Kaufmann

Expert : Philippe Gonzalez



## ***Remerciements***

Mes premiers remerciements vont à Laurence Kaufmann pour son enseignement d'excellente qualité, sa grande disponibilité et ses conseils toujours enrichissants.

Merci à Lucile pour tes encouragements, le soutien inconditionnel que tu me dédies, la confiance que tu m'accordes et le temps pris à relire ce travail de façon extrêmement assidue. Je te dois beaucoup pour l'accomplissement de ce travail.

Merci à Célia et Laurie de m'avoir spontanément proposé votre aide pour relire et discuter mon travail. Votre aide m'a été précieuse, je vous en suis reconnaissant.

Merci aux « copains et copines » de *La Baraka* sans qui je ne serai pas qui je suis aujourd'hui et n'aurai probablement pas écrit ce travail. Votre soutien dans les moments les plus difficiles que j'ai pu traverser m'a été indispensable. Jonas ne prend pas froid dans la brume bretonne, Mathieu continue tes merveilleux projets, Jade fais attention aux pièges de la « T'chaux », Sami continue à chanter je ne m'en lasserai pas, Ala ta présence est une parenthèse dans les turbulences, Miguel tu es le meilleur guitariste de flamenco que j'ai rencontré, bonne suite à toi, Amela merci pour les discussions passionnantes que nous avons pu partager et qui m'ont remonté le moral, Mustafa you've got the keys of the city, Cissao ton calme est inspirant.

Merci à mes camarades de cours avec qui j'ai traversé ces deux ans et demi de Master de façon intense que ce soit intellectuellement ou dans les moments de détente. Bonne chance à vous pour votre travail de mémoire.

Merci aux « copains, copines » de Nantes, Toulouse, Lyon et Bure avec qui j'ai pu échanger sur les sujets qui me sont chers et partager de nombreuses expériences. Une grande pensée pour vous et ce que vous défendez. Raki, il y a toujours eu un peu de toi dans mes recherches. Merci pour ton énergie débordante qui emporte les personnes qui t'entourent.

Enfin, merci aux membres de la Famille Zelig. Vous êtes trop pour être cités, mais vous serez toujours dans mon cœur.



*L'autre grand titre de ce vendredi nous amène une fois encore au milieu des vitrines brisées et de mobilier urbain détruit. Pour la première fois hier les casseurs s'en sont pris à la façade d'un hôpital ces faits se sont déroulés en plein Paris, en plein jour à quelques centaines de mètres du ministère en marge de la loi travail.*

*Extrait du journal télévisé de 20h de TF1<sup>1</sup>*

*Il n'est pas possible qu'une manifestation syndicale se passe dans la situation dans laquelle elle s'est passée la semaine dernière. Il n'est pas acceptable pour la République, pour le gouvernement et pour les Françaises et les Français. Beaucoup m'en ont parlé. Que des casseurs fracassent des vitres de l'hôpital Necker. Il n'est pas acceptable qu'une manifestation se termine dans la violence. Il n'est pas acceptable que les flics continuent à payer ce lourd tribut.*

*Didier Guillaume, Président du groupe socialiste au Sénat, Sénateur de la Drôme<sup>2</sup>*

*Mais c'est l'arrivée à Duroc, devant l'hôpital Necker, qui sera le moment phare de la journée. Pendant une demi-heure, on charge les flics, on recule sur le boulevard, on recharge, on recule. Les flics envoient un nombre de lacrymos complètement dingue. On continue tout de même. Ceux qui n'ont pas de lunettes de piscine ne peuvent pas rester dans le cortège. Il y a tellement de monde et de lacrymogènes que je ne vois même pas les flics. En revanche, j'entends très clairement les grenades de désencerclement et parfois on reçoit de loin des petits éclats. Les affrontements semblent très violents et d'un coup au milieu des lacrymos, dans une atmosphère irrespirable, je vois une charge de flics m'arriver sur la gueule. J'essaie de courir mais je me heurte à un mur de gens, massés comme moi les uns contre les autres. Les flics cognent quelques secondes et s'en vont. La situation se stabilise et les flics décident de rester dans leurs lignes, à l'angle de l'hôpital. Les gens sont trop énervés et s'acharnent sur cette ligne pendant au moins une demi-heure. La ligne prend vraiment de gros pavés dans la gueule juste à côté du métro Duroc. Ça a pour conséquence de ramener une nouvelle machine de guerre de la préfecture de police : un canon à eau.*

*Témoignage d'un syndicaliste lors de la manifestation du 14 juin<sup>3</sup>.*

---

<sup>1</sup> Source : <https://www.lci.fr/france/le-20-heures-du-15-juin-2016-1262656.html>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>2</sup> Source : Matinale de RTL, le 21 juin 2016. URL : <http://www.rtl.fr/actu/politique/didier-guillaume-une-manifestation-est-trop-risqueuse-en-periode-d-euro-et-de-terrorisme-7783770174>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>3</sup> Source : <https://paris-luttes.info/ce-que-j-ai-vu-a-la-manifestation-6157>. Dernière consultation le, 06.01.2018.



# Table des matières

<b>Introduction générale</b> .....	<b>9</b>
Le rassemblement à Paris du 14 juin 2016 .....	12
Une réalité, une pluralité de discours.....	15
Plan .....	20
<b>Chapitre 1 : le « discours médiatique »</b> .....	<b>24</b>
Introduction : Les éléments constitutifs de « l'événement Necker », les 20 heures du 14 au 23 juin 2016 .....	24
1) La bataille des chiffres : préjugés et suspicion.....	25
2) Essoufflement du mouvement ? Un cadre interprétatif contraignant.....	30
2.1 L'opposition entre deux problématiques.....	36
3) « Violences » en marge des manifestations : les « casseurs » un groupe aux ressources communicationnelles très faibles.....	39
3.1 Être parlé par les médias .....	40
3.2 Dépendance aux médias : une focale de la violence.....	43
3.3 Relations et affinités entre journalistes et élites : les sources de l'information .....	50
3.4 Le rôle des experts.....	52
CONCLUSION.....	55
<b>Chapitre 2 : Le « discours politique »</b> .....	<b>58</b>
Introduction : pourquoi parler du « discours politique » ?.....	58
1) Contexte politique et social : les dérives du leitmotiv de l'insécurité.....	61
2) Les trois formes du « discours politique ».....	67
2.1 La condamnation.....	68
2.2 L'accusation .....	73
2.3 Les énoncés de délégitimation.....	81
Conclusion .....	86
<b>Chapitre 3 : Le discours militant</b> .....	<b>89</b>
1) Principes politiques des militants autonomes .....	91
2) Les enjeux de « l'action directe » .....	95
3) Une radicalité constitutive.....	97
4) Le moment manifestant : un instant de la « vie militante » surmédiatisé.....	99
5) De quel(s) collectif(s) parle-t-on ? .....	103
6) L'épisode Necker : entre autodéfense, subjugation, justification et autocritique .....	106
6.1 Une pratique de l'autodéfense.....	107
6.2 Le régime de justification .....	110
6.3 Autocritique de « l'action directe ».....	113
Conclusion .....	115
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>117</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>120</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>122</b>





## *Introduction générale*

Le 17 février 2016, à l'annonce du projet de loi de modernisation du droit du travail (loi travail ou loi El Khomri), un mouvement social d'envergure se développe en France. Cette réforme du Code du travail prévoit notamment un assouplissement des heures de travail – avec l'allongement de la journée de travail à 12 heures, un changement des grilles tarifaires des heures supplémentaires, une modification des indemnités prud'homales en fonction de l'ancienneté du salarié, un élargissement des motifs de licenciements, une possibilité de modifier les heures de travail afin d'augmenter la compétitivité de l'entreprise en cas de besoin<sup>4</sup>. Quatorze manifestations nationales sont organisées entre les mois de mars et septembre 2016 par les organisations syndicales<sup>5</sup> en réponse à ce projet de réforme. A celles-ci s'ajoutent d'autres manifestations organisées par les mouvements lycéens, étudiants et autonomes. En somme, ce sont des centaines de milliers de manifestants qui sont descendus dans les rues durant les sept mois qu'a duré la mobilisation sociale. Cette dernière est donc particulière dans la mesure où la réforme du Code du travail touchant tous les secteurs, la mobilisation devient *multisectorielle* (Dobry, 2009 [1986]). C'est cette caractéristique qui explique qu'elle a été aussi si longue et intense.

Ces manifestations se déroulent dans un climat sécuritaire particulier depuis les attentats du 13 novembre 2015. En effet, la France est sous le régime de l'Etat d'urgence, lequel, permet au gouvernement d'interdire des manifestations pour des raisons de sécurité ainsi que d'assigner des personnes à résidence, ce qui leur interdit de fait de participer à des manifestations. En outre, le maintien de l'ordre opéré par les forces de l'ordre se transforme et est axés sur la répression et le contact avec les manifestants (Kempf & La Casinière, 2016). De ce fait, de nombreux manifestants ont été blessés lors des cortèges<sup>6</sup>. Plusieurs militants radicaux ont également été touchés par ces assignations et ce se sont vus écartés du mouvement social. Certains d'entre eux ont même été identifiés, jugés et condamnés à des peines de prison pouvant

---

<sup>4</sup> Projet de loi tel qu'il a été présenté avant modifications. *Le Monde*, jeudi 18 février 2016. URL : [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/18/droit-du-travail-ce-que-contient-l-avant-projet-de-loi-de-myriam-el-khomri\\_4867746\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/18/droit-du-travail-ce-que-contient-l-avant-projet-de-loi-de-myriam-el-khomri_4867746_4355770.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>5</sup> A cela s'ajoute plus d'un million trois cent mille signatures récoltées en faveur de la pétition contre la loi travail. Source : [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/07/21/dix-chiffres-pour-resumer-le-feuilleton-de-la-loi-travail\\_4972567\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/07/21/dix-chiffres-pour-resumer-le-feuilleton-de-la-loi-travail_4972567_4355770.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>6</sup> A ce sujet, consulté le rapport sur le maintien de l'ordre fait par *Reporterre*. URL : [https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport\\_de\\_la\\_mission\\_civile\\_sur\\_le\\_maintien\\_de\\_l\\_ordre.pdf](https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport_de_la_mission_civile_sur_le_maintien_de_l_ordre.pdf). Spécifiquement les pages 17 à 23. Dernière consultation le, 06.01.2018.

aller jusqu'à sept ans<sup>7</sup>.

Les médias et les politiciens lorsqu'ils évoquent les manifestations parlent très souvent de « casseurs ». Nous ne reprendrons pas à notre compte cette catégorie de « casseurs » lors de ce travail car nous estimons qu'elle ne rend pas compte de la réalité. C'est une catégorie politique qui est utilisée avec un but précis et nous chercherons ainsi à la déconstruire. Pour nommer cette partie du mouvement appelée « casseurs », nous préférons parler de militants autonomes ou de militants radicaux parce qu'ils ne s'affilient pas à un parti ou à une ligne politique institutionnalisée mais ils s'inspirent de « diverses tendances idéologiques – marxisme, féminisme radical, écologisme, anarchisme – quoique l'autonomie idéologiquement fût communément revendiquée comme une garantie de liberté » (Dupuis-Deri, 2005, p.19-20). Dans les cas où nous utiliserons le terme « casseur », nous le ferons avec des guillemets et dans l'optique d'utiliser le même vocabulaire que celui des médias ou des professionnels de la politique pour des raisons de clarté dans le texte.

Durant les manifestations contre la « Loi El Khomri », les militants radicaux ont, au fur et à mesure, pris possession de l'avant de la manifestation changeant ainsi la dynamique des cortèges<sup>8</sup>. De ce fait, ils sont mis au premier plan et donc extrêmement publicisés. Par ailleurs, être en tête signifie aussi choisir l'itinéraire de la manifestation, ce qui permet d'imposer une dynamique plus fluide – du point de vue des militants autonomes – en partant en manifestation « sauvage »<sup>9</sup>. Enfin, les militants autonomes changent passablement l'atmosphère du cortège. Cette atmosphère devient plus offensive, innovant en cela une manière de protester par le conflit et non plus par les slogans, de manière beaucoup plus insurrectionnelle. Ce changement s'explique par la monotonie de la mobilisation traditionnelle perçue comme inefficace par les militants autonomes :

Qui, en effet, peut encore avoir envie de se ranger derrière ces camions sono, d'être assourdi par ces haut-parleurs qui crachent impuissamment leurs sempiternels slogans dépourvus d'imagination, que plus personne n'ose d'ailleurs reprendre en chœur tellement ils semblent sans cesse repousser à un futur hypothétique le moment où « ça

---

<sup>7</sup> *Libération*, dernière consultation le, 30.12.2017. URL : [http://www.liberation.fr/france/2017/10/11/quai-de-valmy-des-peines-de-prison-ferme-allant-jusqu-a-sept-ans\\_1602380](http://www.liberation.fr/france/2017/10/11/quai-de-valmy-des-peines-de-prison-ferme-allant-jusqu-a-sept-ans_1602380). Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>8</sup> Nous parlons ici uniquement des manifestations parisiennes. Il est toutefois fortement possible que dans des villes tels que Rennes ou Nantes, les autonomes soient en tête de cortège. Pour plus d'informations à ce sujet : <https://paris-luttes.info/corteges-de-tete-corteges-de-fete-5884>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>9</sup> Le terme manifestation sauvage est utilisé par les militants radicaux pour désigner une modalité de manifestation. Elle consiste à partir spontanément dans les rues afin de viser des cibles à détruire, taguer des slogans etc. Ce sont des défilés qui peuvent durer plusieurs heures et deviennent un jeu de cache-cache avec les policiers lorsque leur présence devient forte.

va péter » ? Tout au contraire, la froideur de ce rituel morose ne peut manquer de susciter un indomptable besoin d'intensité et n'incite qu'à chercher une foule plus dense, à avancer plus vite que ces banderoles, à les doubler sur les trottoirs, pour aller voir là-bas, plus loin, *là où ça pète vraiment*. Voilà ce qui explique que manifestation après manifestation, le cortège de non-affiliés ne cesse de croître, pour réunir jeunes et vieux, lycéens et retraités, étudiants et professeurs, chômeurs et salariés, femmes et hommes, drapeaux rouges et masques noirs, dans un joyeux bordel bariolé [...] <sup>10</sup>.

Cette lassitude pousse notamment la jeunesse lycéenne et étudiante à organiser des manifestations qu'elle qualifie de « déter », c'est-à-dire déterminée à aller à la confrontation et à dépasser les carcans des modes classiques de contestation <sup>11</sup>. Par le succès de ces modes d'action, le cortège de tête s'est petit à petit transformé en laissant la place aux militants non encartés. Dès lors, on y retrouve des militants autonomes équipés pour mener à bien des actions directes à l'encontre des forces de l'ordre et de différents symboles du capitalisme. L'hétérogénéité du cortège de tête permet d'augmenter le nombre de participants à « l'action directe » et forme ainsi une des spécificités de ce mouvement social du printemps 2016. « L'action directe » est pensée par les militants autonomes comme une stratégie de lutte et comprend plusieurs techniques dont la destruction de mobilier urbain et l'affrontement avec la police dont nous développerons la philosophie politique de « l'action directe » au chapitre trois. En dehors de la nouveauté du cortège de tête, il faut comprendre que la mobilisation autour de la loi travail a été marquée par plusieurs grèves notamment dans les raffineries françaises qui ont paralysé une partie du pays dans le courant du mois de mai <sup>12</sup>. Le pouvoir politique se retrouve alors face à une véritable crise sociale dans la mesure où chaque secteur d'activité est

---

<sup>10</sup> Extrait tiré de *Paris-luttes.info*. Dernière consultation le, 30.12.2017. L'article entier peut être retrouvé en suivant ce lien : <https://paris-luttes.info/corteges-de-tete-corteges-de-fete-5884>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>11</sup> C'est notamment le cas du MILI (Mouvement Inter Lutte Indépendant) qui organise la plupart des manifestations lycéennes et étudiantes. Ces étudiants se définissent comme suit : « Partant de l'évidence que le système s'emploie à nous déposséder de nos vies, que ce soit à travers les galères de thunes, de taf, d'études, le sentiment de non-représentation, l'anxiété et l'ennui généralisé tout juste contenus par l'industrie de la distraction – société de consommation, loisirs, drogues, etc –, il nous semblait indispensable de créer une base permettant aux différentes composantes de la « jeunesse » de rompre avec l'isolement, se rencontrer, s'organiser afin de se mesurer collectivement à ce monde et à sa violence indistinctement matérielle et existentielle. Le Mouvement Inter Luttes Indépendant (MILI) est un collectif composé de « jeunes » - lycéens, étudiants ou non qui se démarquent radicalement des organisations syndicales et politiques classiques de droite et de gauche par ses objectifs, son fonctionnement et ses modes d'action. Nous rejetons d'une part toute structure hiérarchique et n'avons pas de « programme » clé en main à proposer mais sommes un groupe informel soudé par une sensibilité commune et des positions évoluant sur la base du consensus. Au-delà de l'effort théorique, nous privilégions l'action concrète autour d'axes majeurs qui s'inscrivent dans une dynamique globale de lutte contre le capitalisme et son monde ». URL : <https://miliparis.wordpress.com/presentation-du-mili/>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>12</sup> *Le Monde*, jeudi 21 juillet 2016. URL : [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/07/21/dix-chiffres-pour-resumer-le-feuilleton-de-la-loi-travail\\_4972567\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/07/21/dix-chiffres-pour-resumer-le-feuilleton-de-la-loi-travail_4972567_4355770.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

concerné.

### ***Le rassemblement à Paris du 14 juin 2016***

La manifestation du 14 juin 2016 est particulière dans la mesure où il s'agit d'un appel national à manifester dans les rues parisiennes. Ce faisant, les organisations syndicales espèrent porter un grand coup et faire lâcher prise au gouvernement Valls. De ce fait, aucune autre manifestation n'est prévue dans les autres régions françaises et les organisations syndicales de province ont fait le déplacement ce jour-là à Paris. Pour bien cerner les enjeux de cette manifestation, il est important de la contextualiser. Cela fait quatre mois que la mobilisation contre la loi travail ne faiblit pas. Entre défilés dans les rues françaises et grèves, la contestation est à la hauteur de l'insistance du gouvernement à mettre en application la loi El Khomri – à ce moment de la mobilisation sociale (mi-juin 2016), l'exécutif a déjà fait usage une fois de l'article 49.3 de la constitution<sup>13</sup>. La journée du 14 juin est la neuvième manifestation intersyndicale qui rassemble, sept organisations syndicales, les mouvements lycéens et étudiants tel que le Mouvement Inter-Lutte Indépendant (MILI) ainsi que certains militants autonomes notamment l'AFA (Action Antifasciste Paris-Banlieue). Rassemblement classique que Paris et ses autorités connaissent depuis le début de la contestation sociale. Nous l'avons évoqué ci-dessus, les organisations syndicales se regroupent à Paris. Mais le 14 juin, ce ne sont pas les seules. Les militants autonomes appellent eux aussi à se réunir dans la capitale<sup>14</sup>. Certains font même un appel international<sup>15</sup> entendu par des militants suisses, italiens et allemands<sup>16</sup>. On assiste alors dans les rues de Paris à un défilé très suivi par les syndicalistes et les militants radicaux qui débute depuis la place d'Italie et prend fin sur l'esplanade des Invalides. Cette manifestation aura rassemblé 80 000 manifestants selon la préfecture de police et plus d'un million selon les sources syndicales et autonomes.

---

<sup>13</sup> L'article 49.3 permet au gouvernement d'engager sa responsabilité face aux parlementaires et de ce fait de passer outre le vote de l'Assemblée Nationale. Dans le cas qui nous intéresse, l'exécutif français a eu recours trois fois au 49.3 pour mettre en application la loi travail (une fois le 10 mai 2016, une seconde fois le 5 juillet 2016 et une troisième et dernière fois le 20 juillet 2016 faisant ainsi entrer définitivement la loi El Khomri en vigueur). *Le Monde*, jeudi 21 juillet 2016. URL : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/21/apres-cinq-mois-de-contestation-sociale-la-loi-travail-est-definitivement-adoptee\\_4972875\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/21/apres-cinq-mois-de-contestation-sociale-la-loi-travail-est-definitivement-adoptee_4972875_823448.html).

<sup>14</sup> Appel à manifester, publié sur Paris-Luttes info le, samedi 11 juin 2016. URL : <https://paris-luttes.info/14-juin-jour-de-manifestation-5954>.

<sup>15</sup> Appel international de solidarité aux manifestants français, publié sur Paris-Luttes info le, samedi 11 juin 2016. URL : <https://paris-luttes.info/tous-et-toutes-a-paris-le-14-juin-6105>.

<sup>16</sup> *Le Matin*, [https://mobile2.lematin.ch/articles/5762d620ab5c377835000001#link\\_time=1466095609](https://mobile2.lematin.ch/articles/5762d620ab5c377835000001#link_time=1466095609). Voir aussi le fil Twitter de la Journaliste Camille Polloni.

Environ vingt minutes après le départ de la manifestation<sup>17</sup>, les premiers heurts avec les forces de l'ordre commencent. Ils durent tout le long du parcours et jusque tard dans la nuit, les manifestants demeurant plus jusqu'aux alentours de 23 heures devant le commissariat où sont retenus les personnes gardées à vue. Ces heurts entre force de l'ordre et manifestants radicaux ainsi que la casse de mobiliers urbains, de locaux de commerces, de banques et d'assurances sont unanimement critiqués et dénoncés par les médias, la classe politique et les organisations syndicales. Ces « débordements », pour reprendre le terme apparu dans les médias, sont qualifiés de « violences » et sont pour la classe politique et pour une grande partie de l'opinion publique inadmissibles. Pour les militants radicaux, il s'agit d'actions légitimes et nécessaires : « si le ton est plutôt critique dans les médias officiels publics ou privés, un débat plus sérieux et nuancé se déroule dans les médias alternatifs » (Dupuis-Deri, 2005, p.24). Toutefois, ce n'est pas la casse et les affrontements avec la police qui seront au cœur des discours tenus au sujet de cette manifestation mais un incident particulier, celui de la casse d'une dizaine de vitres de l'Hôpital Necker-Enfants malades (voir annexe 1).

C'est environ deux heures après son départ que la manifestation passe devant l'hôpital Necker<sup>18</sup>. Le défilé manifestant avec son lot d'affrontements avance en direction de l'hôpital alors que la police tente de bloquer le cortège ce qui engendre des échauffourées où chaque protagoniste essaye de gagner du terrain<sup>19</sup>. Au bout d'une dizaine de minutes d'affrontement, la police se replie rue de Sèvre alors que le cortège avance lentement sur le boulevard des Invalides<sup>20</sup>. Au niveau du carrefour du boulevard Montparnasse et de la rue de Sèvre, la police tente de nasser<sup>21</sup> la tête du cortège où se trouvent militants, autonomes et certains manifestants affiliés à des syndicats<sup>22</sup>. C'est durant cette opération de police, alors que le reste de la manifestation tente de rejoindre la tête de cortège, qu'un « casseur » brise les vitres du centre hospitalier à l'aide d'un marteau pendant qu'un second manifestant assène des coups de pieds

---

<sup>17</sup> L'information vient du suivi en direct de *Paris-Luttes.info*. URL : <https://paris-luttes.info/retours-sur-la-manifestation-6129>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>18</sup> L'information vient du suivi en direct de *Paris-Luttes.info*. URL : <https://paris-luttes.info/retours-sur-la-manifestation-6129>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>19</sup> Sur cette vidéo (entre 50min03 et 1h02) de Line Press, nous pouvons voir des manifestants et de policiers en train de s'affronter au niveau du concessionnaire de voiture Smart qui précède l'hôpital Necker. C'est dans cette ambiance très tendue que vont se dérouler les confrontations qui vont retenir notre attention, notamment la casse d'une dizaine de vitre par un manifestant. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=iEYRGmsM6s4>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>20</sup> *Ibid*, à partir de 1h02min50.

<sup>21</sup> Technique utilisée par la police lors d'opérations de maintien de l'ordre en manifestation. Il s'agit d'encercler une partie ou tous les manifestants afin de pouvoir procéder à des contrôles d'identité ou des arrestations et par défaut de stopper le déplacement des manifestants dans l'optique de figer la manifestation dans un espace physique limité et contrôlé. Pour plus de détail à ce sujet voir *Mater la meute* de Lesley J.Wood, 2015, p.62.

<sup>22</sup> Vidéo de Line Press, entre 1h08min40 et 1h22min10. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=iEYRGmsM6s4>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

sur ces dernières<sup>23</sup>. Ces affrontements aux alentours de l'hôpital ont fait parler d'eux pendant plusieurs jours en raison de leur durée, de leur intensité et des dégâts infligés au centre hospitalier qui est un symbole d'un lieu de neutralité. Ils deviennent le centre d'attention majeur de cette journée d'action. En effet, les médias, les professionnels de la politique et les militants ont produit de nombreux discours et analyses à ce sujet. A partir de ce moment, à chaque fois que des journalistes ou des professionnels de la politique ont fait allusion aux « violences » lors des manifestations, ils ont fait référence à l'hôpital Necker. Cet événement a contribué à délégitimer et à dépolitiser davantage la cause des « casseurs ». Pour reprendre les termes de Francis Dupuis-Deri, les militants radicaux ont été réduits au « phénomène Black Bloc [qui] serait l'expression d'un « anarchisme » réduit à une pulsion irrationnelle qui pousse de « jeunes casseurs » à la violence et au chaos » (Dupuis-Deri, 2003, p.5). De plus, la charge symbolique qui réside dans un hôpital pour enfants a eu pour conséquence une incompréhension forte de la part de l'opinion publique comme en rend compte ce témoignage d'une infirmière de l'hôpital Necker :

Emilie (infirmière à l'hôpital Necker) : « Pas un hôpital quoi ! Je pense que euh... un des casseurs qui met un coup de masse dans une des vitres euh... son enfant demain il est malade, il sera bien content d'être accueilli avec le sourire aux urgences de Necker. L'hôpital c'est... on n'y touche pas quoi »<sup>24</sup>

Carole Villiger en travaillant sur les contestations sociales et politiques revendiquées par des moyens violents définit l'irruption de ces derniers dans l'espace public comme une sorte d'état de choc : « l'irruption d'une action politique violente dans l'espace public n'est évidemment pas anodine, dans la mesure où, comme l'a formulé Max Weber, l'État détient le monopole de la violence légitime. Ainsi, la norme politique et sociale qui fonde la collectivité est transgressée, ce qui donne à ce genre d'action un retentissement particulièrement fort » (Villiger, 2017, p.16). Ici, l'indignation suscitée est doublée par le fait qu'un hôpital est considéré comme un lieu de neutralité. C'est un espace qui ne doit en aucun cas être attaqué et qui doit être respecté au nom de la valeur de la vie humaine. Le choc produit par ces vitres brisées, nous le verrons en chapitre deux, offre une opportunité politique au gouvernement Valls afin de condamner et de délégitimer l'ensemble du mouvement social. Le gouvernement a usé

---

<sup>23</sup> Voir la séquence complète au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=RU7SqFR9cTI>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>24</sup>RTL, le mercredi 15.06.2016, <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/loi-travail-les-casseurs-s-en-prennent-a-l-hopital-necker-marisol-touraine-juge-cette-attaque-insupportable-7783677304>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

d'un argument moral fort – qui consiste à dire que les syndicats ont laissé les « casseurs » s'attaquer à l'hôpital – qui fonctionne comme ce que Eric Neveu et Louis Quéré nomment une « contrainte sémantique » (Neveu et Quéré, 1996, p. 14 – 15). La « contrainte sémantique » a été utilisée dans le but de faire pression sur les organisateurs des manifestations en leur proposant dans un premier temps de manifester statiquement place de la Nation le 23 juin 2016<sup>25</sup>, puis en interdisant le défilé<sup>26</sup> et finalement en imposant des règles drastiques quant aux modalités du défilé suivant<sup>27</sup>.

### ***Une réalité, une pluralité de discours***

Les différents discours tenus au sujet de la manifestation du 14 juin – et plus particulièrement ceux concernant les vitres brisées de l'hôpital Necker – constitueront la focale de ce travail. La multiplicité de ces discours, leur ancrage dans le débat au sujet des manifestations et l'importance qu'ils ont pris dans l'espace public ont attiré notre attention. La manifestation nationale a surpris par son ampleur et marqué par son intensité. De ce fait, différents acteurs ont pris part aux discussions concernant la casse des vitres de l'hôpital Necker. En affinant les positions énonciatives, nous nous retrouvons face à de nombreux types de discours tels que les discours des syndicats policiers, ceux de la préfecture de police, des organisations syndicales, des manifestants affiliés à un syndicat ou non. Cette multitude d'ancrage fait émerger des discours divers au sujet de « l'action directe ».

En confrontant ces discours, un élément frappant apparaît rapidement : tous les acteurs parlent du même fait mais aucun n'en donne la même version. Comment cela est-il possible surtout quand on sait que la scène de la casse des vitres a été filmée<sup>28</sup> ? Autrement dit, « [...] comment des personnes qui regardent au même moment le même monde peuvent-elles en avoir des expériences discordantes ou le décrire de façon contradictoire ? » (Pollner, 1991 [1974], p.76). Dans « *Que s'est-il réellement passé ?* » (1991 [1974]) Melvin Pollner s'attèle à

---

<sup>25</sup> *Le Monde*, le mardi 21 juin 2016. URL : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/06/21/manifestation-du-23-juin-les-autorites-affichent-leur-fermete\\_4954879\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/06/21/manifestation-du-23-juin-les-autorites-affichent-leur-fermete_4954879_823448.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>26</sup> *France 3*, le mercredi 22 juin 2016. URL : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/avalanche-de-reactions-apres-l-interdiction-de-la-manifestation-du-23-juin-1030585.html>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>27</sup> Le parcours s'est déroulé entre Bastille et Bastille et encadré par deux milles policiers et imposant des conditions d'entrée dans la manifestation : la fouille de chaque manifestant et l'interdiction du port d'écharpe qu'il fallait laisser à l'extérieur du périmètre manifestant. Pour plus de détails, voir *Le Monde*, URL : [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/06/22/manifestation-du-23-juin-contre-la-loi-travail-un-parcours-de-moins-de-deux-kilometres\\_4956068\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/06/22/manifestation-du-23-juin-contre-la-loi-travail-un-parcours-de-moins-de-deux-kilometres_4956068_4355770.html). Dernière consultation le 03.01.2018.

<sup>28</sup> La vidéo est disponible au lien suivant. URL : [https://www.youtube.com/watch?v=E8PI\\_upUN\\_U](https://www.youtube.com/watch?v=E8PI_upUN_U). Dernière consultation le, 06.01.2018.

comprendre les écarts entre un fait et les différentes interprétations qui en sont données. Pour l'éthnométhodologue, si le monde est partagé, c'est parce que « les membres de la société se fondent sur un éventail de suppositions concernant le caractère intersubjectif des événements qui se produisent dans ce qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme le domaine « public » ou « externe » ; qu'ils utilisent ces suppositions comme bases d'inférence et d'action ; et qu'ils se fondent sur un tel usage pour évaluer leur compétence respective » (Pollner, 1991 [1974], p.75). C'est cette croyance selon laquelle nous partageons, percevons et expérimentons les mêmes choses et le même monde qui nous permet de décider d'un mode d'organisation sociale et d'en débattre, et donc de faire société. C'est ce que Pollner nomme l'idiome de la « raison ordinaire (*mundane reason*) » (*Ibid*, p.76). Pour l'éthnométhodologue, il n'y a rien d'étrange au fait que différentes interprétations soient fournies. Au contraire, cela relève de la logique même de la « raison ordinaire » qui fournit « des énigmes » (*Ibid*). En effet, c'est parce que nous voyons la même chose dans le même monde que nous pouvons fournir des interprétations si différentes les unes des autres. « Les agents sociaux peuvent trouver d'innombrables solutions à ces énigmes » dit Pollner (*Ibid*). Malgré la croyance que nous partageons les mêmes expériences, il est bien évident qu'elles sont différentes pour les agents sociaux dans la mesure où il faut resituer la place de chacun des acteurs ayant participé à créer une situation.

Afin de restreindre notre recherche dans le cadre d'un travail de mémoire, nous avons décidé de nous focaliser sur trois acteurs ayant participé à la production de discours au sujet de l'hôpital Necker. Ainsi, nous avons isolé trois grands types de discours – médiatique, politique et militant. Ces discours ont été les plus publicisés et les plus proches de « l'action directe ». Le premier discours que nous avons identifié est celui des médias. Si nous avons décidé de prendre en considération les médias télévisuels c'est parce que la télévision « agit sur les téléspectateurs ordinaires mais aussi sur les autres médias, les journalistes de la presse écrite » (Champagne, 1993, p.63). C'est de par la forte influence des journaux télévisés et spécifiquement ceux de « 20h » (*Ibid*) que nous avons décidé d'analyser leurs discours. Aussi, tout mouvement social « est soumis à un impératif qu'on peut nommer communicationnel » (Neveu, 2010, p.245) et cela a été particulièrement le cas de la manifestation du 14 juin. En effet, le cortège parisien du 14 juin a été très médiatisée, et a fait l'objet d'environ 76 minutes de reportage sur les principales chaînes d'informations (*TF1, France 2 et France 3*), et ce uniquement pour les journaux télévisés de 20 heures. Durant cette heure et quart, les sujets principaux que l'on retrouve portent sur le niveau de mobilisation et la traditionnelle bataille des chiffres entre syndicalistes et préfecture de police, sur le rassemblement de manifestants venus de toutes la France – témoignages à l'appui – et sur les dégradations de l'hôpital Necker



ainsi que les affrontements avec la police. Un second type de discours identifié est le « discours politique », lequel vise à « régir le social » (Burger, Jacquin & Micheli 2011, p.12). C'est cette prétention à vouloir contrôler, réguler et orienter le social qui nous a poussé à analyser ces modes d'énonciation afin de comprendre les enjeux d'une parole politique à propos d'un des outils d'expression démocratique qu'est la manifestation. Aussi, le « discours politique » se saisit de la polémique autour des vitres brisées pour dénoncer l'incapacité du gouvernement. Nous pourrions donc questionner la pluralité des usages des énoncés en relation avec un fait. Enfin, le dernier type de discours que l'on trouve est celui des militants autonomes ayant comme pratique « l'action directe ». Le choix de s'attarder sur ce discours réside dans l'intérêt méthodologique qu'il représente. En effet, pour comprendre la place de la violence dans l'exercice politique de certains citoyens, s'abstenir d'analyser les discours portant sur « l'action directe » serait une erreur. C'est en considérant le point de vue du « discours militant » que nous serons en mesure de comprendre les enjeux liés à cette pratique. Les militants autonomes ont une grande méfiance envers les médias et dénoncent la duplicité des médias envers l'Etat<sup>29</sup>. Pour les militants radicaux les informations issues d'un cadre institutionnel sont un outil de « propagande » au service des pouvoirs publics<sup>30</sup>. Cette accusation de collaboration de la sphère médiatique avec l'Etat est renforcée par le fait que la logique journalistique privilégie les sources institutionnelles (Charaudeau, 2005 ; Wolton, 1992). Du point de vue des militants radicaux, le pouvoir se présente alors sous trois formes : politique, médiatique et policer<sup>31</sup>. C'est, selon eux, ce triptyque qui compose l'Etat et sa mainmise sur la vie politique des citoyens. Cette forme de pouvoir les a selon eux poussé à développer leurs propres médias, qu'ils nomment auto-médias. Il s'agit d'un contre-pouvoir informationnel dont la production est « contrôlée » par les militants<sup>32</sup>. Enfin, la dernière raison qui nous a poussé à nous attarder sur le « discours militant » c'est qu'il renverse les termes par lesquels est pensée la violence. Il constitue une dénonciation de « la source unique du « droit » à la violence » de l'Etat (Weber, 2003 [1919], p.119) qui, dans la pratique, pour ces militants, est réducteur du pouvoir politique des citoyens. Ainsi, « l'action directe » a pour but la réappropriation du pouvoir politique par les citoyens

---

<sup>29</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, voir l'article *Médias, politiciens, la grande bataille de l'opinion* publié sur *Paris-luttes.info*. URL : <https://paris-luttes.info/medias-politiciens-la-grande-5880>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Les articles publiés par les auteurs restent soumis au contrôle des administrateurs du site. Ainsi, tous les propos qui n'entrent pas dans le régime de valeurs défendues par les modérateurs ne sont pas publiés. Évidemment, ces valeurs restent larges dans la mesure où se sont, entre autres, les propos homophobes et sexistes qui ne sont pas admis. Cela a pour conséquence de voir des articles qui peuvent se répondre sous la modalité du débat par publication interposée. Pour plus d'information quant aux modalités de publication, voir : <https://paris-luttes.info/comment-publier-sur-paris-luttes-134>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

qui, au fil du temps, a été confisqué et réduite au vote<sup>33</sup>. Nous aurions pu prendre en compte d'autres discours portant sur la pratique de « l'action directe ». Il aurait, par exemple, été intéressant de travailler sur la perception des violences en manifestation par l'opinion publique ou encore sur la façon dont les violences deviennent un problème public. Ces orientations nous auraient amené à établir un autre travail de recherche. Ce dont il s'agit dans ce mémoire, c'est de comprendre les mécanismes d'une lutte de légitimité dans l'espace public par le biais des discours. Pour le dire autrement, comparer les discours médiatiques, politiques et celui des acteurs nous amène à comprendre les logiques et les enjeux autour de la question de la publicisation de la pratique de « l'action directe » qui est considérée par certains comme légitime et par les autres comme illégitime et illégale. Ainsi notre choix permet d'esquisser un dispositif mettant en relation trois instances : l'instance politique, médiatique et militante.

A travers ce travail, nous tâcherons d'observer comment les acteurs font usage de la « raison ordinaire », de quelle manière ils la mobilisent et donne sens à leurs expériences et comment chaque version contribue à construire la réalité, et une réalité différente. L'objectif de ce travail est de restituer de manière phénoménologique la perspective discursive de chacun des acteurs observés. Autrement dit, nous tâcherons de comprendre dans quelle mesure des subjectivités donnent forme à des discours différents, et ce à travers la notion de « raison ordinaire ». Il semble que c'est en comprenant ce qui est mis en jeu dans le « monde » médiatique, politique et militant que nous serons en mesure de comprendre la relation à l'expérience de chaque agent social. L'intérêt d'opter pour ce type de raisonnement réside dans le fait que « nous ne pouvons jamais considérer comme strictement identique l'expérience que nous avons de notre environnement immédiat » (Pollner, 1991 [1974], p.78). En tâchant de croiser les discours au sujet des vitres brisées de l'hôpital Necker, nous mettrons en évidence la variété des positions de chacun des acteurs. Nous tâcherons ainsi de saisir ce qui les différencie, mais aussi les jeux d'interdépendances qui les lient entre eux.

De notre question initiale qui soulevait le problème de la divergence des discours sur une situation donnée, il nous est nécessaire de répondre à un ensemble de questions plus spécifiques mais qui révélera des éléments constitutifs nous permettant de comprendre l'importance des différences de rôles, de statuts et de positionnements dans la construction des discours. Cela nous permettra également de saisir en comprenant de quelle manière chacun des discours évoqués plus haut qualifie et catégorise les différents protagonistes. Quels sont les

---

<sup>33</sup> Sur « l'inutilité » du vote, de nombreux articles aux titres évocateurs tel que *Sortir de la nasse électorale* ont été publiés sur *Lundimatin*. URL : <https://lundi.am/Sortir-de-la-nasse-electorale>, <https://lundi.am/Le-vote-n-est-pas-une-parole-En-aucun-sens> ou encore <https://lundi.am/Ne-votez-pas>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

effets de la catégorisation envers chaque acteur ? De quelles manières les discours sont-ils formulés et utilisés par les différentes instances ? Que révèlent-ils de la publicisation d'une opinion politique dans l'espace public ? Poser ces questions revient à s'interroger sur les effets structurants d'un discours sur les manières de se mobiliser et d'exprimer une opinion dans le cadre d'un conflit social. Des particularités, des contraintes ou une perte de croyance dans les institutions démocratiques permettent-elles d'expliquer les actes radicaux militants ? Y a-t-il des effets performatifs des discours dominants, c'est-à-dire des médias classiques à fort ancrage dans l'espace public et des hommes et des femmes politiques, sur les manières de se mobiliser, de se situer, de se catégoriser dans une mobilisation sociale et d'exprimer une opinion dans la rue ?

Pour répondre à ces interrogations il nous faudra prendre en compte les points d'origine de chaque discours, les contextualiser, les comparer et les faire dialoguer autour d'un fait : la « violence » dans l'espace manifestant. Cette analyse implique une attention particulière portée à deux éléments. Le premier prend en compte les formes de visibilité des « violences » en manifestation dans la mesure où ne sont qualifiées « comme violences que les comportements jugés illégitimes, réservant aux autres l'emploi d'un lexique euphémisant : coercition, force, etc... » (Braud, 1993, p.2). De ce fait, il sera instructif de s'attarder sur les façons dont sont parlés les « casseurs ». Le second élément qu'il nous faudra prendre en considération est le lieu d'énonciation des discours dans l'espace public. Aussi, nous proposons trois hypothèses pour ce travail. La première émet l'idée que « l'action directe » lors des manifestations est une forme d'énoncé de colère, face aux outils classiques de contestation qui ne sont plus considérés comme performatifs. De ce fait, la dimension conflictuelle est indissociable de nouvelles revendications. La seconde hypothèse formule que l'usage de « l'action directe » permet de visibilité un « texte caché » (Scott, 2008) mais que ce dernier ne peut pas être compris comme un énoncé. Pour James C. Scott, le « texte caché » est le message spécifique à un « espace social donné et à un ensemble d'acteurs particulier » (*Ibid*, p.28). Aussi, le « texte caché » ne se constitue pas uniquement d'énoncés mais peut recouvrir un ensemble de « gestes et de pratique » (*Ibid*, p.28). Finalement, « la frontière entre les textes publics et privés forment une zone de lutte constante entre dominants et subordonnés » (*Ibid*, p.28). Dès lors, l'importance de « l'action directe » pour les militants autonomes réside dans le fait qu'elle permet d'établir un rapport de force dans la « zone de lutte ». De plus, l'anonymat de la manifestation et des masques permet d'exprimer presque sans risques le « texte caché » : « par prudence, les groupes subordonnés éruent rarement ouvertement et directement leur texte caché. Néanmoins, profitant de l'anonymat d'une foule ou d'un incident ambigu, ils

parviennent de mille manières astucieuses à insinuer qu'ils sont des conscrits ne participant à la représentation qu'à contrecœur » (Scott, 2008, p.29). Toutefois, le « texte caché » des militants autonomes n'est pas compris comme l'expression d'un refus de la « représentation ». Au contraire, il est vu comme l'expression anémique d'un groupe social. Enfin, la troisième hypothèse postule que la manifestation et ses formes d'expression au sein de l'espace public est propre à une logique de « lutte des places » (Lussault, 2012). On peut voir cette dernière comme une arène où des discours autour d'un même objet sont en compétition. L'enjeu majeur de cette concurrence énonciative est de faire prévaloir un discours sur l'autre. L'effet est alors d'imposer un angle unique d'interprétation du phénomène.

## ***Plan***

Afin de répondre à ces questions de recherche et de mettre à l'épreuve nos hypothèses, nous nous appuyerons sur un corpus de données se fondant sur la production des énoncés médiatiques, sur les discours politiques au sein de l'Assemblée Nationale et dans les médias ainsi que sur les productions des auto-médias militants. Pour comprendre l'évolution de la polémique de l'hôpital Necker, nous concentrerons notre attention à partir du 14 juin 2016 et ce jusqu'au 23 juin 2016, date de la dixième manifestation intersyndicale. Le suivi temporel sur dix jours nous permettra de voir s'il y a une évolution des discours au sujet des « violences ». La seule exception à la limite temporelle que nous nous sommes fixée sera pour le « discours militant ». En effet, puisqu'il s'agit de publication faite par des militants, ces dernières ne sont pas très régulières et font parfois référence à d'anciennes publications. De ce fait, nous avons choisi d'utiliser des publications qui sont parfois antérieures à la manifestation du 14 juin ou postérieures à celle du 23 juin.

Concernant les médias auxquels nous nous référerons, il s'agira des journaux télévisés de *France 2*, *TF1* et *France 3*, ainsi que des émissions radiophoniques de *France inter*, *RTL* et *Europe 1*. La diversité des lignes éditoriales et du statut public/privé des médias nous permettra d'avoir une vision « globale » de la position médiatique quant à ces événements. Le point de vue politique a été obtenu à partir des séances de l'Assemblée Nationale ainsi que des comptes rendus du Conseil des ministres. Une dernière façon d'obtenir le point de vue des professionnels de la politique est par le biais des entretiens donnés lors des matinales sur les radios. Enfin, le point de vue des militants sera rapporté via les auto-médias tels que *Paris-Luttes.info*, le site du MILI (Mouvement Inter Luttes Indépendant) et *Rebillyon.info*. Ces sites d'information militants se composent d'appels à manifester, d'analyses politiques diverses, de comptes rendus

des manifestations ainsi que de fils d'actualité rédigés en direct lors des manifestations à des fins informatives pour les manifestants eux-mêmes. Nous nous appuyerons également sur les articles du journal hebdomadaire *Lundimatin*. Concernant les vidéos, *Taranis news* et *Line Press* nous fourniront les éléments audio et vidéo des manifestations ainsi que quelques documentaires militants sur les manifestations contre la loi El Khomri. Enfin, pour des informations plus générales qui ne sont pas directement en lien avec le mouvement social mais qui nous éclaireront sur les pratiques des milieux autonomes, nous nous référerons au site internet *infokiosques.net* ainsi qu'à des ouvrages écrits théorisant « l'action directe ».

Dans un premier temps, nous aborderons le « discours médiatique<sup>34</sup> » et nous verrons ce qui le caractérise. Nous verrons comment la médiatisation d'un mouvement social participe à son image. Le « discours médiatique » fonctionne ainsi comme une instance de catégorisation des manifestants et d'invisibilisation de leurs revendications politiques. Il nous semble notamment que les contraintes auxquelles les journalistes sont confrontés permet de comprendre les logiques du « discours médiatique ». Toutefois, articuler les relations entre médias et mouvements sociaux ne s'avère pas suffisant pour comprendre les enjeux de cette thématique. D'autres acteurs sont impliqués dans les relations entre la presse et les mouvements protestataires. Nous faisons ainsi nôtre la recommandation d'Erik Neveu d'intégrer les autorités politiques dans le processus de visibilité des mouvements sociaux au sein de l'espace public puisque la « variété des « coups » que celles-ci peuvent jouer en direction de la presse n'est pas négligeable » (Neveu, 1999, p.45). Malgré la liberté laissée à la presse, les paroles des politiques restent d'un poids non négligeable sur les perceptions sociales. En étant souvent sollicités par les médias et ayant une légitimité à prendre la parole sur de tels sujets en tant que représentants des citoyens, les professionnels de la politique participent de la catégorisation des militants.

C'est ce que nous verrons dans le second chapitre de ce mémoire. Pour ce faire, nous prendrons le temps de définir ce qu'est le « discours politique<sup>35</sup> » et de dégager ses caractéristiques. Ensuite, nous mettrons en évidence le contexte politique et social dans lequel les discours des hommes et des femmes politiques sont énoncés. Cela nous permettra de relier les discours à un contexte et de ce fait, de leur donner un ancrage dans une réalité sociale. Cette

---

<sup>34</sup> Nous parlerons du « discours médiatique » avec des guillemets dans la mesure où l'on retrouve différentes modalités d'énonciation selon les médias et leur ligne éditoriale. Toutefois, la présente recherche questionne ce qui est commun dans les propos des téléjournalistes de 20h. De ce fait, nous parlerons de ces discours au singulier et avec des guillemets afin de ne pas réduire la voix médiatique à un bloc monolithique.

<sup>35</sup> Comme pour le « discours médiatique » nous faisons le choix de d'utiliser le « discours politique » avec des guillemets parce qu'il est pluriel. Toutefois, pour notre recherche nous le prenons comme un type d'énoncé spécifique et qui malgré la pluralité des partis politiques reste assez similaire lorsqu'il parle de « l'événement » Necker.

dernière est traversée par la question de la sécurité auquel le gouvernement a répondu par une politique de répression qui a eu des conséquences sur le mouvement social et les militants. Enfin, nous observerons les modalités énonciatives du « discours politique ». Nous verrons que ce dernier adopte trois formes qui servent à condamner, accuser et délégitimer. Ces formes sont utilisées à des fins instrumentales par les hommes et les femmes politiques par exemple en servant à démontrer l'incapacité d'un parti à gérer une situation, à décrédibiliser ou sanctionner le mouvement social.

Dans une troisième partie, nous nous intéresserons au « discours militant<sup>36</sup> ». Nous rejoignons Neveu lorsqu'il évoque un impensé de la recherche scientifique dans la relation médias-mouvements sociaux qui est celui de la presse militante. En effet, de nombreux « mouvements sociaux ont su – savent encore – se doter d'une presse et d'une palette d'instruments de communication autonomes » (Neveu, 1999, p.65). Mais alors quelles sont les différences entre les médias « classiques » et la presse militante ? Pour la dernière, on ne peut la réduire à un seul organe de médiatisation puisqu'elle endosse plusieurs rôles tels que ceux d'organes de « propagande orale », de « l'affichage militant du tract » et de « la prise de parole dans les lieux publics ». Neveu propose d'émettre une hypothèse qui formule « une perte d'autonomie médiatique » des mouvements sociaux du fait qu'ils sont « de plus en plus dépendants de médias extérieurs (télévision, radio, presse) pour diffuser leurs idées et revendications » (*Ibid*, p.66). Ce besoin de la presse par les mouvements sociaux les met dans une situation précaire dans la mesure où ces derniers ne sont plus visibilisés lorsque l'attention médiatique décline. Mais ces derniers ont conscience de cette dépendance envers la presse et de la nécessité du travail de médiatisation. A partir de ce constat, les entrepreneurs de cause développent des « stratégies de reconstruction d'un réseau médiatique propre » (*Ibid*, p.71). Il s'agit dans l'essentiel des cas de renouer avec une dynamique de visibilisation des revendications tout en maîtrisant l'agenda médiatique. Pour ce faire, les militants doivent se professionnaliser tout en gardant une légitimité militante au sein du mouvement social. Ces techniques d'autonomie médiatique permettent donc de « s'émanciper » de la presse « classique » et de contrôler les dires militants. En revanche, il est aussi à noter que « ces tactiques de construction d'une autonomie médiatique sont souvent le fait de groupes « sectaires », de communautés constituant des isolats sociaux par le jeu de la stigmatisation ou de barrage culturel (immigrés), par leur capacité à construire une clôture sociale ou spatiale

---

<sup>36</sup> Comme pour les deux types de discours précédents, nous considérons que le « discours militant » est pluriel. De ce fait, pour lui accorder ses positions internes différentes nous faisons le choix méthodologique de l'utiliser avec des guillemets.

dans la société globale » (*Ibid*, p.73). Dans ce cas, la position « isolée » des militants radicaux ou autonomes explique aussi en partie leur faible présence dans la presse et leur enfermement médiatique par leurs propres organes communicationnels.

## *Chapitre 1 : le « discours médiatique »*

### *Introduction : Les éléments constitutifs de « l'événement Necker », les 20 heures du 14 au 23 juin 2016*

Comprendre du point de vue médiatique ce qu'il s'est passé lors de la manifestation du 14 juin exige d'interroger ce que sont les médias, la manière dont ils fonctionnent et quelles sont les relations qu'ils entretiennent avec un mouvement social. Ainsi, dans ce chapitre, nous nous arrêterons sur les médias ayant une grande audience, d'envergure nationale. C'est sur leurs discours que notre analyse s'appuiera, et ce sur dix jours, entre le 14 et le 23 juin. L'actualité lors de ces dix jours s'est grandement focalisée sur le mouvement social et particulièrement sur les actes considérés comme sensationnels par les médias. Il nous semble intéressant de questionner l'évocation de l'hôpital Necker et la manifestation du 14 juin afin d'interroger dans quelle mesure ces derniers mobilisent un imaginaire spécifique autour des manifestants et des actes de « violence » qui s'y sont produits. Autrement dit, est-ce que ces discours fonctionnent comme une fabrique mémorielle ? Selon Laura Calabrese, « une fois en circulation, les dénominations sont capables de condenser une grande quantité d'informations, d'images et de représentations sur l'événement. Elles servent ainsi à déclencher la mémoire de l'événement, mais aussi à l'entretenir, notamment par le biais d'anatomase [...] et de périodisations » (Calabrese, 2012, p.30). En est-il de même pour notre terrain ? Peut-on parler d'une haute visibilité des débordements du 14 juin ? Nos données condensent six à huit jours de sujets concernant les « violences » sur les dix jours délimitant notre terrain<sup>37</sup>. Dès lors, que disent les médias sur ce qui s'est passé devant l'hôpital Necker ? Que vont ils retenir de ces prises de positions au sujet de la manifestation du 14 juin et qui vont ils interroger à ce sujet ? C'est en répondant à ces questions que nous pourrions jauger les épreuves auxquelles sera soumis le « discours médiatique » et quelles préconceptions sont inhérentes à son discours.

C'est face à ces questionnements que nous avons été confrontés sur notre terrain et c'est ce à quoi nous proposons de répondre dans les pages suivantes. Nous nous attacherons à dégager ce qui constitue les éléments constitutifs de « l'évènement » Necker. Nous avons pu observer trois façons de cadrer la manifestation du 14 juin. La première consiste à débattre des chiffres de la mobilisation en question. Ces chiffres, nous le verrons, jouent un rôle essentiel dans

---

<sup>37</sup> 7 jours (25 minutes) pour *TF1*, 6 jours (22 minutes) pour *France 2* et 8 jours (29 minutes) pour *France 3*.



la mesure où ils feront office d'argument quant à la légitimité de poursuivre la contestation. Puis, nous observerons qu'une des modalités des médias est de se focaliser sur les « violences » qui ont lieu lors des rassemblements, cela au détriment des revendications des manifestants. De plus nous mettrons en évidence qu'être parlé par les médias masque les pratiques des « casseurs » et les réduit à un acte conflictuel ne rendant pas compte d'autres dimensions derrière ces gestes.

### **1) La bataille des chiffres : préjugés et suspicion**

Nous l'avons évoqué en introduction, le travail journalistique consiste entre autres à visibiliser certains « malaises sociaux » (Champagne, 1993, p.61). Il faut entendre par là une opération permettant de visibiliser quelque chose qui devient problématique en l'introduisant dans l'espace public. Toutefois, cette capacité à rendre visible quelque chose ne peut être dissociée d'un « certain nombre de déformations » (*Ibid*). À partir de ce constat, Patrick Champagne s'attache à décrire les logiques de production du travail journalistique afin de comprendre les contraintes structurelles menant à la construction d'une information et les mécanismes conduisant à des biais.

Ainsi lorsque quelque chose se passe dans l'espace public et que les journalistes décident de couvrir cette information, les médias « agissent sur le moment et fabriquent collectivement une représentation sociale ». La description qui en est donnée va, toujours selon Champagne, participer à « la fabrication de « l'événement » » (*Ibid*, p.62). De par son caractère spontané dû à la nécessité de produire un commentaire, des données, un discours dans de brefs délais, pour le soir même ou le lendemain, l'information donnée est réductrice de l'ensemble complexe des interactions entre les différents protagonistes et/ou institutions<sup>38</sup>. La contrainte temporelle est ainsi doublée d'une nécessité de « produire » de l'information pour répondre à « la pression des rédacteurs en chef » (*Ibid*, p.64) augmentée par la concurrence qui réside entre les différentes rédactions (Berthaut, 2013, p.50 – 53). De plus, Champagne souligne que la contrainte de temps du travail journalistique pousse les reporters à user d'interprétations spontanées qui sont influencées par des préjugés ce qui donne à la fois un regard biaisé sur un fait et tend à renforcer les préconceptions des acteurs. C'est toutes ces contraintes (hiérarchiques et temporelles) qui

---

<sup>38</sup> De par ce caractère urgent, la restitution de l'information ne peut être faite sous la modalité de l'enquête. Il ne s'agit pas d'investigation mais de porter un regard sur un fait sans questionner la position et la place de ce regard.

participent de l'élaboration de « l'événement » devenant ainsi une construction biaisée, « un faux objet » (Champagne, 1993, p.65).

A partir des données récoltées sur notre terrain, nous apercevons, le soir même de la manifestation du 14 juin, les bases d'un discours qui conduira à l'élaboration de ce que nous nommons « l'événement Necker ». Les journaux télévisés du 20h de *TF1*, *France 2* et *France 3* consacrent tous quelques minutes au sujet du défilé national. Présentateurs et envoyés spéciaux de toutes chaînes confondues exposent quelques chiffres sur le nombre de manifestants ainsi que des informations concernant le caractère national de la mobilisation de cette journée. Ils se questionnent également sur les raisons de la présence des manifestants à Paris et sur une possible fin du mouvement social. Enfin, les chaînes publiques d'information dénoncent les « violences » ayant eu lieu quelques heures auparavant. A priori, rien d'extraordinaire et de problématique quant aux sujets traités après une journée de mobilisation. Mais nous le verrons, le format de présentation cadre les mouvements sociaux d'une manière quantitative. L'extrait ci-dessous démontre l'importance du nombre de manifestants pour les médias :

***La bataille des chiffres : journal télévisé de 20h, TF1, le 14 juin  
2016<sup>39</sup>***

*(1) Voix Off : Des avenues noires de monde. Forte, très forte mobilisation cet après-midi dans les rues de Paris. Objectif de cette neuvième manifestation contre la loi travail : montrer la détermination sans faille du mouvement.*

*(2) Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT : Y'a besoin maintenant que le gouvernement écoute les revendications de la contestation à son projet de loi. Euh, j'allais dire qu'est ce qu'il faut faire de plus pour qu'on soit écouté ?*

*(3) Jean Claude Mailly, secrétaire général de FO : Et ce n'est pas un baroud d'honneur. Ce qu'on montre aujourd'hui, c'est que... y'a pas d'essoufflement, la pression continue.*

*(4) Voix Off : Les organisateurs annoncent une participation d'un million trois cent mille personnes dans toute la France, la police en compte dix fois moins. Qu'importe l'écart, les syndicats affirment avoir gagné leur pari, faire mieux que la journée du 31 mars dernier [pendant laquelle ils ont comptabilisé 1,2 million de manifestants dans toute la France].*

---

<sup>39</sup> Journal télévisé de 20h *TF1*, 14 juin 2016, URL : <http://www.lci.fr/france/le-20-heures-du-14-juin-2016-1262547.html>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

Dans ce passage apparaît en (1) et en (4) les chiffres donnés par les différents protagonistes. En (1) on voit en images des manifestants remplissant les avenues parisiennes. Cette séquence est doublée par la voix off en (4) qui donne les chiffres annoncés par la préfecture de police (environ 130000) et celui des organisations syndicales (environ 1300000). On retrouve dans cette séquence un classique des couvertures de manifestations : l'opposition chiffrée entre un mouvement social et la préfecture de police. Cette routinière bataille des chiffres permet de mesurer le « succès » d'une mobilisation. L'enjeu du côté des institutions étatiques est de « prédire » la fin d'un mouvement social, car peu suivi et par conséquent ne représentant pas la majorité des Français. En revanche, du côté des organisations syndicales, il s'agit de démontrer aux médias et aux représentants politiques que la contestation reste massive et qu'elle est toujours déterminée comme le démontre l'intervention du secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, en (2).

Cet extrait met en évidence que l'opposition des chiffres confronte deux points de vue ayant chacun leurs intérêts et l'importance du chiffre. Ce dernier « a toujours quelque chose de magique, surtout s'il se rapporte à ce qui reste le plus compliqué à comprendre : le fonctionnement de la société. Traduire en chiffre la réalité est rassurant. D'autant que dans notre culture politique, le chiffre est le symbole de la démocratie : le pouvoir est délégué à celui qui obtient le plus grand nombre de suffrages. Le chiffre est donc toujours entouré de légitimité. Dans la mesure où il traduit un rapport entre deux camps, il est un peu le fétiche de la démocratie. Et c'est la même chose pour l'information. Chiffrer une information lui donne incontestablement une légitimité plus forte » (Wolton, 1992, p.107). Dans notre cas, les chiffres de la préfecture de police sont plus communément admis comme étant plus réalistes, car plus objectifs que celui donné par les militants. On le voit donc, cette compétition entre les chiffres est avant tout une compétition pour légitimer un point de vue. Il fonctionne comme un argument d'autorité. Ainsi, une information précise, proche de la réalité devient celle qui cumule le plus de « voix », c'est le plus grand nombre qui l'emporte. On retrouve ici l'idée d'Alexis De Tocqueville qu'il évoque dans *De la démocratie en Amérique* (Tocqueville, 2015 [1848]) son constat d'une « tyrannie de la majorité ». Exposés de cette manière, les chiffres donnés dans les journaux télévisés « condamnent » les organisations syndicales au doute du public. Cette façon de présenter les chiffres devient alors problématique pour les militants qui se voient catégorisés dans le registre de la controverse. Dans ce cas, on observe ce que Champagne nomme les « effets d'ordre symbolique » qui sont singulièrement puissants alors même qu'ils s'exercent, dans cette situation, sur un groupe social particulièrement fort – les syndicats – reconnu comme l'acteur légitime de la contestation sociale en France (Champagne, 1993, p.72). En sous-main,

on décèle l'idée selon laquelle les syndicats gonflent les chiffres afin de légitimer leur poids dans le processus qui est engagé. Si cela est sans doute une réalité, ce qui est problématique pour la crédibilité des syndicats et des manifestants est la constance avec laquelle les chiffres des autorités ne sont pas remis en doute alors que ceux des organisations syndicales le sont systématiquement. On retrouve là l'idée d'un travail sous pression qui pousse les journalistes à user de préjugés pour élaborer une information (Champagne, 1993, p.64 & Berthaut, 2013, p.45). L'extrait ci-dessous exemplifie bien le doute qui existe envers les chiffres donnés par les syndicats :

***Comptage des manifestants : journal télévisé de 20h, France 2, le 23 juin 2016<sup>40</sup>***

*(5) David Pujadas, présentateur du 20h de France 2 : Et comme à chaque fois on l'a entendu, les estimations font le grand écart 60000 manifestants selon les syndicats, 3 fois moins selon la police. Qui dit vrai ? Compteur en main, nous avons fait les additions. Anne-Claire Poignard, Astrid Mezmorian.*

*(6) Voix Off : Pour nous prouver que les méthodes de comptage de son syndicat sont fiables, Philippe Martinez nous a fait une proposition.*

*(7) Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT : Je vous promets la prochaine fois on vous invitera et vous compterez avec nous.*

*(8) Voix Off : Compter les manifestants avec la CGT, on a dit chiche !*

*(9) David Dugué, militant CGT : La manifestation commence avec ce qu'on appelle la banderole de tête. À partir de là on compte les manifestants.*

*(10) Voix Off : Pour tout nous expliquer, c'est le monsieur comptage de la CGT qui a été désigné. Sa méthode : pas de prise de note, pas de compteur, tout à l'œil, un comptage à hauteur d'homme.*

*(11) David Dugué, militant CGT : On prend là les 3 mètres qui sont ici et on peut compter en gros une quarantaine de manifestants, si on est d'accord, sur 2,5 mètres à 3 mètres linéaires.*

*(12) Voix Off : Cela ne vous semble pas très précis ? Nous non plus. Allez nouvelle démonstration.*

*(13) David Dugué, militant CGT : Là on est tous les deux. On va symboliser un carré d'un mètre, enfin un mètre carré au sol. On y est dedans. Voilà, il y a un peu d'espace derrière nous. Alors forcément cet espace-là, on ne va pas dire qu'il est densifié avec*

---

<sup>40</sup> Journal télévisé 20h France 2. URL : [http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/jt-de-20h-du-jeudi-23-juin-2016\\_1502989.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/jt-de-20h-du-jeudi-23-juin-2016_1502989.html)

*un maximum de personnes. Mais là, ils sont pratiquement 4 dans le carré. Donc on choisit de dire que sur plusieurs échantillons dans la manifestation on exclut comme pour un échantillon là où il y a peu de monde et on exclut la massification. Et on compte une moyenne ce qui donne une estimation.*

*(14) Voix Off : Bref, David Dugué ne compte pas, il estime.*

*(15) Journaliste, France 2 : Donc si c'est une estimation, ça veut dire qu'il y a une marge d'erreur de combien ?*

*(16) David Dugué, militant CGT : Alors la marge d'erreur, je ne peux pas la déterminer.*

*(17) Voix Off : Alors combien de manifestants selon la CGT ?*

*(18) David Dugué, militant CGT : On est sur 60000 personnes aujourd'hui dans cette manifestation.*

*(19) Voix Off : Nous, on a opté pour une autre méthode. Deux équipes placées en hauteur à deux endroits du parcours. Chacun est équipé d'un compteur. Le principe : 10 manifestants, un click. D'après notre comptage le plus généreux, il y avait aujourd'hui sur le parcours 17290 manifestants. Plus proche des 20000 estimés par la préfecture que des 60000 de la CGT. Alors, comment expliquer un tel écart entre leur chiffre et le nôtre ? À cette question la CGT ne nous a fourni aucune réponse.*

Ce qui frappe à première vue, c'est la façon dont la CGT présente le comptage des manifestants aux journalistes de *France 2*. S'agissant d'une thématique systématiquement présente dans les téléjournaux et érigée en enjeu, il paraît étonnant que la CGT ne mette pas « en scène » son système de comptage afin de le présenter sous son « meilleur jour ». En lieu et place d'une tentative de convaincre les journalistes et les auditeurs, nous nous retrouvons face un système de comptage qui apparaît comme incertain. Du point de vue des journalistes, nous sommes en présence dès le début d'une suspicion envers la CGT. L'entrée en matière des reporters ne laisse pas le bénéfice du doute au syndicat. En effet, en (5) l'usage du terme « comme à chaque fois » marque le caractère systématique des écarts entre chiffres syndicaux et policiers. C'est cette différence qui dérange et suppose qu'une des deux parties est en faute. Or, le doute, on l'observe en (8) avec l'injonction « chiche » usée pour relever un défi souligne que la suspicion des journalistes est portée à l'encontre de la CGT. On retrouve également le doute de reporters en (10), (12) et (14) notamment par des relances rhétoriques tels que « Sa méthode : pas de prise de note, pas de compteur, tout à l'œil, un comptage à hauteur d'homme », « cela ne vous semble pas très précis ? Nous non plus » et « bref, David Dugué ne compte pas, il estime ». On a donc d'un côté un accusé – l'organisation syndicale – et de l'autre les journalistes qui endossent le rôle de juges qui écoutent dans un premier temps « l'accusé » puis,

dans un second temps, mettent à l'épreuve d'une méthode « objective » le témoignage du « prévenu », témoignage qui relève aussi de l'estimation. En outre, le fait de poser la question aux syndicats afin qu'ils expliquent – et non aussi à la police – l'écart des chiffres souligne envers qui le doute est porté.

## 2) *Essoufflement du mouvement ? Un cadre interprétatif contraignant*

Les travaux de Neveu cherchent à mettre en relation les interactions entre les mouvements sociaux et les médias. Pour ce faire, cela demande de s'intéresser au mouvement social en lui-même, sa constitution interne, et les liens qu'il entretient avec le milieu de la presse. C'est-à-dire questionner les jeux qui se font entre le mouvement social et les médias. Dans son article « Médias, mouvements sociaux et espaces publics », Neveu s'attache à retracer les liens complexes entre les deux protagonistes. Une relation que le sociologue qualifie de « jeux d'associés-rivaux » (Neveu, 1999, p.21). Il faut comprendre derrière cette expression qu'il y a d'un côté un besoin vital pour les mouvements sociaux d'être visibles et de l'autre, une lutte sur la forme que prend cette visibilité, laquelle peut être présentée de manière négative pour un mouvement en lutte<sup>41</sup>. Ce circuit communicationnel se fait parfois d'une façon qui disqualifie, tronque, (ré)interprète les requêtes des manifestants. Neveu propose donc de mener une réflexion sur les logiques internes de la presse et le besoin de médiatisation des mouvements sociaux.

Pour ce faire, un des premiers points soulevés par Neveu est de reprendre la recherche de Richard Gamson s'intéressant aux images que véhiculent les discours au sujet de l'énergie nucléaire. Cette recherche permet de discerner les contours des représentations que l'auteur nomme des « panoplies » (package). Ce concept explique par des schèmes interprétatifs la construction d'un discours, d'une image, des sens que les acteurs peuvent émettre :

« Une panoplie est avant tout un cadre interprétatif destiné à donner sens à un problème et à des événements. Elle se compose de références à des valeurs et des principes, développe une explication causale des problèmes et des enjeux, sollicite des symboles, des slogans, des images, des *exempla*, des descriptions. Toute panoplie cherche à mobiliser des résonances culturelles, sollicite les éléments d'une *doxa*

---

<sup>41</sup> Il arrive évidemment que la relation entre les médias et les mouvements sociaux soient à l'avantage des derniers.

sociale. Elle reprend aussi appui sur des autorités (la science, le pouvoir politique, les citoyens qui la légitiment, lui apportent un parrainage. Elle est également tributaire des logiques de travail journalistique en termes de routines, d'utilisation de précédents comme outils interprétatifs, de sélection des sources, de définition de la *newsworthiness*. [...] Gamson souligne qu'une panoplie est plus un cadre qui fixe les limites d'un pensable, qu'un discours monolithique ». (Neveu, 1999, p.34).

Ce concept de « panoplie » met en évidence de quelles manières un fait social est cadré par les énonciateurs en fonction de leur schème d'interprétation. En connaissant ce dernier, on peut anticiper la direction et la forme de ce qui sera dit par les protagonistes. Aussi, ce concept s'avère utile afin de catégoriser les différents acteurs en fonction des « panoplies » qu'ils mobilisent. Il faut toutefois ajouter que ce modèle n'est pas quelque chose de figé. Au contraire, il évolue en fonction de l'actualité et/ou d'entrepreneurs de causes qui viennent mettre en doute ou injecter de nouveaux éléments dans la « panoplie ». Gamson montre bien ce changement paradigmatique dans son étude sur l'énergie nucléaire où la presse use d'une panoplie « progrès » positive, tandis que les militants antinucléaires mettent en avant « les potentialités destructrices » de cette énergie (Neveu, 1999, p.34). Dernier point, la « panoplie » médiatique détient une forte place dans la description d'un sujet dans la mesure où la presse détient un pouvoir de « définition de la réalité » (*Ibid*, p.35). De ce fait, un mouvement social se voit dans l'obligation de prendre en compte le cadrage fait par la presse ne serait-ce que pour le contredire.

Notre terrain révèle que la « panoplie » déployée dans le cadre de la loi travail est celle de la dimension conflictuelle opposant syndicats et gouvernement que l'usage du terme « bras de fer »<sup>42</sup> illustre bien. Le conflit s'articule entre les syndicats et plus généralement les manifestants et le gouvernement Valls. Au centre de cette lutte, une question est primordiale : lequel des deux protagonistes va s'essouffler avant l'autre et va « lâcher » en premier ? Ainsi, les journalistes suivant la manifestation du 14 juin posent déjà les jalons de ce cadre interprétatif comme on peut le voir en (36), (37) et (39) avec des formulations telles que « le chant du cygne » ou « le commencement de la fin ». On remarque que les syndicats sont eux aussi pris dans cette logique de concurrence par les chiffres comme le démontrent les réponses des secrétaires généraux Jean Claude Mailly (FO – Force Ouvrière) en (3) et de Philippe Martinez (CGT – Confédération Générale du Travail) en (29). On relève alors l'importance de la bataille des chiffres que nous avons analysée plus haut. Celle-ci contribue au cadrage donné au sujet du mouvement ; si les chiffres baissent ou sont « gonflés » par les organisations syndicales c'est

---

<sup>42</sup> Terme utilisé par la plupart des médias.

que les syndicats sont sur le déclin. Cette dimension conflictuelle est articulée d'une manière qui laisse entendre que le mouvement social est en train de perdre sa bataille. Ce qui à ce moment de la contestation peut être considéré comme tel dans la mesure où le retrait de la loi travail dépend de l'issue de la négociation avec le gouvernement. Or, celle-ci apparaît à ce moment mal engagée pour les syndicats<sup>43</sup>. Mais cette impasse dans laquelle se retrouvent les organisations syndicales n'est que très peu soulignée par la presse. Autrement dit, la situation délicate dans laquelle se trouvent manifestants et syndicats n'est pas mise en contraste avec les positionnements des autorités politiques. C'est comme si le mouvement social « s'effondrait » par lui-même pour des causes internes. Les propos journalistiques donnent l'impression que dû aux problèmes organisationnels des cadres syndicaux, le mouvement social touche à sa fin. On ne trouve pas une nuance dans les causes du déclin qui sont pluricausales tels que, par exemple, une fatigue économique des grévistes, un refus du gouvernement à concéder quoi que ce soit au sujet de la réforme du Code du travail, etc. L'extrait suivant nous servira à exemplifier nos propos :

***Essoufflement du mouvement : journal télévisé de 20h, France 2, le  
14 juin 2016<sup>44</sup>***

**(20) Voix off :** *Une fois encore, ils sont venus scander leur opposition à la loi travail. Parmi les manifestants beaucoup en sont à leur 9<sup>ème</sup> défilé et ils se disent prêts à continuer.*

**(21) Manifestant 1 :** *Qui vous dit que c'est la fin là ? Vous avez vu le monde ? Vous dites que c'est la fin ? Mais ce n'est pas la fin !*

**(22) Manifestante 2 :** *Il faut continuer, continuer et encore, jusqu'à ce qu'on arrive à ce que cette loi se retire. Voilà !*

**(23) Voix Off :** *Vous croyez vraiment qu'ils vont la retirer ?*

**(24) Manifestante 2 :** *Bien sûr puisque je suis là ! Donc euh... je serais là autant de fois qu'il faudra.*

---

<sup>43</sup> Ce constat est tiré de l'observation de l'évolution de la mobilisation. Cette dernière dure depuis quatre mois et l'exécutif a déjà engagé une première fois la confiance du gouvernement à l'aide de l'article 49.3 de la constitution dans le but de faire passer les premières mesures de la loi El Khomri. Cet article sera par la suite réutilisé deux autres fois pour passer la loi travail avant la fin de la session parlementaire. On peut ajouter à cela les déclarations de Manuel Valls, Premier Ministre, sur *France Inter* insistant sur le fait que « sur les principaux articles de la loi [...] ne peuvent pas bouger et ils seront adoptés. Je crois que le message doit être très clair ». URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/le-7-9/le-7-9-15-juin-2016>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>44</sup> Journal télévisé de 20h *France 2*, URL : [http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/jt-de-20h-du-mardi-14-juin-2016\\_1488393.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/jt-de-20h-du-mardi-14-juin-2016_1488393.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.



*(25) Voix Off : À l'appel de la CGT et de FO, pour la première fois les manifestants sont venus de partout en France pour grossir les rangs parisiens.*

*(26) Manifestante 3 et 4 : On est de Cherbourg, on s'est levées à 5h du matin pour être là en prenant le bus.*

*(27) Manifestant 5 : On avait l'impression que depuis Marseille le gouvernement ne nous entendait pas. Donc on a dit, on va un peu se rapprocher et petit à petit on va se rapprocher encore plus. On est en train de dépasser, aujourd'hui, la loi travail. Le mécontentement il est général.*

*(28) Voix Off : Sans surprise, les syndicats annoncent ce soir une mobilisation record : un million trois cent mille personnes auraient défilé aujourd'hui.*

*(29) Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT : Je crois que le gouvernement a voulu spéculer sur le niveau de mobilisation, sur l'essoufflement du mouvement. Aujourd'hui, nous faisons la démonstration que le mouvement ne s'essouffle pas du tout.*

*(30) Voix Off : La police elle, n'a comptabilisé que 125 milles personnes en France. C'est dix fois moins que les syndicats. Jamais l'écart dans la bataille des chiffres n'avait été aussi grand.*

*(31) David Pujadas, présentateur du 20h de France 2 : Alors va-t-on vers la fin du mouvement ? Bonsoir Nathalie Saint-Cricq.*

*(32) Nathalie Saint-Cricq, journaliste France 2 : Bonsoir David.*

*(33) David Pujadas : Vous nous répondrez dans un instant. On l'évoquait tout à l'heure avec Bernard Cazeneuve, d'abord ces nouveaux incidents graves qui ont éclaté en marge du cortège. Antony Joli, Julie Becry.*

*(34) Voix off : Des centaines de projectiles au pied de l'hôpital Necker. L'établissement pour enfants malades pris pour cible cet après-midi par les casseurs. Plusieurs vitres brisées. Cette famille sort de l'hôpital apeurée. Le cœur de Paris à nouveau théâtre de violents affrontements. Plusieurs dizaines de casseurs se sont infiltrés dans le cortège. Ils s'attaquent à cette façade qu'ils transforment en projectiles. Pendant plusieurs heures, affrontements avec les forces de l'ordre qui répondent par des gaz lacrymogènes. Allongé au sol, ce manifestant vient d'être touché à la tête par un projectile. À quelques mètres de là, plusieurs vitrines sont vandalisées comme celles de ce serrurier écœuré.*

*(35) Serrurier : Des barres de fer, des pieux ! Ba et ba et ba et je tape, et je tape dans tous les sens ! À l'issue de la manifestation au moins 20 policiers et 11 manifestants blessés. 58 ont été interpellées et placées en garde à vue.*

*(36) David Pujadas : Nathalie, on revient au rapport de force politique et social à l'issue de ce mardi très attendu. Peut-on parler de démonstration de force ou de chant du cygne pour le mouvement ?*

*(37) Nathalie Saint-Cricq : Eh bien, un peu des deux David, puisque ça devait être ce soir une sorte d'apothéose. Vous savez le fameux « ça va être énorme » de Philippe*

*Martinez. Résultat une assez forte mobilisation, mais beaucoup moins que ce qu'annonce la CGT peut être un petit peu plus que ce qu'annonce la police. Mais c'est en même temps très clairement le chant du cygne parce que ce qui compte, ce qui pèse, c'est-à-dire les grèves et bien là, ça s'essouffle, le pays n'est pas bloqué donc cela s'appelle le commencement de la fin.*

**(38) David Pujadas :** *Alors quelle peut être la porte de sortie ?*

**(39) Nathalie Saint-Cricq :** *Le pourrissement David. Ce n'est pas un joli mot David, mais c'est quand même ça la stratégie du gouvernement. Même si vendredi la ministre du Travail, Myriam El Khomri rencontre Philippe Martinez pour la belle image, côté exécutif, la consigne est claire : pas question de lâcher, il y a eu la SNCF, les intermittents voilà pour les efforts, mais « on n'ira pas plus loin sinon on est cuit » et là, je cite Manuel Valls.*

En (21) la réponse du manifestant met en relief le fait que la question du journaliste est formulée de manière à comporter l'hypothèse de la fin du mouvement ou de son épuisement. En (23) le questionnement du journaliste met en doute l'efficacité du mouvement et de ses manifestations. Dans ces cas, l'auditeur est confronté à une mise en situation défavorable pour l'ensemble du mouvement social. En effet, questionner la pertinence en termes de succès du répertoire d'action et de l'impact qu'il permet auprès des autorités laisse penser que la démarche de la part des organisateurs est erronée ou qu'elle ne peut avoir d'impact sur la future application de la loi. Ce sont là des prémisses qui sont présentes dès la phase première de l'interaction entre les journalistes et les manifestants dirigeant la discussion autour des enjeux de succès et de pertinence de l'action et, ce faisant, la réduisant à des questionnements autour de l'efficacité des moyens d'action employés. Aussi, on remarque que la forme que revêt la « panoplie » est celle d'une dimension conflictuelle où le mouvement social est interprété comme étant perdant. À l'instar d'*Europe 1*, l'actualité du 14 juin, d'une manière générale, se fixe dans ce cadre « défaitiste » du mouvement contre la loi travail :

### ***Un regard « défaitiste » : matinale d'Europe 1, le 14 juin 2016<sup>45</sup>***

**(40) Thomas Sotto, animateur Europe 1 :** *Évidemment l'actualité politique c'est cette*

---

<sup>45</sup> *Europe 1*, le 14 juin 2016. URL : <http://www.europe1.fr/emissions/le-kiosque-de-thomas-sotto-2/microsoft-rachete-linkedin-et-comment-lexecutif-regarde-la-mobilisation-contre-la-loi-travail-les-experts-deurope-1-vous-informent-2771681>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

*journee de cette journee de mobilisation contre euh la CGT qui s'annonce très spectaculaire Antonin André. Quelques jours avant la rencontre entre Myriam El Khomri et Philippe Martinez qui vont finalement se voir vendredi. Vu de l'Élysée Antonin, on voit cette journee comme un baroud d'honneur de la CGT.*

*(41) Antonin André, expert politique : Les trains roulent, l'essence coule à flots, les poubelles sont ramassées. Voilà ce qu'on entend dans les couloirs du palais. Comme un air de légèreté au terme de 4 mois de mobilisation. Et à l'Élysée on estime que le bras de fer est gagné, que la CGT est en train de plier. Baroud d'honneur pour l'Élysée, démonstration de force pour le syndicat. On voit bien qu'on est dans une guerre de communication au terme de quatre mois de conflits. Alors le Président a joué la stratégie de l'usure, il la voit gagnante et au final il le dit : « la loi travail passera ». Persuadé que dans quelques mois son bilan sera crédité parce qu'il aura tenu bon et parce que cette primauté de l'accord d'entreprise marquera du sceau du réformisme son quinquennat.*

*(42) Thomas Sotto, animateur Europe 1 : Cela dit, Philippe Martinez, il est venu très déterminé. Il est venu nous le redire ici même hier matin, il a déjà programmé d'autres journées d'action. Qu'est-ce qui montre que la CGT est en train de fléchir ?*

*(43) Antonin André, expert politique : Alors il a changé Philippe Martinez. Première phase, début du conflit en mars, il refuse systématiquement de venir au Ministère du travail pour discuter. Il ne veut voir que le Président de la République et il pose en préalable le retrait de la loi. Aujourd'hui, le retrait n'est plus un préalable, Philippe Martinez accepte de voir la ministre du Travail qui lui réserve en rien un traitement d'exception. Myriam El Khomri le reçoit comme elle a reçu Jean Claude Mailly vendredi dernier et Laurent Berger la semaine d'avant. Y'a pas de traitement de faveur pour Monsieur Martinez contrairement à ce qu'il vend dans les médias pour se faire mousser auprès de sa base.*

On retrouve l'idée en (41) que le mouvement est en phase de déclin, marquée notamment par l'arrêt des grèves qui avaient marqué l'actualité précédente. Fin de la grève donc, dernière « grosse » manifestation comme un dernier soubresaut avant que le corps manifestant ne se délite. Idée que l'on retrouve en (39) avec la stratégie du « pourrissement » adoptée par le gouvernement. On retrouve ici une vision routinière de la contestation. Le déroulement classique d'un schéma maintes et maintes fois répété lors de chaque mobilisation. Il est donné à voir une vision presque fataliste des mécanismes de revendications illustrés notamment en (43) où Antonin André nous expose les différentes phases de négociations qui ne sont finalement que des « passages » menant à la défaite des organisations syndicales. On retrouve dans ces cas ce que Neveu nomme les « routines interprétatives dans le discours de la presse »

(Neveu, 1999, p.35). Ces dernières se caractérisent par le fait que les médias considèrent le mouvement social comme étant à la fin de son potentiel de contestation. De ce fait, il devient impossible pour les syndicats d'obtenir d'autres concessions de la part du gouvernement comme le note Nathalie Saint-Cricq en (39).

## ***2.1 L'opposition entre deux problématiques***

Un second point à relever est celui des logiques de mobilisation. Quelles sont les conditions qui permettent de mettre en place un mouvement de revendication ? C'est dans ce sens que Neveu reprend les études de Gamson questionnant les conditions qui vont permettre de mobiliser des personnes autour d'une lutte. Il en définira trois ; un sentiment d'injustice, une croyance en la possibilité de rétablir la justice et l'élaboration d'un *nous* contre un *eux*. Ces trois conditions développées par Gamson font écho au processus d'émergence et de transformation des litiges proposé par Felstiner, Abel et Sarat permettant la mobilisation autour d'une cause dans leur article « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer ». Ces derniers proposent aussi un processus en trois étapes. En premier lieu, il faut que les « victimes » puissent nommer (*naming*) le litige qu'ils subissent. Autrement dit, que les protagonistes puissent passer d'une « expérience offensante inaperçue » (EOIP) à une « expérience offensante perçue » (EOP) (Felstiner, Abel & Sarat, 1991, p.42). En second lieu, le groupe « offensé » doit transformer une « EOP en un grief. Cela se traduit lorsqu'une personne attribue une offense à la faute d'un autre individu ou d'une entité sociale » (*Ibid*). En d'autres termes, les personnes lésées doivent désigner un ou des responsables de leur situation (*blaming*). Puis, en dernier lieu, pour compléter le processus de transformation, les personnes ayant subi un tort doivent l'exprimer « à la personne ou à l'entité supposée responsable et demande[r] un remède » (*Ibid*, p.43). En d'autres termes, le processus de transformation d'un malaise à une revendication se termine lorsque les « victimes » « réclament » (*claiming*) réparation à ceux qu'ils ont jugé coupables de leur situation. On le voit, « nommer » revient à identifier un malaise, une injustice. Puis, la désignation est ce qui crée l'altérité entre un groupe pénalisé et des responsables. Enfin, la réclamation est possible seulement si le groupe démuni croit en une possibilité de réparation du tort. Comme nous pouvons le voir dans les extraits ci-dessous, ces préalables à l'action collective sont mis en évidence par quelques interviews de manifestants. Enfin, il faut souligner que ces paroles entrent dans le cadre d'une mobilisation

sociale qui dure depuis quatre mois environ. Dès lors, l'offense (*naming*) n'est plus rappelée directement lors des reportages sur le sujet puisqu'elle va de soi pour les auditeurs puisque la contestation dure depuis plusieurs mois. En revanche, ce qui est rappelé, ce sont les responsables (*blaming*) et la réparation (*claiming*) demandée par les militants. C'est ce que nous pouvons observer dans les deux extraits ci-dessous :

***Naming, blaming claiming : journal télévisé de 20h, TF1, le 14 juin 2016<sup>46</sup>***

*(44) Voix off : [...] Dans le cortège, des salariés du privé, des retraités, des fonctionnaires tous persuadés d'être à deux doigts de faire reculer le gouvernement.*

*(45) Manifestant 1 : Je ne suis pas à 9 jours de grève pour arrêter là. C'est plus de mille euros qui disparaissent, mais bon, on sait pourquoi on le fait. On le fait pour nos gamins, on le fait pour tous les travailleurs, les salariés.*

*(46) Manifestant 2 : Le gouvernement s'il ne nous entend pas, il continuera à nous entendre jusqu'à ce qu'il nous écoute ! Voilà. Et puis, s'il ne nous entend pas maintenant, il va nous entendre euh l'année prochaine.*

*(47) Journaliste : Pourquoi ?*

*(48) Manifestant 2 : Ben parce qu'il y a des élections au mois de mai hein !*

*(49) Voix Off : Des manifestants venus de toute la France comme ces fonctionnaires territoriaux de la ville de Marseille.*

*(50) Manifestant 3 : Nous on a fait de très grosses manifestations sur Marseille, manifestement on n'a pas été entendu. Donc on se rapproche, on se rapproche de l'Élysée, on se rapproche de Matignon, on va finir par être entendu.*

***Naming, blaming claiming : journal télévisé de 20h France 3, le 14 juin 2016<sup>47</sup>***

*(51) Carole Gaessler, présentatrice du 20h de France 3 : L'actualité c'est aussi la 9ème manifestation contre la loi travail. Alors peu de rassemblements aujourd'hui en province. Les syndicats ont voulu faire une démonstration de force à Paris. Selon leur décompte un million aurait défilé aujourd'hui dans la capitale, 80 000 selon la préfecture de police. Une manifestation qui a une nouvelle fois dégénéré. Julien*

---

<sup>46</sup> Journal télévisé de 20h, TF1, 14 juin 2016, URL : <https://www.lci.fr/france/le-20-heures-du-14-juin-2016-1262547.html>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>47</sup> Journal télévisé de 20h, France 3. URL : [https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/19-20/jt-de-19-20-du-mardi-14-juin-2016\\_1488371.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/19-20/jt-de-19-20-du-mardi-14-juin-2016_1488371.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

*Gasparetto et Anne-Lyse Berthiaud.*

**(52) Voix Off :** Dockers du Havre, travailleurs hospitaliers de Vichy ou encore fonctionnaires de Bretagne. Ils sont venus de la France entière pour faire entendre leurs voix. Une manifestation nationale pour démontrer que le mouvement ne s'essouffle pas. Avec toujours le même mot d'ordre : le retrait du projet de loi El Khomri.

**(53) Manifestant 1 :** Moi qui travaille à l'usine, au lieu d'avoir 50% de mon salaire sur les samedis ou les jours supplémentaires, j'en aurai plus que 10%.

**(54) Manifestant 2 :** Il ne faut pas prétendre que demain on va créer de l'emploi en abaissant les conditions sociales des gens.

**(55) Manifestant 3 :** On n'arrêtera pas, on a perdu au moins dix jours de salaire. Moi je veux pouvoir regarder mon gamin et lui dire que je me suis battu pour lui. Je ne veux pas que mon gamin soit un esclave ! On n'arrêtera pas ! C'est compris ? ON N'ARRÊTERA PAS !

**(56) Voix Off :** Dans les cortèges, des salariés des raffineries, après trois semaines de grève, eux ont repris le travail. Mais ils menacent déjà d'effectuer de nouveaux blocages.

**(57) Manifestant 3 :** On attend la rencontre de vendredi entre le secrétaire général de la CGT et le... le gouvernement et euh Myriam El Khomri et euh je pense que si ça se passe mal, ça repartira derrière.

De ces extraits, nous pouvons constater que nous sommes face à deux types de transformation des litiges. L'un est médiatique, l'autre est celui des manifestants. Du côté de ces derniers, l'offense perçue est celle de la loi travail, de ses conséquences salariales et des conditions de travail tel qu'on peut le voir en (53), (54) et (55). Concernant l'imputation d'une responsabilité pour les manifestants et les organisations syndicales, il s'agit du gouvernement français, de la ministre du Travail et du Président comme on le note en (46), (50) et (57). Enfin, la réparation demandée par les salariés est le retrait de la nouvelle loi travail formulé en (52) par la voix off. Exigence qui se voit appuyée par une menace en (48) de ne pas réélire le gouvernement en place permettant d'instituer, dans la théorie, un rapport de force envers l'exécutif. Pour récapituler, nous avons donc une offense nommée par les militants qui est celle de la nouvelle loi travail limitant certains droits pour les travailleurs. Pour ces derniers, les responsables en sont les auteurs. C'est-à-dire l'exécutif français. En réparation, les ouvriers demandent le retrait de cette loi et le retour à l'ancien Code du travail.

Le second triptyque des litiges auquel les auditeurs ont accès est celui des médias. Or, ces derniers n'ont pas la même approche en termes d'émergence des conflits. Pour la presse, ce

qui est souligné comme étant problématique, ce sont la bataille des chiffres, l'essoufflement du mouvement – que nous avons évoqué plus haut – et les actes de « violence » lors de la manifestation. Nous sommes donc en présence d'un cadrage du mouvement social qui se focalise sur les effets de la mobilisation et non pas sur les revendications des militants à proprement parler. De plus, en termes de temps de parole entre les deux triptyques, le second l'emporte largement notamment en ce qui concerne les actes de « violence » qui auront lieu en sous-main pendant les neuf jours qui vont suivre avant la prochaine manifestation syndicale du 23 juin. Nous sommes donc dans un cas où les préalables de l'action collective (*naming, blaming and claiming*) sont peu relayés par les médias dans la mesure où « les conditions sociales de production du discours journalistique lui font éviter les problématisations en termes d'injustice, d'imputation de responsabilité à des institutions ou des personnes désignées avec précision » (Neveu, 1999, p.36). On retrouve un bon exemple de cette tendance en (51) lorsque la présentatrice de *France 2* introduit le reportage consacré à la journée de mobilisation. L'introduction du reportage fait par la présentatrice de *France 3* présente les différentes thématiques qui y seront abordées. On y retrouve l'opposition des chiffres, l'idée d'un essoufflement et la question des « violences ». Ainsi, le nœud problématique est reporté sur une confrontation de l'apport quantitatif des manifestants permettant de spéculer sur la fin ou non d'une mobilisation et une série d'actes « violents » qui sont ressaisis comme étant immoraux – et donc ne pourront être expliqués autrement que par des modalités de condamnation et de dénonciation. C'est sur ces derniers gestes de « violences » que nous nous focaliserons dans la prochaine partie.

### ***3) « Violences » en marge des manifestations : les « casseurs » un groupe aux ressources communicationnelles très faibles***

Dans cette partie, nous nous intéresserons aux discours portés par les journalistes sur les « violences » qui ont marqué la manifestation du 14 juin et sur la façon dont elles ont été ressaisies durant les dix jours qui précèdent la prochaine manifestation (celle du 23 juin). Nous verrons que ces « violences » ont cristallisé le débat sur les manifestations et ont été particulièrement centrales dans les prises de décisions politiques et organisationnelles de la manifestation du 23 juin. C'est pour ces raisons que nous allons nous pencher sur cette pratique qualifiée par les militants autonomes « d'action directe ».

### 3.1 Être parlé par les médias

Le premier élément qu'il convient de mettre en lumière est celui de la place donnée aux acteurs de ces « violences ». Il s'agit, dans ce cas, de prendre la mesure des discours qui sont donnés à ces gestes dans le but de comprendre quelle est la démarche derrière ces actes. Dès lors, qu'en est-il de cette place dans le « discours médiatique » et de quelle manière ces gestes et/ou discours sont présentés dans les médias ?

Dans le cas de notre étude, aucun énoncé de la part des acteurs de ces « violences » n'est disponible. En fait, ces militants sont visibilisés par un nombre conséquent d'images, mais ils ne peuvent jamais mettre de mots sur leurs gestes. Ils sont ainsi parlés par les journalistes, les professionnels de la politique et les « autres » manifestants. Dès lors, il en ressort de la presse en général un discours relativement uniforme sur cette pratique de « l'action directe » qui est représentée négativement, est réductrice et dépolitise les auteurs de ces dégradations. Il ne s'agit pas de dire ici que tous les actes de dégradations et de « violences » sont légitimés par un discours politique de la part des auteurs et qu'ils sont admissibles. Il s'agit plutôt de saisir de quelle manière ces « violences » sont saisies par les médias afin de comprendre du point de vue médiatique ce qu'a été « l'événement Necker ».

L'ethnographie de Kamel Boukir dans son texte *Délire de ouf. La vie interne d'un groupe de « casseurs » durant les manifestations politiques de jeunes à Paris en 2006* présente de manière convaincante le fonctionnement de « casseurs » sans revendications politiques. Cette recherche permet de comprendre qu'un groupe de « casseurs » n'est pas *ipso facto* « politisé », mais peut profiter d'une situation – en l'occurrence d'une manifestation – afin d'engendrer des troubles. La recherche de Boukir met non seulement en lumière les fonctionnements de ces groupes « non politisés », mais permet aussi de comprendre qu'une manifestation a comme caractéristique de suspendre momentanément la conduite morale d'un espace public. Il y a une mise « entre parenthèses [de] la perception et [de] la morale ordinaire environnante » (Boukir, 2017, p.16). Cette suspension de la morale est un premier élément qui nous permet de comprendre l'émergence de ces « violences » lors de la manifestation du 14 juin. Or, le « discours médiatique » ne met pas en lumière la dimension spécifique de la manifestation à savoir la suspension morale d'un espace permettant de mettre en œuvre des pratiques et des actions répréhensibles avec « peu » de répression judiciaire et policière<sup>48</sup>. En effet, une telle

---

<sup>48</sup>L'expression peu de répression judiciaire et politique est un euphémisme. Il s'agit plutôt de souligner le fait que la répression est plus faible dans une manifestation de grande envergure que si ces actes avaient été commis en dehors de l'espace manifestant.



confrontation n'est possible que dans la mesure où le nombre de manifestants est conséquent et que la manifestation est un événement national, ce qui attire énormément de manifestants radicaux donc, du point de vue médiatique et politique, plus de potentiels « casseurs ». Ainsi, ces éléments de contextualisation de la manifestation ne sont pas mis en lumière dans la presse et empêchent une compréhension ancrée dans les spécificités de la manifestation du 14 juin ainsi qu'une vision globale de cette journée.

Nous sommes alors confrontés dans notre terrain à une vision tautologique de la manifestation qui a pour conséquence d'écarter une partie des acteurs et déplace la « lutte principale » – qui est celle du retrait de la loi travail – entre la « presse et le pouvoir politique » (Champagne, 1993, p.75). On a d'un côté une forte attention qui est portée sur les manifestants et certaines de leurs pratiques et de l'autre, un questionnement journalistique à l'égard du gouvernement et des syndicats. Pour les premiers, la question peut se formuler de la manière suivante : qu'est-ce que les pouvoirs publics vont faire pour stopper ces « violences » ? Quant au second, on leur demande de rendre des comptes quant aux mesures que le service d'ordre (SO) a mises en œuvre pour sécuriser la manifestation. Autrement dit, la presse se questionne sur les mesures politiques et syndicales que ces actes vont engendrer et non sur les raisons de ces gestes. On voit bien comment, dans ce processus, les principaux concernés sont écartés puisqu'ils sont parlés par les journalistes. De plus, ces derniers demandent aux décideurs politiques de justifier la résolution d'une problématique qu'ils ont soulevée.

***Quelle réponse face aux « violences » ? Journal télévisé de 20h,  
France 3, le 15 juin 2016<sup>49</sup>***

*(58) Carole Gaessler, présentatrice du 20h de France 3 : Le bras de fer sur la loi travail entre l'exécutif et la CGT s'est déplacé sur le terrain des violences. François Hollande menace d'interdire les manifestations au lendemain des dégradations importantes en marge du défilé parisien. Nous verrons que cela a déclenché un débat houleux à l'Assemblée nationale. C'est le saccage de l'hôpital Necker notamment qui a amené le gouvernement à réagir. La préfecture de police de Paris a même accusé le service d'ordre de la CGT de laxisme face aux casseurs. Manon Bougault, Yvan Bédard.*

*(59) Voix Off : Au cœur de Paris, la façade de l'hôpital Necker saccagée par des*

---

<sup>49</sup> Journal télévisé de 20h, France 3. URL : [http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/19-20/jt-de-19-20-du-mercredi-15-juin-2016\\_1489985.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/19-20/jt-de-19-20-du-mercredi-15-juin-2016_1489985.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

*casseurs. Vitres taguées, brisées. Devant les dégâts, les passants sont médusés.*

**(60) Passante 1 :** *Ils s'attaquaient à un hôpital où il y a des enfants malades. Euh... symboliquement je crois que c'est euh... Enfin on en arrive à des choses quand même graves.*

**(61) Voix Off :** *Hier voici ce que l'équipe médicale a vécu de puis l'intérieur [image depuis l'intérieur de l'hôpital]. Une pluie de pavés projetés contre les vitres pendant plusieurs minutes et des CRS qui tentent de protéger l'établissement. Cette psychologue était au même moment en consultation avec une patiente.*

**(62) Psychologue :** *Alors les vitres ont été cassées à plusieurs endroits. Dans le service tout le monde était très très inquiet. Les patientes qui attendaient en salle d'attente avaient peur de ne pas pouvoir ressortir.*

**(63) Voix Off :** *À l'extérieur, certaines personnes ont bien tenté d'alerter les casseurs [vidéo du journaliste du journal Le Monde, on voit un homme stopper le casseur en lui disant : « hé ! C'est un hôpital de gosse »]. Rien y fait. Ils continuent de viser le bâtiment où des enfants sont opérés.*

**(64) Pr Pierre Carli, médecin-chef du Samu de Paris :** *Du côté de la rue, c'est la façade du bâtiment la plus technique, c'est celle où se situent les blocs opératoires.*

**(65) Voix Off :** *Des incidents, il y en a eu un peu partout sur le parcours de la manifestation. Infiltrés dans le cortège plusieurs centaines d'individus cagoulés, déterminés à tout casser. Le mobilier urbain, les façades des commerces dont les débris servent ensuite de projectiles contre les CRS. Ce matin, toujours les mêmes images de boutiques saccagées. Ici ce sont des Autolib' qui ont été brûlées. Cette voisine a assisté à la scène, elle nous montre ces photos.*

**(66) Journaliste :** *Ils étaient nombreux ?*

**(67) Voisine :** *Ha oui, ils étaient 50 à 100. Pi y'en avaient avec des barres de fer, tout en noir. Une horde de personnes en noir, c'est très impressionnant. Mais on a cru que c'était encore une manif, mais après ils ont commencé à tout casser là.*

Dans ce passage, l'on assiste aux premiers éléments qui vont constituer « l'événement Necker ». On observe en (59) l'entrée faite par la rédaction avec des formulations relativement fortes telles que « la façade de l'hôpital Necker saccagée par des casseurs » qui laissent entendre que de sérieux dégâts ont été commis sur l'hôpital. Or, si l'on regarde les images<sup>50</sup> de la manifestation ou des photos (voir annexe 1) prises après le passage de la manifestation, les dégâts ne sont pas si conséquents que ce que la rédaction de *France 3* laisse entendre. En outre, en (61), les auditeurs ont accès à des images prises depuis l'intérieur de l'hôpital où les patients

---

<sup>50</sup> *Line Press* à partir de 1h02, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=iEYRGmsM6s4>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

et le personnel hospitalier étaient présents. Sur ces dernières on y observe une pluie de pierre tombant sur les policiers et dont certaines heurtent les vitres. Or, si l'on recoupe ces images avec d'autres prises lors de la manifestation<sup>51</sup>, on ne peut affirmer que les « casseurs » visaient directement l'établissement, mais plutôt les CRS. De par cet énoncé, la rédaction de *France 3* opère un détournement de factualité en présentant l'hôpital comme étant une des cibles des « casseurs ». Enfin, en (63), on aperçoit un « casseur » portant des coups de marteau à l'hôpital et un manifestant s'adressant au premier « hé ! C'est un hôpital de gosse ici ! ». Pour *France 3*, « rien n'y fait. Ils [les « casseurs »] continuent de viser le bâtiment où des enfants sont opérés ». Or, si l'on regarde la vidéo originale où l'on peut voir le « casseur » et le manifestant interpellant ce dernier, on observe que cela met fin à « l'attaque » de l'hôpital<sup>52</sup>. De plus, le montage de *France 3* laisse penser que l'attaque est l'œuvre de plusieurs centaines de « casseurs », et ce sur les mêmes façades de l'hôpital. Or, les images qu'utilisent *France 3* sont issues de plusieurs angles différents, ce qui a pour conséquence d'hyperboliser la réalité. Pour le dire avec les mots de Champagne, les médias ont un rôle circulaire dans la mesure où ils créent « une vision médiatique de la réalité qui contribue à créer la réalité qu'elle prétend décrire » 1993, p.74). Ainsi, nous nous retrouvons dans la configuration où certaines des mises en situation s'écartent grandement de ce qui s'est réellement passé pour paraphraser les propos de Pollner.

Cette analyse nous invite dès lors à interroger les relations en termes de dépendances entre les médias et les mouvements sociaux. Qu'en est-il lorsque la presse aborde un angle qui s'avère hors sujet ou non pertinent pour les militants et leurs organisations respectives et comment ces dernières peuvent-elles recadrer les propos à leur avantage ?

### ***3.2 Dépendance aux médias : une focale de la violence***

Afin de dévoiler les (inter)dépendances médiatiques auquel un mouvement social peut se confronter, Neveu s'appuie sur le travail de Gitlin effectué auprès de la SDS (*Students for a Democratic Society*). Dans cette étude, il ressort que le mouvement de par son mode d'action (heurts avec les forces de l'ordre) attire fortement l'attention médiatique. Les militants sont alors décrits péjorativement tout en étant largement présents dans l'espace médiatique. Malgré la place qu'ils occupent, ils ne sont pas en mesure de faire passer leur message : les médias

---

<sup>51</sup> Voir *Line Press* à partir de 49min30, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=iEYRGmsM6s4>

<sup>52</sup> Images de Pierre Trouvé, journaliste au *Monde*. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=RfTt8Q4RKCg>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

« préfèrent se fixer [...] sur des actions spectaculaires » (1999, p.25). Le mouvement social se voit alors enfermé par la catégorie « d'extrémistes radicaux ». Les militants ne pouvant plus se défaire de cette image, le recrutement des nouveaux adhérents se verra influencé et conduira à une « esthétisation-instrumentation de la violence » (1999, p.27). Les recherches de Gitlin ont permis de mettre au jour que le cadrage médiatique et l'intérêt journalistique influence en partie les répertoires d'action ainsi que le « discours militant ».

Dans notre cas, il est difficile de dire dans quelle mesure la focale journalistique influence les pratiques militantes. En revanche, il en ressort que l'intérêt médiatique est porté sur les pratiques violentes de certains manifestants. Celui-ci se traduit par une omniprésence de la thématique, et ce dans tous les reportages qui seront consacrés au mouvement social. Ainsi, nous retrouvons pour les trois plus grands journaux télévisés de France (*TF1, France 2 et France 3*) une chronologie semblable dans les jours suivants la manifestation du 14 juin. Le jour de la manifestation, le mardi, les informations données par la presse sont celles des chiffres, de l'essoufflement et des « violences ». Les jours suivants (du mercredi au jeudi), lors des journaux télévisés, les journalistes reviennent sur les « violences » de la veille. De nouveaux éléments de la préfecture de police laisseraient penser que certains syndicalistes font partie des « casseurs ». Un temps est laissé aux professionnels politiques, notamment sur les mesures à prendre face à ces « violences ». Puis, du dimanche 19 juin au mercredi 22 juin, la presse se penche sur les différentes mesures émises par les pouvoirs publics concernant la manifestation du 23 juin. Durant ces jours, l'information se concentre sur la possible interdiction de la prochaine journée de contestation. L'exécutif souhaite interdire la prochaine journée de mobilisation appelée par les syndicats en raison des « violences » commises lors du 14 juin. Puis une contre-mesure est proposée aux syndicats, celle d'un regroupement statique sur la place de la République à Paris. Cette proposition est catégoriquement refusée par les syndicats, qui considèrent qu'il s'agit d'une « remise en cause d'un droit fondamental, la liberté de manifester »<sup>53</sup>. Enfin, le mercredi 22 juin, les auditeurs apprennent que la manifestation a été interdite. Celle-ci est finalement autorisée avec un parcours spécial, suite à une entrevue entre les secrétaires généraux de FO et de la CGT avec le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. Le dernier moment de couverture médiatique sur le sujet se contente de récolter des témoignages de manifestants sur leur présence à la manifestation ainsi que de décrire le dispositif de sécurité mis en place pour l'occasion. Ce déroulement chronologique a comme dénominateur commun les épisodes de « violences » de la journée du 14 juin et plus

---

<sup>53</sup> Communiqué de presse des syndicats contestataires issu du Journal télévisé de 20 heures du 21 juin 2016 de *TF1*. URL : <https://www.lci.fr/france/le-20-heures-du-21-juin-2016-1263421.html>

particulièrement celles ayant eu lieu autour de l'hôpital Necker ainsi que toutes les questions qui en découlent. Aussi, dans les reportages traitant de ce sujet les images qui sont utilisées sont celles filmées au carrefour du centre hospitalier. C'est cette focale autour de ce lieu et des faits qui s'y sont déroulés que le « discours médiatique » a construit un imaginaire collectif de cette séquence de la manifestation nationale.

Cette façon de traiter ce qu'il s'est passé devant l'hôpital Necker transforme une factualité en un événement qui est perçu comme objectif. De ce fait, il devient impossible de se détacher de ces lunettes lorsque les manifestations sont abordées par les médias et les professionnels de la politique. Il devient également très compliqué pour les militants autonomes de présenter leurs actes comme étant politiques. Ainsi, médias, décideurs politiques et militants sont ancrés dans cette vision événementielle de Necker. Dès lors, une des conséquences de l'objectivation de « l'événement Necker » et « du pouvoir de définition des médias » (Bugnon, 2015, p.16) est celle d'imposer aux syndicats à la fois la responsabilité de ce que d'autres – ou presque puisque quelques syndicalistes ont participé aux « violences » – ont fait et de devoir se justifier quant à ces actes. Les séquences suivantes illustrent parfaitement cette nécessité de justification pour les organisations syndicales :

***Preuves de la responsabilité des syndicats : journal télévisé de 20h,  
France 3, le 15 juin 2016<sup>54</sup>***

**(68) Voix Off :** *Parmi les casseurs, annonce étonnante du préfet cet après-midi, il y aurait des syndicalistes.*

**(69) Michel Cadot, préfet de police de Paris [conférence de presse] :** *Une petite partie des manifestants de la CGT à la fin de la manifestation euh ont eux-mêmes participé à des actes de violence. Notamment des personnes venues de l'Ouest et du Havre plus directement encore. Euh avec, en descellant des pavés. La CGT rejette ce soir ces accusations.*

**(70) Michel Coronas, Administrateur de la CGT :** *Il n'y a pas eu d'incidents à noter dans le cortège syndical lui-même. S'il y a eu des événements de casse, tout s'est déroulé en amont et sous les yeux des forces de l'ordre et absolument pas avec des éléments qui étaient des éléments syndicaux.*

---

<sup>54</sup> Journal télévisé de 20h, France 3. URL : [http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/19-20/jt-de-19-20-du-mercredi-15-juin-2016\\_1489985.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/19-20/jt-de-19-20-du-mercredi-15-juin-2016_1489985.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

***Justification des syndicats : Journal télévisé de 20h, TF1, le 15 juin 2016<sup>55</sup>***

**(71) Gilles Bouleau, présentateur du 20h :** *On l'a vu, la manifestation organisée hier a donc été marquée par de très violents affrontements entre casseurs et forces de l'ordre. Une trentaine de policiers ont été blessés. Ce matin pour la première fois, je vous le disais, Manuel Valls a pointé la responsabilité de la CGT. Il a estimé que le rôle du service d'ordre du syndicat était je le cite : « ambigu ». Fabien Chadot et Cédric Even ont enquêté.*

**(72) Voix Off :** *Des scènes de rare violence pour une manifestation en plein Paris. Qui n'a pas su l'empêcher ? Les forces de l'ordre ou les syndicats ? Pour le Premier ministre, pas de doute, la CGT s'est laissée déborder. Il reproche à son service d'ordre d'avoir eu une attitude ambiguë vis-à-vis des casseurs. Une mise en cause que réfute catégoriquement Force Ouvrière, le syndicat organisateur.*

**(73) Michèle Biaggi, responsable du service d'ordre de Force Ouvrière :** *Nous sommes des manifestants pacifistes. On n'a jamais rien cassé dans nos manifestations. C'est la première fois enfin depuis ces manifestations-là, depuis que nous avons commencé que nous connaissons des violences de ce type-là. Et cette fois-ci, ils étaient devant, ils ont tout cassé devant. Ils ont tout cassé devant ! Mais pas dans la manif, on ne les a pas laissés rentrer dans la manif ! Vous savez quand il y en a un ou deux qui rentrent, on les extrait hein !*

**(74) Voix Off :** *Cette après-midi, le préfet de police de Paris va plus loin et accuse certains militants d'avoir participé aux violences.*

**(75) Michel Cadot, Préfet de police de Paris [conférence de presse] :** *Une petite partie des manifestants de la CGT, à la fin de la manifestation ont eux-mêmes participé à des actes de violence en descellant des pavés, en attaquant pendant plus d'une demi-heure, trois-quarts d'heure les fonctionnaires de police au moment de la dispersion.*

**(76) Voix Off :** *Faux rétorque la CGT qui renvoie la responsabilité de ces débordements au gouvernement.*

**(77) Michel Coronas, directeur administratif et financier de la CGT :** *Qui a intérêt aujourd'hui à manipuler les casseurs ? Le Premier ministre n'a pas de majorité au parlement pour faire approuver sa loi. Il sait que dans l'opinion publique, elle soutient largement le mouvement. Et que le mouvement contrairement aux espoirs qu'il mettait ne se, ne se, s'abaisse pas. Au contraire on peut continuer à se mobiliser. Voilà, point !*

**(78) Voix Off :** *Le gouvernement menace d'interdire les prochaines manifestations s'il estime qu'elles représentent un danger pour l'ordre public.*

---

<sup>55</sup> Journal télévisé 20 h, TF1, URL : <https://www.lci.fr/france/le-20-heures-du-15-juin-2016-1262656.html>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

En demandant aux organisations syndicales de s'expliquer sur les actions violentes qui ont eu lieu lors de la manifestation, les médias intiment à ces dernières à prendre position contre les « casseurs », mais surtout à se justifier. Or, se justifier c'est aussi admettre être partie prenante de ces gestes conflictuels. Il est vrai que le fait que certains syndicalistes aient « attaqué » la police facilite les demandes de justification de la part des journalistes. Ce faisant, la presse enlève l'intentionnalité de ces actes conflictuels aux « casseurs » pour les transférer aux syndicalistes. De ce fait, ces derniers deviennent responsables d'actions qu'ils n'ont pas commises et les auteurs de ces dernières qui n'ont déjà pas ou très peu de place dans l'espace médiatique sont réduits au silence. Cette pratique journalistique échappe aux organisations syndicales malgré le fait qu'on leur donne la parole et qu'ils pourraient mettre en place un dispositif pour retourner la suspicion qu'on leur porte. On le voit en (71) et (72), l'accusation est initiée par le Premier ministre, Manuel Valls, en qualifiant la relation des syndicats aux « casseurs » « d'ambiguë ». En reprenant cette formulation d'ordre politique et en ajustant leurs questions à cette dernière, les journalistes mettent en place un dispositif communicationnel « sur un mode plus ou moins politique dont la conséquence est une inévitable dichotomisation » (Wolton, 1992, p.102). On retrouve ce mouvement binaire en (70) et (74) dans les réponses des syndicats face aux propos accusatoires de Manuel Valls. Une configuration spécifique se met en place, avec d'un côté le gouvernement qui reporte la responsabilité des actes de « violence » sur les syndicats, et de l'autre, un renversement s'opère qui vise à mettre la faute sur les services de police. Finalement, en (73), on observe une prise de distance très forte de la part de la cheffe de la sécurité de FO qui institue par ses propos une distance spatiale et territoriale très forte envers les « casseurs ». Cette distance permet à la fois d'affirmer qu'il n'y a pas de lien entre « casseurs » et syndicalistes et de renvoyer la balle aux forces de l'ordre. Puisque les manifestants violents ne sont pas dans l'espace manifestant, ils deviennent *de facto* un groupe sous la responsabilité des forces de l'ordre. Ainsi, ce qui est en jeu pour le service d'ordre des syndicats c'est, pour reprendre les propos de Michèle Biaggi, « d'extraire » les « casseurs » afin de les soustraire de la responsabilité des syndicats. Ces actes de « violence » sont ressaisis par les différents acteurs (professionnels de la politique et syndicalistes) comme un moyen de faire pression les uns envers les autres et de délégitimer les différentes parties.

Une des conditions essentielles de la manifestation est de se faire comprendre, être capable de véhiculer son message par la présence dans la rue. Cependant, « pratiquement aucun des éléments qui assurent la visibilité dans les médias, à l'exception de la force du nombre, ne garantit la reconnaissance, bien au contraire » (Fillieule & Taratakowsky, 2013, p.153). Or, on l'a vu dans les extraits ci-dessus, même la force du nombre reste contestable et devient

synonyme de fin du mouvement. De plus, les actions spectaculaires et la violence ont pour effet de délégitimer la cause des manifestants aux yeux des médias, des professionnels de la politique et aussi des syndicats. Malgré tout, la présence d'éléments conflictuels permet une couverture médiatique qui aura l'avantage « d'introduire une *controverse* et donc une rupture dans le consensus » (*Ibid*, p.155). En effet, ce qui fait parler aussi longuement des manifestations dans les journaux télévisés nationaux, ce sont les dégâts de l'hôpital et les affrontements. Afin de comprendre l'attention médiatique sur les mouvements sociaux, Champagne forge un concept, celui de « manifestation de papier » (Champagne cité in Neveu, 1998, p.28). Il faut comprendre par ce terme la stratégie de captation de l'attention médiatique mise en place par les organisations militantes. Autrement dit, par quels moyens les mouvements sociaux peuvent-ils attirer l'attention médiatique et légitimer leurs revendications par l'opinion publique ? Les contributions de Patrick Champagne à ce sujet avancent que l'activisme médiatique des mouvements sociaux permet d'obtenir une opinion publique forte et solidaire du mouvement et, ce faisant, de peser dans les prises de décisions politiques. Ces « manifestations de papier » (*Ibid*, p.28) sont importantes pour un mouvement social dans la mesure où elles permettent d'obtenir un levier de pression sur les arènes institutionnelles pour autant que les organisations manifestantes puissent démontrer le soutien de l'opinion publique à leur cause. Ainsi, revendiquer des droits ne se résume pas à relayer ces derniers par la voie médiatique, mais demande de poser ces revendications en termes de problème public. De cette nécessité pour les mouvements sociaux découle une seconde notion à prendre en compte à savoir les « interdépendances qui placent mouvements sociaux et journalistes dans une posture « d'associés rivaux » (Neveu, 1999, p.29). Il y a d'un côté un mouvement social qui demande à être médiatisé et de l'autre, des journalistes couvrant les actualités sociales soumises à des logiques internes au travail journalistique. Ces contraintes – nous les avons abordées dans la première partie consacrée aux travaux de Champagne – nécessitent de la part des mouvements sociaux d'avoir une démarche ou du moins certains militants qui ont « un savoir-faire en matière de gestion des médias » et qui vont spécifiquement se consacrer au travail communicationnel qui doit cibler les demandes de la presse (Neveu, 1999, p.42). Or, même si cette exigence est respectée, il n'est pas pour autant sûr que ce qui sera retenu par les médias soit ce que les militants désiraient. Dans notre cas, c'est ce qu'il s'est passé lors de la période que nous avons couverte. Les organisations syndicales ayant les ressources nécessaires pour forger une image favorable à leur cause n'arrivent pas à maîtriser leur image dans la presse. Dans cette situation, Neveu parle de « symbiose conflictuelle ». C'est-à-dire que « les médias ont imposé une présentation, un cadrage du mouvement qui ne correspond pas à l'image que celui-ci entend



promouvoir, mais dont il ne peut se débarrasser » (*Ibid*, p.25).

On retrouve lors de la couverture médiatique de la mobilisation du 23 juin un dernier exemple de la focale médiatique sur la violence. Dans un premier temps, l'attention des journalistes est concentrée sur les dispositifs de sécurité mis en place par la préfecture de police de Paris. Puis sur les raisons de la présence des manifestants dans le cortège. Enfin, tous les journaux télévisés que nous avons étudiés ont clôturé leur reportage par les heurts qu'il y a eu à Rennes lors de cette journée de contestation à l'instar du reportage de *France 2* :

***Focale sur les « violences » : Journal télévisé de 20h, France 2, le  
23 juin 2016<sup>56</sup>***

**(79) David Pujadas, présentateur du 20h de France 2 :** *Des manifestations aussi dans les capitales régionales comme ici à Marseille avec un écart qui bat tous les records. 2800 selon la police 45000 selon les organisateurs. Défilé aussi à Lyon sous un soleil de plomb ou encore à Bordeaux, là aussi on a marché dans le calme. Une exception, la Bretagne. À Rennes le rassemblement a dégénéré. [Inaudible]*

**(80) Voix Off :** *À Rennes la manifestation contre la loi travail avait commencé dans le calme. Mais en fin de cortège, une centaine de manifestants a décidé de prolonger le mouvement. Parmi eux, des casseurs cagoulés. Sur cette image, l'un d'eux brise une vitrine à coup de marteau [zoom et cercle de lumière]. Tags, vitrines cassées, poubelles brûlées. Les cibles ? Des agences bancaires et immobilières, mais aussi l'hôtel de police. Ici dans cette agence immobilière, ces salariés sont reclus.*

**(81) Salarié [image d'un téléphone portable] :** *Montez ! Montez !*

**(82) Voix Off :** *Ils filment les casseurs de l'intérieur [on entend un casseur dire : « ça vous apprendra à ... » et puis ça coupe].*

**(83) Michel Griboire, Directeur général d'une agence immobilière :** *Ils ont eu très peur, ils ont essayé de casser la porte un peu plus loin, de pénétrer dans les locaux. Et puis voilà ben c'est comme ça depuis des semaines et des mois ! Donc y'en a marre, ça va mal se terminer.*

En l'absence de « violence » dans la capitale, toutes les rédactions se sont rabattues sur les incidents survenus à Rennes afin de poursuivre la couverture des manifestations sous l'angle

---

<sup>56</sup> Journal télévisé de 20h de *France 2*, le 23 juin 2016, URL : [http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/France-2/20heures/jt-de-20h-du-jeudi-23-juin-2016\\_1502989.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/France-2/20heures/jt-de-20h-du-jeudi-23-juin-2016_1502989.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

de la conflictualité. Afin de ne pas s'écarter du cadrage donné par les rédactions, ces dernières vont chercher l'information là où elle est concordante avec leur ligne éditoriale. Ainsi, le concept de « manifestation de papier » pourtant primordial pour les organisations militantes, ne s'applique pas à notre étude dans la mesure où les syndicats ont perdu le contrôle de leur image médiatique. Cette dernière s'inscrit davantage dans un cercle vicieux où un mouvement social est médiatisé pour ses actions spectaculaires tels que les affrontements ou la grève des raffineries<sup>57</sup>.

### ***3.3 Relations et affinités entre journalistes et élites : les sources de l'information***

Questionner le « discours médiatique » c'est aussi s'intéresser aux sources d'information des journalistes. Cette démarche vise à comprendre depuis quelle position les journalistes de journaux télévisés nationaux parlent. Sachant cela, il devient possible de situer le discours dans un contexte plus large et ainsi de l'ancrer dans son lieu de production. À ce sujet, Charaudeau écrit que :

« Les médias quant à eux se trouvent dans une situation contradictoire. Ils sont étroitement liés au monde politique pour la recherche d'information : les journalistes sont pour une part dépendants de sources d'information officielles ou non qui s'imposent à eux ; ils fréquentent les repas, banquets et autres réunions publiques – et même privées – qui rassemblent des hommes et des femmes politiques ; ils établissent et utilisent des réseaux d'informateurs et se dotent de carnets d'adresses qui leur permettent d'obtenir des renseignements plus ou moins secrets, suscitent des confidences, etc. Cependant les médias, pour des raisons de crédibilité, cherchent à se distancier du pouvoir politique. Ils diversifient les sources, procèdent à des enquêtes et investigations de tous ordres. Ils révèlent les dessous de certaines affaires, voire interpellent les responsables politiques, pour prouver au citoyen qu'ils sont indépendants et hors de toute influence politique, car existe toujours le soupçon du journaliste aux ordres d'un pouvoir étatique ». (Charaudeau, 2005, p.22).

On peut faire une distinction entre les journaux télévisés qui doivent produire rapidement une information et une enquête d'investigation qui a le temps de creuser et de

---

<sup>57</sup> A ce sujet, voir les journaux télévisés nationaux du mois de mai.

diversifier ses sources d'informations. À cet égard, le reportage d'enquête de Thierry Vincent *Nous sommes tous des casseurs*<sup>58</sup> est un parfait exemple de la diversité des sources d'informations puisqu'il va interroger des acteurs ayant participé aux actes de « violence » et interroge directement ce qu'il s'est passé devant l'hôpital. Différents groupes sociaux ayant l'occasion d'être médiatisés, ils s'inscrivent dans l'idée qu'en débattant ils peuvent s'entendre sur un consensus. Mais cela n'apparaît que rarement faisable pour certaines catégories, en l'occurrence celle des « casseurs ». En effet, ce reportage publié dans le courant du mois de mars 2017 arrive trop « en retard » pour qu'il ait un réel poids dans les enjeux communicationnels autour des faits qui se sont passés à l'hôpital Necker. En outre, étant à « contretemps » dans la logique événementielle des journaux télévisés, ce documentaire passe inaperçu dans les débats questionnant la violence en manifestation. De plus, on peut imaginer que de nouveaux débats se feront à ce sujet, mais cette enquête ne sera pas « audible » dans la mesure où elle s'inscrit hors focale médiatique et passe ainsi inaperçu (Champagne, 1993, p.62). Pourtant, ce reportage apporte une dimension supplémentaire quant aux logiques des moyens d'action des militants à savoir « l'action directe » et parfois violente comme une modalité de l'agir politique d'une catégorie de militants plus radicaux et critiques envers l'État.

Dominique Wolton développe lui aussi cette critique faite au média au travers de sa notion de « bocal médiatique » (Wolton, 1992, p.99). Pour l'auteur, il y a un biais majeur dans la production informationnelle faite par les journalistes. En effet, à travers le lien entre la production d'informations et l'expérience du monde réel, il montre qu'il y a un décalage, un médium entre la connaissance directe et celle rapportée. Selon le sociologue, « l'omniprésence des médias et de l'information » ne peut rien contre le fait que l'on sera toujours éloigné du réel ne serait-ce que parce que nous ne pouvons expérimenter la masse d'informations à notre disposition (1992, p.99). Ainsi, il y a toujours un biais entre ce que nous apprenons au travers des médias et ce que nous pouvons expérimenter de manière directe : « il y a une « connaissance » de la réalité qui demande du temps, et une certaine expérimentation, les deux étant en quelque sorte antinomiques avec le schéma rationnel de l'information qui domine dans nos sociétés, avec la logique de l'évènement, l'instantané des sondages, la sécheresse des statistiques et la distance des enquêtes » (1992, p.99). Pour le sociologue, c'est donc l'attitude envers le monde qui change dans la mesure où les journalistes se comportent comme s'ils savaient tout alors

---

<sup>58</sup> *Nous sommes tous des casseurs*, France 2. Consulté le, 12.11.2017. URL : [http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-envoye-special-nous-sommes-tous-des-casseurs\\_2098105.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-envoye-special-nous-sommes-tous-des-casseurs_2098105.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

qu'ils savent tout d'un « certain mode » (1992, p.99). Ce sont ces biais qui empêchent les journalistes de se rapprocher « du reste de la société » (1992, p.98).

La recherche de Molotch s'interroge aussi sur les liens entre les médiateurs et leurs informateurs et dans quelle mesure ces derniers impactent la couverture d'un mouvement social. Ainsi, son étude démontre que « le recrutement et la formation intellectuelle des journalistes les prédisposent à une convergence de visions avec les représentations des élites » (Neveu, 1999, p.54). Toujours selon le sociologue américain, les mouvements sociaux font l'objet d'une attention particulière par les médias de par leur dynamique défiante et ont un traitement médiatique péjoratif, car associé au désordre. De plus, les porte-paroles des institutions politiques ont un « avantage structurel » d'accès aux médias et donc, à donner leur point de vue (Molotch cité in Neveu, 1999, p.55). Toutefois, pour Neveu, il faut relativiser cette capacité d'accès à la presse dans la mesure où les mouvements sociaux profitent d'un « double processus de banalisation-légitimation » des formes protestataires dans l'espace public (*Ibid*, p.57). En effet, revendiquer par des manifestations, des référendums, happenings devient de plus en plus commun et est considéré comme de « bonnes » manières de demander ou dénoncer quelque chose aux institutions politiques. De plus, les mouvements sociaux attribuent une attention particulière aux médias en ayant de plus en plus souvent recours à des personnes qui ont des connaissances dans le domaine journalistique ou du moins qui connaissent les enjeux médiatiques. Enfin, la diversité de la presse rend impossible une couverture médiatique d'un mouvement social totalement négatif. Toutefois, penser la diversité de la presse doit se faire au niveau « de la nature des supports de presse qu'il convient de penser » (*Ibid*, p.60). Par exemple, on remarque une distinction claire entre le journalisme local et la presse nationale. En effet, la particularité de la presse locale est « marquée par une relation très étroite d'interdépendances à des sources qui sont aussi des interlocuteurs que le journaliste fréquente au quotidien ». Cette proximité permet une compréhension sociale plus développée que pour un journaliste de presse nationale (Neveu, 1995, p. 60 – 61).

### ***3.4 Le rôle des experts***

Notre terrain concernant uniquement la presse nationale, nous avons constaté tout au long de ce chapitre la proximité des journalistes avec les sources officielles du pouvoir (professionnels de la politique et préfecture de police de Paris) et les syndicats. Nous voulions

ajouter à ces sources officielles la voix de l'expert qui n'a pas encore été mentionnée dans notre travail et dans la littérature mobilisée. Les paroles d'experts ont souvent été privilégiées sur notre terrain pour les analyses politiques notamment lors des débats autour de l'interdiction de manifester où étaient invités politologues et journalistes politiques commentant les articles constitutionnels et la faisabilité d'une interdiction. En revanche il n'y a pas eu d'experts prenant la parole autour de la question des « violences » – à l'exception de *TF1* qui va donner la parole à Olivier Cahn, Maître de conférences à l'université de Cergy-Pontoise, spécialiste en droit privé et sciences criminelles :

***La parole experte : Journal télévisé de 20h, TF1, le 16 juin 2016***<sup>59</sup>

**(84) Gilles Bouleau, présentateur du 20h :** *Ils sont on l'a vu, quelques centaines, souvent insaisissables. Ils considèrent que la destruction de biens publics, le vandalisme sont des formes d'action politique tout à fait acceptables. Mais qui sont donc ces casseurs qui sévissent depuis les années 70 ? Louis Milano-Dupont et Jean-Yves May ont retrouvé quelques archives très instructives.*

**(85) Voix Off :** *[images d'archive, voix off d'époque] Jamais des incidents au Quartier latin n'avait tourné aussi délibérément aux délits de droit commun. Au lendemain de mai 68, la France découvre ce phénomène, la casse, les casseurs et ces mouvements autonomes qui connaissent leur apogée dans les années 70. [Voix Off de l'époque] On a vu apparaître pour la première fois dans la rue ces éléments incontrôlés. Qui sont donc ces autonomes dont on parle tant à chaque agression violente ?*

**(86) Olivier Cahn, Maître de conférences :** *Les autonomes sont des individus révolutionnaires, mais qui ne se reconnaissent dans aucun parti et aucune organisation et décident donc d'actions individuelles pour tenter de déstabiliser l'État et le système.*

**(87) Voix Off :** *Pendant les années 80, le mouvement autonome est plus en retrait. Mais le projet de loi Devaquet en 86 cristallise une contestation étudiante et lycéenne à laquelle le ministère de l'Intérieur répond avec fermeté. C'est le retour des voltigeurs, ces policiers à moto censés chasser les casseurs.*

**(88) Olivier Cahn, Maître de conférences :** *Les manifestations de 1986 sont plutôt des manifestations bon enfant. En revanche, l'État, le gouvernement vont organiser une forme de maintien de l'ordre assez brutal en réintroduisant ces voltigeurs avec le résultat que l'on connaît, qui est la mort donc de Malik Oussekin, un manifestant.*

**(89) Voix Off :** *Lors des grandes grèves de 1995, les plus importantes depuis 1968,*

---

<sup>59</sup> Journal télévisé du 20h de *TF1*, 16 juin 2016. URL : <https://www.lci.fr/france/le-20-heures-du-15-juin-2016-1262656.html>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

*peu de violence, moins d'affrontements et 2 millions de personnes dans la rue selon les syndicats qui affichent leur unité. Les années 2000, les sommets anti G8 ou contre l'OTAN, marquent un virage et la réapparition de violences méthodiques, celle des blacks blocs. C'est le retour des idées des mouvements autonomes. En 2006, la contestation contre le CPE met une partie de la jeunesse dans la rue. Des barricades boulevard St-Michel, des voitures brûlées en plein Paris et jusqu'à plus de 600 interpellations à la fin d'une seule et même journée de manifestation.*

*(90) Olivier Cahn, Maître de conférences : Le niveau de violence que l'on connaît dans les manifestations depuis quelques semaines, à part quelques épisodes très isolés comme cette agression contre un policier à Nantes, sont des niveaux de violence relativement bas par comparaison à ce qu'on a pu connaître à d'autres époques, dans d'autres manifestations.*

*(91) Voix Off : Lors de la dernière mobilisation mardi 58 personnes ont été interpellées. C'est le plus grand nombre depuis le début de la mobilisation contre la loi travail.*

Il nous a semblé intéressant d'aborder ce point où la parole est donnée à l'expert dans la mesure où cela démontre que les acteurs de ces « violences » ne sont pas entendus. Ils n'ont pas la possibilité de prendre la parole sur leurs actes<sup>60</sup> alors même que le fait de pouvoir s'expliquer sur son agir est primordial pour le qualifier et le justifier politiquement – nous verrons cela plus en détail au chapitre 2, *Le « discours politique »*. Aussi, un autre point intéressant dans cet extrait, c'est que l'on peut voir ce que Charaudeau avance lorsqu'il parle des relations entre les pouvoirs politiques et les journalistes dont ces derniers tentent de s'éloigner en cherchant à diversifier leurs sources. Le fait de donner la parole à un académicien expert sur le sujet détonne avec les discours des personnalités politiques sur lesquels nous nous pencherons au prochain chapitre. Par exemple, en (90) Olivier Cahn propose une interprétation des « émeutes » comme étant de faible intensité en comparaison de celles qui ont lieu depuis 1968. Ce discours rompt avec ce qui est dit dans les médias depuis « l'évènement Necker ».

Un second élément à relever se situe dans la formulation de la question par le présentateur de *TF1* en (84). Ce dernier s'interroge quant à l'identité des personnes ayant comme pratique « l'action directe ». Ce faisant, la réponse qui sera donnée ne pourra laisser de place au pourquoi de ces « violences », aux raisons de cette pratique. Cela a comme

---

<sup>60</sup> Ou peut-être que la parole leur a été proposée mais qu'ils n'ont pas voulu la prendre pour les mêmes raisons qu'ils adoptent une posture de défiance vis-à-vis des institutions et qu'ils sont notamment les « gardiens de l'ordre moral ». Pour plus de détail, voir l'article en entier à l'adresse suivante : <https://paris-luttes.info/medias-politiciens-la-grande-5880>. Dernière consultation, le 03.01.2018.

conséquence de catégoriser ces militants comme des destructeurs de biens publics en (84), comme des « éléments incontrôlés » en (85) ou encore comme des professionnels de l'émeute ayant développé une méthodologie de la violence en (89). Ces définitions de l'identité des « casseurs » ou des « black blocs » sont accompagnées tout au long du reportage par une multitude d'images de « violences », de voitures qui brûlent et de barricades par les journalistes de (85) à (91). La fascination pour des images impressionnantes et marquantes accompagne et renforce la représentation faite par le public des militants autonomes, à savoir celle de personnes violentes et chaotiques mues par un besoin de destruction. Pour nuancer, il faut noter qu'en (84), c'est le seul moment, où le « discours médiatique » entreprend de donner une connotation politique aux « casseurs » en parlant de « formes d'actions politiques ». Toutefois, c'est l'unique apparition où se retrouve une explication de type politique à ces « violences ». Ainsi, en catégorisant, les médias « interviennent activement dans notre perception non seulement de l'actualité (objet a-référentiel construit par le discours médiatique), mais plus largement du réel » (Calabrese, 2012, p.30). On retrouve ici, la critique du biais émis par Wolton exposée ci-dessus. Aussi, elle devient plus problématique puisque les lecteurs défèrent au « discours médiatique » « par un contrat de lecture implicite selon lequel le média est censé dire la « vérité » sur ce qui a lieu dans l'espace public » (2012, p.34). Ce contrat opère ainsi comme une force de catégorisation et de véracité auprès des auditeurs et participe à la fabrication d'une altérité aux manières traditionnelles de revendication (grève, manifestation pacifique, sit-in, etc.).

Chercher et trouver ses sources d'informations orientent en partie le discours qui sera exprimé. En effet, les sources journalistiques concernant notre terrain ont une certaine façon d'envisager les mobilisations sociales et ses conséquences économiques, politiques et sociales. De ce fait, ce qui sera présenté lors des journaux télévisés sera un avis orienté sur le sujet. Ce qui manque dans le « discours médiatique » est la parole manifestante en général. Malgré le fait que certains d'entre eux ont été interrogés, ils ne le sont pas sur les questions de fond (ce qui devrait être fait à un niveau politique ou quel Code du travail ils souhaitent, etc.). Dès lors, les manifestants sont vus comme des éléments gênants au bon fonctionnement de la société. Or, un moyen de relativiser les propos de tous les acteurs (décideurs politiques et manifestants) est de confronter leurs propos. De ce fait, une vision globale est offerte aux auditeurs.

## **CONCLUSION**

Finalement, nous l'avons vu, « le discours médiatique » a pour particularité d'être le résultat d'une construction discursive et imagée autour d'un objet. Il fabrique ce que Champagne nomme un « événement » qui est « le résultat de la mobilisation – qui peut être spontanée ou provoquée – des médias autour de quelque chose qu'ils s'accordent, pour un certain temps à considérer comme tel » (Champagne, 1993, p.65). Cette fabrication de l'événement peut alors devenir, pour des groupes sociaux disposant de peu de ressources ou ignorés, très difficilement modifiable selon leur propre point de vue démontrant par la même le niveau de ressources communicationnelles de ces groupes – que nous traiterons dans le troisième chapitre de ce travail. Par ce processus, un « événement » est construit, traité de manière partielle, ce qui a pour conséquence de marginaliser les acteurs et de porter l'attention sur ces derniers sans leur donner la parole. De plus, dans le cas de la télévision, l'angle choisi par la rédaction et les journalistes « exerce un effet de domination très fort à l'intérieur même du champ journalistique » de par sa large diffusion et l'usage d'images donnant « un effet d'évidence très puissant » (Champagne, 1993, p.62 – 63) qui surpasse celui de la presse écrite et marque durablement les esprits.

Lors de nos analyses, nous avons été confrontés dans la grande majorité des cas à une présentation binaire des protagonistes du mouvement contre la loi travail. Peut-être que la dimension conflictuelle d'une lutte sociale pousse à voir les acteurs comme étant radicalement opposés. Toutefois, nous pensons que les positions sont plus complexes et nombreuses qu'une simple dichotomie des positions. Selon Wolton, les informations véhiculées par les médias sont calquées sur un modèle communicationnel qui mobilise des « catégories politiques » (Wolton, 1992, p.102). Cette tendance pousse à comprendre les conflits politiques de manière oppositionnelle et réduite à deux acteurs : ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Cette modalité de discours soulève un problème conséquent pour le sociologue : celui de ne plus être en mesure de dialoguer de manière plurielle, mais, au contraire, par des catégories oppositionnelles et binaires. De ce fait, le « discours médiatique » n'est plus en mesure de considérer de multiples acteurs. On l'a vu tout au long de ce chapitre, à chaque questionnement nous nous retrouvons en présence d'une réponse conflictuelle opposant deux instances. Que ce soit lors de la bataille des chiffres entre préfecture de police de Paris et syndicats, ou lors du « bras de fer » entre syndicats et gouvernement pour l'autorisation et le parcours de la manifestation du 23 juin, un système d'oppositions binaires se met en place : militants d'un côté, institutions de l'autre. La saisie médiatique opérée à ce sujet confronte de manière binaire ces deux acteurs non pas en oubliant les troisièmes protagonistes que sont les « casseurs », mais sans leur donner une responsabilité dans ce qui est en train de se jouer entre gouvernement et



organisations syndicales. De ce fait, d'un côté comme de l'autre, les « casseurs » sont utilisés par les syndicats et les décideurs politiques pour s'entre accuser. Ils deviennent un outil de fabrique de l'altérité.

On retrouve cette idée chez Neveu qui qualifie les médias et les mouvements sociaux « d'associés-rivaux » (Neveu, 1999, p.21). Notion qui nous semble être fondamentale dans le cadre de recherches questionnant les interactions entre ces acteurs. Cette dénomination a pour mérite de ne pas enfermer ces derniers dans des rapports de domination unidirectionnels, mais bien d'affiner les moments de « coopérations-conflit dans l'accès à l'espace médiatique, dans la lutte pour la représentation et l'identité publique du groupe mobilisé » (*Ibid*, p.39). De ce point de vue, l'avantage est de ne pas retrouver une prédominance des voix journalistiques ou des porte-paroles des mouvements sociaux, mais de les appréhender comme des entités en compétition. Pour comprendre cette relation, il faut la penser « dans les termes d'une double lutte. La première porte sur l'accès à l'espace médiatique. La seconde a pour enjeu la consécration d'une identité publique valorisante du groupe mobilisé » (*Ibid*, p.43). Aussi, cette relation prend des formes de concurrence où chaque groupe anticipe les actions de l'autre. Ce faisant, une forme de « fuite en avant » s'opère où la surenchère est de mise (*Ibid*, p.43). On rencontre, par exemple, du côté des manifestants des actions « coup de poing » qui sont marquantes et pensées comme telles pour attirer le regard médiatique tout en gardant une « bonne » image. Du côté des journalistes, la catégorisation des groupes reste leur « arme la plus efficace » dans la mesure où elle les réduit souvent à une facette – pas toujours la plus pertinente – de leur activité (*Ibid*, p.44). Concernant les « casseurs », leurs actions ne sont pas pensées pour être médiatisées. Au contraire, la prise de distance de ces militants avec les médias les coupe d'une identité « acceptable » et ils sont dès lors vulnérables face à la catégorisation des médias.

## *Chapitre 2 : Le « discours politique »*

### *Introduction : pourquoi parler du « discours politique » ?*

Si l'on propose de parler de « discours politique » dans notre travail, c'est parce que notre étude consiste à aborder la production de la parole politique de manière globale. Non pas que nous réfutons une pluralité de discours et de positions dans l'arène politique qui s'exprimeraient par les discours politiques et non par son singulier. Lorsque l'on s'intéresse au « discours politique », au sens large du terme, il devient rapidement évident qu'il n'est pas une entité monolithique. Différents usages en sont possibles. Conscient de cette diversité, une étude focalisée sur cette dernière serait plus que pertinente, mais demanderait un travail à lui tout seul. De notre côté, nous voulions aborder le « discours politique » à son niveau le plus général, c'est-à-dire prendre en compte tous les énoncés au-delà de leurs particularités, dans ce qu'ils contiennent de transversal dans leurs multiples formes. De ce fait, notre étude vise à comprendre en quoi le « discours politique », qu'il soit situé d'un côté ou de l'autre de l'échiquier politique, régit le social, impacte l'espace public et plus particulièrement les formes de manifestations ou d'expressions populaires. Aussi nous questionnerons sa capacité à définir une problématique et à se saisir d'une factualité.

Selon Charaudeau, dans son ouvrage *Le discours politique, les masques du pouvoir*, le politique est un objet d'étude complexe dans la mesure où différentes disciplines (philosophie, linguistique, sociologie, anthropologie, etc.) n'ont pas fini d'épuiser le sujet (Charaudeau, 2005, p.11). Comment définir le « discours politique » ? Une première réponse consiste à avancer que ce dernier est un élément qui appréhende le réel, le questionne, cherche à convaincre les citoyens et à transformer le monde commun. Cette affirmation pose alors la question de savoir si les énoncés politiques découlent des actions politiques ou s'il s'agit de l'opération inverse. Nous proposerons ici une définition du « discours politique ». Ce faisant, nous questionnerons ses contraintes, la place qu'il occupe dans l'espace social et pour l'opinion publique. Pour le linguiste, si l'on part du principe arendtien que l'agir politique en démocratie est fait pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, il est nécessaire « que les divers individus qui composent le collectif s'entendent pour que soit élaboré un projet commun en fonction d'un but commun » (Charaudeau, 2005, p.13). Ce faisant, le but commun n'est souvent pas accepté par tous les collectifs constituant l'unité politique française. C'est le cas de notre terrain où l'on retrouve différentes instances (le gouvernement, les différents partis représentés à l'Assemblée

nationale, les syndicats et les militants autonomes) en conflit autour de la forme que devrait prendre le Code du travail mais aussi pour certains militants sur le rôle des institutions ou sur le rapport à l'Etat. Ainsi, tout l'enjeu du « discours politique » s'articule autour du choix des instances avec lesquelles le gouvernement voudra bien négocier (celles qu'il considérera comme légitimes) et de convaincre l'opinion publique sur le bon choix des partenaires sociaux sélectionnés et ceux écartés du dialogue. « La politique est un espace d'action qui dépend des espaces de discussion et de persuasion » nous expose Charaudeau (*Ibid*, p.21). Or, il est vrai – et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous attardons sur le « discours politique » et ses effets au sein de l'espace public – que sans discussions, négociations et consensus, la démocratie telle que nous l'entendons en occident ne serait pas réalisable. En revanche, il nous paraît trop extensif d'affirmer que l'action politique découle du dialogue dans la mesure où certaines parties en sont écartées lorsqu'elles énoncent certaines formes de discours qui sont inaudibles<sup>61</sup>. C'est ce que nous verrons dans la troisième partie de ce chapitre, la particularité du « discours militant ».

De plus, pour Charaudeau, le « discours politique n'est pas le tout du politique, mais il n'est pas de politique sans discours politique » (*Ibid*, p.29). Autrement dit, le discours est ce qui motive, explicite, précise et justifie l'action politique. Il ne peut y avoir d'actions politiques sans discours. Ce dernier étant intrinsèque à l'agir, il devient évident qu'il faut l'analyser dans ses détails tout en le rattachant à son action. Sans cela, il devient détaché de son intention et par là même, le chercheur perd en précision dans son étude. Une seconde spécificité du « discours politique » est celle de s'adresser par le biais des médias à une opinion publique. Cette dernière « étant à la fois informe et multiple » il est nécessaire pour les professionnels de la politique de maîtriser les outils communicationnels et la forme de leurs discours. « Il s'ensuit une grande prudence dans le choix des mots, une stratégie de l'emploi de formules floues susceptibles de plaire au plus grand nombre ou une stratégie de banalisation du vocabulaire, voire d'emploi du vocabulaire de la partie adverse » (*Ibid*, p.26). Ces stratégies mises en place par les hommes et les femmes politiques le sont dans le but d'éviter de retourner l'opinion publique contre soi. En effet, selon Negt, « le domaine des prises de décisions politiques » (Negt, 2007, p.155) est très exposé à la critique de l'opinion publique, elle agit comme une véritable épée de Damoclès pour les professionnels de la politique.

---

<sup>61</sup> Par exemple certaines critiques de la politique française ou de la conception démocratique des professionnels de la politique français. Voir l'article sur [paris-luttes.info](https://paris-luttes.info) au sujet du « discours politique » autour des « violences » lors des manifestations. URL : <https://paris-luttes.info/medias-politiciens-la-grande-5880>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

Enfin, pour Charaudeau un discours est politique, car il est énoncé dans un lieu spécifique : « ce n'est donc pas le discours qui est politique, mais la situation de communication qui le rend politique. Ce n'est pas le contenu du discours qui fait qu'un discours est politique, c'est la situation qui le politise » (Charaudeau, 2005, p.30). Dès lors, un énoncé politique peut être émis, encore faut-il qu'il soit dans la bonne place. Autrement dit, le discours politique est performatif pour autant qu'il soit formulé dans le bon contexte, dans ce que Austin nomme des « circonstances appropriées » (Austin, 1970, [1962], p.48). Pour Charaudeau, il y a trois lieux de fabrication du discours politique : « un lieu d'élaboration des systèmes de pensées » qui cherche à « fonder une idéalité politique », « un lieu dont le sens est attaché à l'acte de communication lui-même » qui « concerne directement les acteurs qui participent à la scène de la communication politique dont l'enjeu consiste à influencer les opinions afin d'obtenir des adhésions, des rejets ou des consensus », « un lieu où est produit du commentaire. [...] C'est un discours à propos du politique, sans enjeu politique ». (Charaudeau, 2005, p.30). Concernant notre terrain, on se trouve entre deux lieux ou, plus précisément, sur deux lieux avec leur propre discours : le discours du « *système de pensée* » et le discours comme « *acte de communication* ». D'un côté, on trouve, le discours militant qui est celui de la fondation d'un idéal politique révolutionnaire en ce qu'il cherche à renverser le système politique en place, et de l'autre, un discours de l'ordre communicationnel qui cherche à « influencer les opinions afin d'obtenir des adhésions, des rejets ou des consensus » à l'encontre des militants autonomes (*Ibid*, p.30).

Les différentes caractéristiques du « discours politique » sont donc de débattre de choix pour le bien commun. Il expose, commente et légitime des décisions prises pour le vivre ensemble. Ce faisant, les décideurs politiques choisissent leurs partenaires de dialogue. C'est-à-dire qu'ils déterminent avec quelles instances le gouvernement va négocier et donc les accepter ou non comme étant légitimes dans la sphère politique. Bien entendu, la légitimité de ces partenaires ne dépend pas uniquement du choix des instances politiques, mais également de longues luttes sur lesquels nous ne reviendrons pas dans ce travail<sup>62</sup>. Dans ce cas, il s'agit simplement d'avancer que l'écoute des élus légitime ceux et celles qui prennent parole dans l'espace public simplement parce qu'ils et elles sont entendus par le pouvoir politique. Ensuite, pour qu'il y ait une performativité, les propos doivent être énoncés par des personnes spécifiques et dans des lieux prévus à cet effet. À cela, nous ajouterons que « le texte [politique] fournit une interprétation de la réalité et non la réalité elle-même » (Forget, 1990, p.142). En

---

<sup>62</sup> Pour ne citer qu'un exemple, nous pouvons voir l'évolution historique des syndicats premièrement perçu comme des organisations terroristes et aujourd'hui pris en compte comme un partenaire incontournable lors de réforme du Code du travail ou pour la protection des employés.

effet, il s'agit d'une interprétation de la réalité dans la mesure où un discours politique est avant tout teinté idéologiquement et cherche à défendre une posture. Toutefois, il n'empêche que la réalité peut être interprétée de la même façon par des professionnels de la politiques et ce malgré leurs divergences idéologiques. On le verra, c'est ce qui s'est passé lorsque ces derniers ont commenté la manifestation et les affrontements devant l'hôpital Necker.

Afin d'étudier en détail les prises de paroles des professionnels politiques, nous analyserons, dans un premier temps, sur le contexte politique et social et verrons dans quelle mesure il permet d'appuyer et de légitimer certains propos et certaines décisions concernant les manifestations contre la loi travail. Enfin, nous examinerons plus attentivement les trois formes que le « discours politique » prend sur notre terrain. Le premier s'attache à condamner « l'attaque » de l'hôpital Necker. La seconde modalité est celle de l'accusation. Elle permet de délégitimer le mouvement social dans son ensemble. Enfin, le dernier type de propos sont ceux qui sont adressés entre les professionnels politiques de différents partis. Ceux-ci servent principalement à délégitimer les adversaires politiques auprès de l'électorat.

### ***1) Contexte politique et social : les dérives du leitmotiv de l'insécurité***

On l'a vu en introduction, afin d'étudier le politique par son discours, il faut en premier lieu l'ancrer dans son contexte politique et social. Lorsque les manifestations contre la « loi El Khomri » sont médiatisées et deviennent un problème public, la France est déjà fortement engagée dans un processus de politique sécuritaire, notamment par l'adoption de l'État d'urgence et sa reconduction à plusieurs reprises, suite aux vagues d'attentats qui l'ont secouée depuis janvier 2015. Ainsi, les médias et les professionnels de la politique accordent une grande attention à chaque attaque. C'est dans ce contexte de vigilance et de grande attention médiatique face au terrorisme que la veille du 14 juin, un couple de policiers est assassiné par un « terroriste » à Magneville. Leur enfant, rescapé de l'attaque, est hospitalisé à l'Hôpital Necker. Ce dernier acte « terroriste » en date amplifie et axe les « discours politiques » sur une dimension sécuritaire, et ce d'autant plus que la France accueille depuis quatre jours l'Euro de football. Ainsi, tout événement rassemblant de nombreuses personnes est considéré comme un moment à risque par les décideurs politiques. De ce fait, la police est en constante mobilisation, les médias questionnent sans cesse les moyens sécuritaires mis en place et les professionnels de la politique débattent et proposent des solutions pour la sécurité des Français. Ajouté à cela, le mouvement social contre la loi El Khomri dure depuis le début du mois de mars 2016 et de

nombreuses manifestations ont été organisées, et continuent à l'être, par différents collectifs (lycéens, étudiants, syndicalistes et par les militants autonomes) qui parfois se rejoignent lors des manifestations comme c'est le cas pour le 14 juin.

Ainsi, la thématique qui focalise l'attention médiatique et politique est celle de l'insécurité. Ce thème est donc repris par la majorité des partis que ce soit pour dénoncer cette attitude sécuritaire ou pour la mettre en valeur. Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que cette thématique fait preuve d'une attention particulière comme nous l'indique Charaudeau :

« [...] ce thème [l'insécurité] est devenu dominant, occultant tous les autres. Il a pris la force d'une puissance aveugle menaçant le bien être des personnes, le bien-être de chacun et chacune d'entre nous dans notre singularité et dans notre intimité, réactivant l'imaginaire du « droit à préserver sa personne ». Il n'a donc pas pu être abordé de façon raisonnable comme un fait de société qui aurait dû être pris en charge par l'ensemble de la collectivité citoyenne » (Charaudeau, 2005, p.236).

Ce sujet est donc devenu incontournable dans l'actualité politique et pour les élus de la République. Il fonctionne comme un argument irréfutable. Il agit en son nom et pour son nom au détriment de toute réflexion, car il crée l'urgence et la nécessité d'agir immédiatement face à un danger inconnu. Ce faisant, l'argument sécuritaire est utilisé par tous et dans n'importe quel contexte. Contrairement à ce que Le Bart affirme dans son ouvrage *Le discours politique*, les partis politiques ne cherchent pas à se différencier autour de cet argument (Le Bart, 1998, p.31). L'omniprésence de ce dernier et son usage indifférencié par les partis démontrent qu'à ce sujet, il n'y a pas une distinction clivée entre les valeurs de la droite et de la gauche. Cette indifférenciation s'appuie sur des convictions transversales aux partis politiques de l'ordre de « valeurs universelles » que tout l'éventail politique défend (Pêcheux cité in Charaudeau, 2005, p.27). Ainsi, les dégradations qu'a subi l'hôpital Necker entrent dans la catégorie des « valeurs universelles » dans la mesure où il est communément admis qu'un hôpital est un lieu neutre qui doit être respecté par toutes les parties en conflit. En outre, la présence du fils du couple de policiers assassiné la veille amplifie l'incompréhension de tels gestes et la condamnation des auteurs. C'est ainsi qu'il devient possible d'entendre de la part de certains professionnels de la politique des propos symétrisant terroristes et manifestants à l'instar du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, interrogé quant à l'assassinat des deux fonctionnaires de police :

*Interview ministre de l'Intérieur : journal télévisé de 20h, France 2,  
le 14 juin 2016<sup>63</sup>*

**(92) David Pujadas, présentateur France 2 :** On vous entendra plus longuement tout à l'heure, mais en quelques mots d'abord, vous êtes le ministre de tutelle des victimes. Quels sentiments, quel état d'esprit ce soir ? Vous paraissiez très ému tout à l'heure à l'assemblée ?

**(93) Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur :** Oui je l'étais comme l'était le personnel du commissariat de police, les policiers et le personnel administratif des Mureaux et de Mantes-La-Jolie. Pourquoi ? Parce que deux fonctionnaires de police admirables, courageux qui avaient une relation forte de confiance avec leurs collègues ont trouvé la mort dans des conditions absolument abjectes. Et j'ai vu ce matin, aux Mureaux comme à Mantes-La-Jolie, avec le Président Larcher [Gérard Larcher, Président du Sénat] et les élus qui étaient présents des policiers effondrés, confrontés à un incommensurable chagrin, qui avaient une dignité, une force en eux-mêmes qui témoignaient de leur attachement aux valeurs républicaines et nous étions dans la communion, nous étions dans la peine et nous étions aussi dans l'indignation. Et je voudrais profiter de votre question pour dire l'indignation qui est la mienne face aux propos qui sont tenus depuis des semaines à l'égard des policiers dont on a vu à quel point ils payent un lourd tribut pour assurer la protection des Français. Les policiers de France sont ardemment et passionnément républicains... »

**(94) David Pujadas :** « Là vous parlez des manifestations et de ce qui s'en suit souvent en marge des cortèges ? »

**(95) Bernard Cazeneuve :** « Je parle de ceux qui dans les propos qu'ils tiennent, dans les affiches qu'ils confectionnent, les postures qu'ils euh... adoptent, théorisent la consubstantialité des violences à la police. Alors que la police est là pour nous protéger. Et cet après-midi, dans les rues de Paris où il y avait des hordes de manifestants violents, parmi des manifestants sincères, mais il y avait des hordes de manifestants violents... »

**(96) David Pujadas :** « On en parlera tout à l'heure. »

**(97) Bernard Cazeneuve :** « ...nous avons vu, David Pujadas, des manifestants crier « un policier, une balle », « policiers euh... la France vous hait » après ce qui c'était passé hier [l'assassinat d'un couple de policier à Magneville], tout cela n'a que trop duré. Et moi je n'accepterai plus que dans des manifestations comme celle qui s'est déroulée aujourd'hui, il y ait des sauvagions qui puissent tenir ce type de propos avec 27 policiers euh... blessés. Euh... les euh... vitres de l'hôpital Necker brisées alors qu'il y a l'enfant des policiers [de Magneville] qui s'y trouve. Tout cela est inacceptable, il

---

<sup>63</sup> Journal télévisé de 20h, France 2, consulté le 26.12.2016. URL : [https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/jt-de-20h-du-mardi-14-juin-2016\\_1488393.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/jt-de-20h-du-mardi-14-juin-2016_1488393.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

y a eu des interpellations, plus de 60 interpellations ce soir et je forme vraiment le vœu, je le dis solennellement, que la justice passe parce que cela suffit. »

Le ministre de l'Intérieur, alors qu'il est interrogé au sujet de l'attaque terroriste, se saisit de cette opportunité, après avoir répondu à la question, pour y glisser plusieurs phrases sur ce qu'il considère comme important à savoir la manifestation du 14 juin et les « débordements » qui ont eu lieu. Ce faisant, le ministre en (93), (95) et (97) place sur le même pied manifestants scandant des propos anti policiers et le meurtrier de deux policiers. La focale sécuritaire, on le voit, pousse à mettre au même niveau toutes les atteintes qui sont faites aux policiers qu'elles soient verbales, gestuelles ou physiques sans qu'il y ait une hiérarchie de ces préjudices. Ainsi, il s'opère une montée en généralité par laquelle Bernard Cazeneuve construit deux camps. Le premier, celui des « bons manifestants » sont ceux qui sont « sincères » en (97), qui soutiennent les forces de l'ordre se rangeant ainsi aux côtés de la justice et de la démocratie. Le second groupe est celui des « mauvais manifestants » c'est-à-dire tous ceux qui ont une attitude négative envers les policiers, qu'elle soit verbale ou physique, se voient catégorisés comme des « sauvages » en (99). Ce sont ceux qui participent à la décadence et au non-respect des « valeurs universelles ».

La symétrisation entre terroristes et « casseurs », même les plus radicaux permet de mettre en doute le mouvement social notamment quant à son adhésion aux valeurs démocratiques et républicaines. Dès lors, comment un discours tel que celui-ci peut-il être formulé ? Nous l'avons évoqué, la focale sécuritaire est un des facteurs d'explication dans la mesure où il permet d'établir le lien entre un mouvement social et l'assassinat d'un couple de policiers. De plus, la position depuis laquelle le lien entre « casseurs » et terroristes est énoncé est celui du ministre de l'Intérieur. Autrement dit, du chef de la sécurité nationale. Ainsi, par sa position, Bernard Cazeneuve fait figure d'autorité au sens d'Arendt (Arendt, 1961, [1954]), c'est-à-dire que sa voix est considérée en sa qualité de référent dans le domaine de la sécurité. En (99), les slogans cités par le ministre de l'Intérieur – parmi lesquels « un policier, une balle », permettent à Bernard Cazeneuve de dépeindre les manifestants comme des personnes souhaitant exercer une violence spécifiquement et uniquement envers les policiers<sup>64</sup>. En

---

<sup>64</sup> Un des slogans les plus utilisés par le mouvement social est « tout le monde déteste la police ». Il nous paraît intéressant de souligner dans quel contexte ce slogan apparaît. Il s'agit d'une nouvelle formule anti-police qui est créée dans les rues françaises suite au blocus du lycée Bergson. Lors de cette journée lycéenne, la police intervient violemment face aux jeunes bloquant l'accès aux salles de classes. Lors de cette intervention, un ou une lycéen.ne filme un policier assénant un violent coup de poing à un élève qui n'apparaît pas violent mais plutôt coopératif. Suite à cela, une polémique se crée et de nombreux autres récits de violences policières viennent alimenter la



considérant le lieu de l'énonciation et en liant l'assassinat de deux policiers et les « casseurs », le ministre de l'Intérieur considère les slogans anti police comme étant illocutoires. Il faut entendre le terme illocutoire en nous rappelant la distinction qu'Austin a établi au sujet des actes de langages (Austin, 1970, [1962]). Judith Butler nous rappelle qu'un énoncé illocutoire est celui qui s'accomplit « lui-même et devient au cours de cet accomplissement une chose réalisée » (Butler, 2004, p.72). Ainsi, ce qu'il faut entendre de la part du ministre de l'Intérieur, c'est que les slogans des manifestants blessent et tuent les forces de l'ordre. Ce faisant, les énoncés des manifestants ont « une puissance d'agir, un pouvoir de blesser » (*Ibid*, p.21). Mais Butler, dans son ouvrage *Le pouvoir des mots* ajoute que ce « pouvoir de blesser » résulte aussi « de la manière que l'on a de s'adresser à elle » (*Ibid*, p.22). Autrement dit, le discours et l'action font un simultanément. C'est ce qui caractérise un acte illocutoire : « son performatif réside dans cette apparente coïncidence entre signifier et agir » (*Ibid*, p.72). Du point de vue du gouvernement, les slogans des manifestants sont donc des performatifs illocutoires dans la mesure où ils blessent les policiers. Par ailleurs, ils donnent une représentation particulière de la République française, celle que les forces de l'ordre sont intouchables puisqu'elles représentent l'ordre et la justice. Elles sont les garantes de la démocratie française. S'attaquer à elles c'est donc être contre les principes constitutionnels français. De plus, les slogans sont énoncés dans un contexte hostile et avec un langage corporel virulent qui se traduit par les « postures » (97) des manifestants et des gestes agressifs tels que lancer des pierres ou frapper des policiers avec des bâtons. C'est cette position face aux « casseurs » – et même plus largement aux manifestants puisqu'eux aussi scandent des slogans anti policiers<sup>65</sup> – qui domine dans les rangs du gouvernement et des partis de droite (Les Républicains et le Front National) à l'instar des propos de Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement : « On ne peut pas condamner ce qui s'est passé et avoir de la compassion pour ceux qui ont été victimes de l'attentat et en même temps dire et agir contre les policiers »<sup>66</sup>. L'interprétation faite par certains professionnels de la politique (à l'exception des élus communistes et des frondeurs<sup>67</sup>) semble

---

controverse. C'est notamment pour protester contre la répression face à laquelle le mouvement est confronté que de nombreux slogans à l'encontre des forces de l'ordre sont scandés. Ci-joint le lien de la vidéo du lycée Bergson : dernière consultation le, 03.01.2018. URL : [http://www.huffingtonpost.fr/2016/03/25/lycee-bergson-jeune-frappe-policier-projectiles\\_n\\_9545780.html](http://www.huffingtonpost.fr/2016/03/25/lycee-bergson-jeune-frappe-policier-projectiles_n_9545780.html).

<sup>65</sup> Comme en témoigne cet extrait du 1<sup>er</sup> mai sur *Itélé*. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=45WDV4MbJpQ>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>66</sup> Extrait du Compte rendu du conseil des ministres le, vendredi 15 juin 2016, Stéphane Le Foll. URL : <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-06-15>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>67</sup> Cela démontre qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle exception puisqu'on observe un clivage politique fort autour de ces questions. Pour plus de détails, voir le Compte rendu intégral de l'Assemblée Nationale de la séance du mercredi 15 juin 2016 en pages 4399 – 4400. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2015-2016/20160216.asp>. Dernière consultation le, 03,01.2018.

infondée. En effet, aucun des manifestants n'endossent le rôle permettant d'exercer une quelconque forme d'autorité sur un policier. Ils ne sont que des citoyens exerçant un droit démocratique, celui de manifester une opinion dans la rue.

Ce qui est dit derrière ces slogans est directement lié au style du maintien de l'ordre français – qui est à la fois très coercitif et très violent de par sa militarisation (Rigouste, 2009) et qui a débouché, en 2014 à la mort d'un manifestant<sup>68</sup> et par plusieurs manifestants d'un de leurs yeux durant la mobilisation contre la loi travail<sup>69</sup>. C'est face à une répression que les manifestants considèrent la violence comme inhérente à la police. En délégitimant ceux qui « théorisent la consubstantialité des violences à la police » en (97), le ministre de l'Intérieur n'écoute pas les énoncés des manifestants. Au contraire, il passe sous silence les actes de « violences » de la part de la police et dramatise les actes de « violence » à l'encontre des forces de l'ordre. En dramatisant son discours, Bernard Cazeneuve mobilise des émotions qui « correspondent à des représentations sociales constituées d'un mélange de jugements, d'opinions et d'appréciations pouvant déclencher des sensations ou des comportements, [les émotions] peuvent être utilisées pour tenter de séduire, de menacer, de terroriser, bref de capter un interlocuteur ou un auditoire » (Charaudeau, 2005, p.69). En présentant les policiers comme des héros, le premier Ministre rend ces derniers intouchables. Ils incarnent l'ordre républicain, la sécurité et le respect des lois démocratiques. En effet, qui irait s'attaquer aux personnes qui assurent au péril de leur vie la sécurité des citoyens français ? Les seules personnes le faisant, ce sont les « casseurs », sorte de catégorie dépolitisée représentant les « mauvais » manifestants, incapables d'exprimer une opinion politique constructive et bons seulement à détruire et à se confronter aux valeurs démocratiques françaises. En dressant un portrait émotionnel moralement insoutenable, Bernard Cazeneuve rend les énoncés des « casseurs », qu'ils soient politiques ou revendicatifs, inaudibles. Ainsi, les énoncés du gouvernement sont illocutoires dans la mesure où ils hiérarchisent les manifestants entre ceux qui déprécient et agissent « contre » les policiers et ceux qui manifestent sans remettre en cause les forces de l'ordre. De plus, les propos de l'exécutif légitiment le recours à la force de la part des policiers et privent les « casseurs » et manifestants d'une parole audible. C'est par ces trois critères – hiérarchiser,

---

<sup>68</sup> Lors d'une manifestation en opposition à la construction d'un barrage sur le site de Sivens, un militant écologiste (qui n'était pas un « casseur ») est mort suite au jet d'une grenade de désencerclement. Ces grenades sont toujours utilisées par les gendarmes mobiles et ont fait l'objet d'un usage intense lors des manifestations contre la loi travail.

<sup>69</sup> Voir à ce sujet le rapport de la mission civile sur le maintien de l'ordre en p.8. URL : [https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport\\_de\\_la\\_mission\\_civile\\_sur\\_le\\_maintien\\_de\\_l\\_ordre.pdf](https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport_de_la_mission_civile_sur_le_maintien_de_l_ordre.pdf). Dernière consultation le, 06.01.2018.

légitimer et priver de pouvoir – que Rae Langton définit les actes de paroles illocutoires subordonnants (Langton, 2009, p.303).

Pour parler de l'incapacité à être entendu, Rae Langton ajoute aux théories du performatif la dimension de *Silencing* (Langton, 2003). Elle part du postulat que si le discours est une action et que le silence est l'impossibilité d'agir (*Ibid*, p.314). Ainsi, pour la philosophe, le *silence* est l'échec d'un agir. Elle dénombre trois formes d'échec. Le premier est basique et consiste en l'impossibilité de parler car les locuteurs considèrent que l'effort demandé par l'énonciation est inutile puisque leurs propos ne seront pas écoutés ou trop important vu leur timidité face à la prise de parole. Dès lors, il s'agit d'une impossibilité de performer un acte locutoire (*Ibid*, p.315). Le second cas d'insuccès, Langton le nomme *perlocutionary frustration*. Il s'agit d'un énoncé qui ne convainc ou ne touche personne, et donc échoue à effectuer l'intention qui lui était donnée. Enfin, le dernier cas développé par Langton est celui qu'elle nomme *illocutionary disablement*. Cette infélicité apparaît lorsque l'énonciateur n'a pas l'autorité de parler dans le domaine et ce, même si l'énoncé est formulé correctement (*Ibid*, p.315 – 316). C'est ce dernier point qui est pertinent lorsque l'on analyse les propos des « casseurs » : ils sont difficilement audibles au sein de l'opinion publique puisqu'ils ont été déclassés par les personnes en position de légitimité pour de la politique et définir ce qu'elle. Dès lors, les propos des « casseurs » au sujet de la loi travail, de la répression et de leur définition de la politique (que nous aborderons au troisième chapitre) n'a qu'un très faible écho dans l'espace public. C'est face à ce pouvoir des représentants du pouvoir public que les militants autonomes se heurtent lors de chaque manifestation ou expression publicisée de leur idéologie.

## **2) Les trois formes du « discours politique »**

Le « discours politique » constitue « une collection de genres » qu'il s'agit de repérer afin de les analyser et de comprendre quelles en sont les utilités et à quels moments ils sont utilisés (Van Dijk et Wodak cité in Burger & al., 2011, p.10). C'est ce que nous nous sommes donné comme objectif dans cette deuxième partie de chapitre. En analysant les données issues de notre terrain, nous avons constaté que le « discours politique » se déclinait selon trois modalités : les énoncés de condamnation, d'accusation et de délégitimation. Chacune de ces formes correspond à un usage et à un but précis et suit des règles d'énonciation que nous tâcherons d'éclaircir dans les pages suivantes.

## ***2.1 La condamnation***

Les énoncés de condamnation sont utilisés lorsque les élus commentent les dégâts de l'hôpital Necker et participent à la mise sous silence des « casseurs ». Les dégâts ont été qualifiés, entres autres, comme une « attaque insupportable de casseurs » par Marisol Touraine, alors ministre des Affaires sociales et de la Santé dans le *Parisien*<sup>70</sup>, par le fait que « la violence a pris un tour tout à fait insupportable » par Manuel Valls sur *France Inter*<sup>71</sup> ou encore que « certains continuent à s'en prendre à la police d'une manière là aussi inacceptable » par Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement<sup>72</sup>. Ces énoncés permettent non seulement de condamner les auteurs de ces faits, mais aussi de prendre position face à l'opinion publique. Ces condamnations unanimes des hommes et des femmes politiques concernant l'événement Necker n'ont rien de surprenant quand on sait qu'elles permettent de se positionner en tant que professionnel de la politique. Ce qui est plus déroutant, c'est la façon dont ces « violences » sont ressaisies. En effet, elles sont souvent grossièrement esquissées, opèrent des montées en généralité et sous-entendent que le pire a été évité de justesse. C'est ce que montre cet extrait d'interview de Manuel Valls invité sur *France Inter* le 25 juin 2016 :

### ***Condamnation et accusation : matinale de France Inter, le 15 juin 2016***<sup>73</sup>.

**(98) Patrick Cohen, journaliste :** Les violences aux marges des cortèges, inacceptable, inadmissible, honteux, ça a été dit par tous les responsables. Une fois qu'on a dit ça, vous faites quoi ?

**(99) Manuel Valls, Premier ministre :** Ces manifestations ne peuvent plus durer ainsi. Et moi j'en appelle à la responsabilité d'un syndicat, la CGT qui hier, à l'évidence, était débordée. Beaucoup plus d'ultras, de casseurs que d'habitude, 700 à

---

<sup>70</sup> Consulté le, 23.09.2017. *Le Parisien*, URL : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/loi-travail-l-hopital-necker-enfants-malades-vandalise-par-des-casseurs-14-06-2016-5883871.php>.

<sup>71</sup> Consulté le, 23.09.2017. *France Inter*, URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/le%2D7%2D9/le%2D7%2D9%2D15%2Djuin%2D2016>.

<sup>72</sup> Consulté le, 23.09.2017. *Compte rendu du conseil des ministres du 15 juin 2016*. URL : <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-06-15>.

<sup>73</sup> Matinale de *France Inter*, le 15 juin 2016, consulté le 24.09.17. URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/le-7-9/le-7-9-15-juin-2016>.

800. Plus difficile à encadrer et qui voulaient frapper, voulaient s'en prendre à la police, voulaient sans doute tuer. Un dispositif très important bien sûr qui a permis beaucoup d'interpellations en flagrant délit, 73, et une attitude ambiguë du service d'ordre de la CGT qui n'assume plus ses responsabilités. Nous ne pouvons plus avoir, dans les semaines qui viennent, de telles manifestations sur Paris et sur la capitale avec son lot de casseurs avec euh...

**(100) Patrick Cohen :** Qu'est-ce que ça veut dire ?

**(101) Manuel Valls :** ... avec ces commerces qui ont été cassés, avec l'hôpital Necker qui a été dévasté, c'est insupportable !

**(102) Patrick Cohen :** Ça veut dire que vous pourriez interdire des manifestations ?

**(103) Manuel Valls :** D'abord je demande à la CGT de ne plus organiser ce type de manifestations sur Paris. Et au cas par cas, car vous savez on ne peut pas prononcer une interdiction générale, nous prendrons, nous, nos responsabilités. On ne peut plus avoir ce spectacle désolant, cette fuite en avant, cette absence de contrôle du syndicat, des syndicats des organisateurs de cette manifestation sur leurs propres manifestants. Donc ça suffit ! Il y a un besoin d'autorité, d'ordre exprimé par les Français. Nous sommes confrontés à une menace terroriste, nous avons des policiers qui sont confrontés à des missions de plus en plus lourdes, nous sommes en train d'organiser, nous accueillons l'Euro de foot dans des conditions difficiles et vous le savez, même si, et je le constate, ça fête dans la plupart des stades et dans les fan zones. Mais dans cette atmosphère particulièrement lourde, particulièrement difficile, chacun doit assumer ses responsabilités. Le texte sur la loi travail n'évoluera pas. Chacun l'a bien compris et a compris la détermination du gouvernement. Ça n'est pas une posture, parce que nous pensons que c'est un texte qui encore une fois répond à l'intérêt général et d'autre part, on ne peut pas accepter ces violences. Et quand on n'est pas capable d'organiser une manifestation, quand on n'est pas capable de prendre ses responsabilités, quand on laisse 700 à 800 casseurs au sein même de la manifestation, qu'il y a une attitude ambiguë du service d'ordre...

**(104) Patrick Cohen :** Ce sont les syndicats qui laissent faire ?

**(105) Manuel Valls :** Mais il y a eu une attitude ambiguë hier incontestablement.

**(106) Patrick Cohen :** Ambiguë ?

**(107) Manuel Valls :** Ambiguë vis-à-vis de ces casseurs. Et donc quand on n'arrive pas à assumer ces responsabilités et à faire le tri et bien alors, on n'organise pas ce type de manifestation qui peut dégénérer, c'est le bon sens.

Tout d'abord, le « discours politique » doit passer par la condamnation de ces actes commis à l'hôpital Necker ne serait-ce que parce qu'ils ont suscité une concentration médiatique intense et que les journalistes font pression sur les professionnels de la politique en

les questionnant sur les mesures qui doivent être mises en place. On peut observer cette posture journalistique qui demande des « comptes » en l'occurrence au Premier ministre en (98). Cette question pousse Manuel Valls à condamner une fois de plus ces « dégradations » tout en annonçant qu'il n'est plus possible de manifester dans ces conditions. Il ressort de l'extrait de la matinale de *France Inter* un point qui illustre bien « les capacités d'interventions des autorités politiques » (Neveu, 1999, p.45), entendues comme les différentes manières dont les interlocuteurs politiques des journalistes choisissent un média spécifique ou prennent avantage d'une question afin de se faire passer comme étant la personne la plus légitime ou la plus compétente pour gérer la situation. On trouve dans la réponse de Manuel Valls en (99) des éléments démontrant cette capacité d'intervention. Ces constituants mettent en avant ce que Christian Le Bart nomme « la légitimation de soi » par les professionnels de la politique (Le Bart, 1998, p.77). Cette dernière consiste à faire perdurer la légitimité de son rôle politique et par extension de l'institution que l'on représente au travers de son statut. En condamnant de manière ferme les actes des militants radicaux en (99), Manuel Valls affirme qu'il ne tolère pas ces « violences » en tant que personne morale, mais aussi qu'il assume son rôle de Premier ministre. Cela se fait selon deux modalités. Tout d'abord, en demandant à la CGT par la voie médiatique et devant l'Assemblée nationale<sup>74</sup> que cessent les manifestations à Paris. Manuel Valls parle ainsi en tant que chef du gouvernement et démontre à « l'instance citoyenne » qu'il est capable d'assurer son rôle politique (Charaudeau, 2005, p.44). Puis, dans le même énoncé, il insère des éléments lui permettant de mettre en avant ses qualités personnelles que l'on retrouve dans les intonations fermes qu'il utilise<sup>75</sup>. C'est notamment le cas lorsqu'il évoque le caractère insupportable de ces « attaques » en (101), le « spectacle désolant, cette fuite en avant » en (103), et lorsqu'en (103) il avance que chacun doit « assumer ses responsabilités » et donc arrêter d'organiser des manifestations au nom de la logique du « bon sens » (107). Ces inserts sont un coup double pour le Premier ministre puisqu'ils dénoncent l'organisation et l'efficacité de la CGT et lui permettent de signifier, sans le dire, que sa personne possède ces qualités. Le Bart nomme cette opération la « légitimation du titulaire du rôle » (Le Bart, 1998, p.79). En d'autres mots, il s'agit cette fois de mettre en avant le « je », de le parer de qualités qui déplacent la légitimité « de la fonction vers le style » (*Ibid*, p.79). Ainsi, en se comportant avec une attitude

---

<sup>74</sup> Compte rendu intégral de l'Assemblée Nationale, séance du mercredi 15 juin 2016, p.4397. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2015-2016/20160216.asp>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>75</sup> Voir la matinale de *France Inter*. URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/le-7-9/le-7-9-15-juin-2016>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

ferme et déterminée, en endossant son rôle de chef du gouvernement, le Premier ministre double sa légitimité et démontre qu'il est performant dans sa tâche.

Le second point sur lequel nous voulons nous arrêter concerne les montées en généralité ainsi que l'exagération des faits. Lorsque le Premier ministre affirme que certains manifestants « voulaient sans doute tuer » en (99), il donne une vision biaisée de l'espace manifestant. Ce faisant, il rejoint également les propos du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve qui, la veille, avait assimilé terroristes et manifestants. Cette mise en écho renforce l'image des « casseurs » comme des personnes violentes, dangereuses et sans réflexivité sur leurs pratiques. Ce biais émis par le « discours politique » à une logique propre. En effet, les élus ne peuvent pas concéder que la « casse » est une forme d'expression, qu'elle soit politique ou non, sans perdre la légitimité de leurs statuts et de leurs rôles. De ce fait, créer une image péjorée des « casseurs » permet non seulement de condamner leurs actes tout en affirmant sans l'énoncer que ces gestes ne sont pas des formes d'expression admissibles dans l'espace politique et citoyen français. Il faut ajouter que « dans les contextes médiatiques, les hommes et les femmes politiques se trouvent en effet engagés – souvent à leurs dépens – dans un jeu complexe : ils doivent assurer leur crédibilité en tant que représentants des citoyens et décideurs politiques, mais ils sont aussi supposés se comporter de manière spectaculaire » (Burger, 2010, p14). Le fait d'exagérer ce qu'il s'est passé permet de s'assurer une crédibilité, une fermeté en tant qu'hommes ou femmes politiques. En outre, en affirmant en (101) que l'hôpital a été dévasté, le Premier ministre ajoute un côté dramatique aux actions des « casseurs », ce qui permet à ses propos d'être mis en exergue. Ce faisant, Manuel Valls assure aussi un côté spectaculaire et se forge l'image d'un leader charismatique et intraitable lorsque l'on dépasse les limites fixées par la loi.

Un autre élément qui accentue cette modalité du discours est le fait qu'il y a un impératif à la condamnation. En effet, il est impossible de passer sous silence ce qui s'est passé puisque comme le formule bien un journaliste lors du compte rendu du conseil des ministres, « les images de l'hôpital Necker ont beaucoup choqué<sup>76</sup> ». Dès lors, tout le monde – et surtout les organisateurs des manifestations – se retrouve dans l'obligation de condamner ces actes. Dans le cas où il y a absence de condamnation, le rappel à l'ordre est immédiat et sévère à l'instar du commentaire du porte-parole du gouvernement :

---

<sup>76</sup> Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 15.06.2016. URL : <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-06-15>. Consulté le, 15.09.2017.

Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement : Et quand je pense, je vous le dis, je le répète qu'on a pu laisser des casseurs, s'attaquer, je sais pas si vous vous en rendez compte, à un hôpital qui est l'hôpital des enfants sans que ça ne suscite d'ailleurs aucune condamnation de la part de Monsieur Martinez ce matin. Quel est le sens de tout ça ? Comment on peut accepter cela ? Ce n'est pas possible. Donc les choses sont très claires. Alors moi je ne répondrai pas aux commentaires de Monsieur Martinez et je dis simplement que dans un État de droit, il faut faire respecter le droit et c'est le droit qui permet la liberté.

L'absence de condamnation des actes des « casseurs » de la part du secrétaire général de la CGT est utilisée pour le faire passer pour une personnalité immorale puisque selon Stéphane Le Foll, ne rien dire revient à accepter cette « attaque ». L'impératif de condamnation est si fort après la manifestation du 14 juin que même une partie des « casseurs » s'excusent au sujet du déroulement des affrontements devant l'hôpital Necker. En effet, des affiches (voire annexe 2) ont été retrouvées sur un des contreplaqués recouvrant les vitres cassées de l'hôpital. Sur ces dernières, on y voit, entre autres, un nounours masqué arborant un signe anarchiste sur une de ses pattes demandant pardon aux enfants de l'hôpital. On le voit, l'impératif de la condamnation est pris au sérieux par tous les acteurs qu'ils soient élus, syndicalistes ou manifestants parmi les plus radicaux. Ne pas condamner « l'attaque » de l'hôpital, c'est accepter un comportement anémique (Durkheim, 2007, [1897]) et c'est prendre le risque de « perdre la face » au sens goffmanien du terme (Goffman, 2005, [1967]).

Le discours de condamnation et un énoncé moral indispensable lorsqu'on est considéré comme acteur de ce qu'il s'est passé à l'hôpital Necker. En effet, on observe une injonction médiatique et politique à admettre que s'attaquer à un hôpital est inimaginable et inadmissible, à l'instar des propos tenus par Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau et président de la fédération hospitalière de France au micro de *BFMTV* : « Un hôpital, c'est un sanctuaire, un sanctuaire républicain. Et on n'attaque pas un hôpital »<sup>77</sup>. Ce qu'il y a de puissant dans un interdit pareil, c'est que lorsqu'il est transgressé, l'ensemble des acteurs en présence se voit dans l'obligation de condamner cette transgression. C'est ce qui a été donné à voir et à entendre les jours suivants la manifestation du 14 juin où dans la presse, puisque l'ensemble des acteurs (à l'exception des « casseurs ») ont pu être entendus à ce sujet et ont qualifié ces actes d'injustifiables.

---

<sup>77</sup> Le reportage en entier sur : <https://www.youtube.com/watch?v=XpoxdvLN7yI>. Dernière consultation le, 06.01.2018.



## ***2.2 L'accusation***

Accuser, consiste à nommer quelqu'un de responsable de quelque chose, mais dont la culpabilité reste à prouver. Pour les hommes et les femmes politiques, c'est aussi une forme qui permet de se dédouaner face à une opinion publique qui attend du politique une gestion de la cité. Toutefois on le verra, du point de vue du « discours politique » accuser consiste aussi à nommer un coupable. Autrement dit, lorsqu'un professionnel de la politique accuse une personne ou une institution, il les rend directement coupable sans avoir à passer par un jugement. Dans l'ensemble des données récoltées, lorsque les professionnels de la politique prennent la parole pour accuser, ils le font à l'encontre de la CGT et de FO. Le gouvernement, et plus largement les partis politiques français à l'exception des frondeurs du PS et de la Gauche Démocrate et Républicaine (GDR)<sup>78</sup> accusent les organisations syndicales d'être responsables des « casseurs ». Il y a là un élément étrange dans les propos de condamnation. En effet, dans les discours auxquels nous avons eu accès, il est évident que la responsabilité de la casse est du ressort des « casseurs » ; ce sont les « casseurs » qui cassent. En revanche, les syndicats sont responsables non pas de la casse, mais des « casseurs ». En d'autres mots, les organisations syndicales doivent rendre compte auprès des autorités de la présence de « casseurs ». C'est entre autres pour cette raison que les représentants des organisations syndicales ont eu tendance à distinguer géographiquement l'espace manifestant sous leur contrôle et l'espace des « autres manifestants » (voir chapitre 1, point 3.1). C'est ainsi qu'ils essaient de se dédouaner de leur responsabilité et par la même de balayer l'accusation qui leur est portée.

Quelles sont donc les accusations auxquelles font face les syndicats et que sous-entendent-elles ? On l'a vu dans l'extrait cité plus haut, Manuel Valls accuse les organisations syndicales d'adopter une attitude « ambiguë » envers les « casseurs » en (105) et (107). Cette accusation laisse entendre qu'il y a entre les « casseurs » et les syndicalistes une forme de collaboration. Ainsi, par cet énoncé, le Premier ministre met au même niveau manifestants « pacifistes » et ceux se confrontant avec la police. Par la suite, le gouvernement va renforcer ces accusations en fournissant des preuves, par la voix de Michel Cadot, préfet de police de Paris, en montrant à l'aide de photos et de vidéos que certains syndicalistes de la CGT ont pris

---

<sup>78</sup> Certaines interventions d'hommes et de femmes politiques notamment à l'Assemblée nationale demandent de stopper les amalgames entre manifestants syndicalistes et « casseurs », de ne pas mettre la faute de la casse sur les organisations syndicales. À titre d'exemple, voir le compte rendu intégral de la session ordinaire du 15 juin 2016 à la page 4397.

part à des affrontements avec la police<sup>79</sup>. Mais derrière ces accusations, quelque chose d'autre se dit et s'avère encore plus important. Cette accusation se base sur un des fondements de la démocratie qui est que « la violence citoyenne serait incompatible avec l'expression publique d'une pensée raisonnable » (Dupuis-Deri, 2012, p.129). En d'autres termes, la démocratie exige des citoyens qu'ils puissent dialoguer entre eux afin de mettre à jour les conflits qui les opposent et y trouver une solution. Mais, en évoquant implicitement le lien entre les syndicalistes (qui sont des interlocuteurs légitimes pour le gouvernement) et les « casseurs », le gouvernement met à la marge les syndicats contestataires à la loi travail et privilégie les syndicats réformateurs qui ont accepté la loi telle qu'elle était en juin 2016. On pourrait même avancer que les accusations de ce type ne nécessitent pas de casse ou de confrontations avec les forces de l'ordre. Les professionnels de la politique peuvent en effet invoquer les gênes occasionnées par les grèves et les blocages comme différents types de violence. Ce fut notamment le cas lors des grèves des raffineries durant le mois de mai 2016 où le Premier ministre qualifiait ces actions comme une « prise d'otage des consommateurs, de notre industrie et de notre économie »<sup>80</sup>. La force de ces énoncés d'accusation réside dans leur nature même. En effet, en montrant la « violence » des manifestants, le « discours politique » « mine profondément la légitimité de leur parole et de leur argument » (Dupuis-Deri, p.132). De plus, cela permet d'invisibiliser et de légitimer les « violences » du gouvernement notamment lors des opérations de maintien de l'ordre. En effet, en peignant un portrait violent des syndicalistes les accusations de « violence » envers l'État n'apparaissent plus. Francis Dupuis-Deri ajoute à cela qu'il n'est plus important d'écouter les paroles des contestataires, car ils apparaissent comme des êtres déraisonnables et irrationnels (*Ibid*, p.132).

Dès lors, comment les syndicats peuvent-ils répondre à ces accusations ? Leur réponse, par le biais du secrétaire général de la CGT, se fait rapidement (le soir même au journal de 20h alors que les accusations ont été faites le matin sur *France Inter*) à l'aide d'une image qui sera centrale dans la défense du syndicat.

---

<sup>79</sup> Comme en témoigne cette capture d'écran de la préfecture de police. Source, *L'OBS*, consulté le 19.11.17. URL : <https://tempsreel.nouvelobs.com/politique/reforme-code-travail-el-khomri/20160616.OBS2737/loi-travail-y-avait-il-des-militants-de-la-cgt-parmi-les-casseurs.html>. Voir aussi le reportage de *BFMTV* à ce sujet. Consulté le 19.11.17. URL : <http://www.bfmtv.com/societe/loi-travail-des-manifestants-cgt-sont-ils-responsables-de-violences-et-degradations-984960.html>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>80</sup> Propos tenu par Manuel Valls sur *Europe 1*, le 24 mai 2016. URL : <http://www.europe1.fr/politique/manuel-valls-hors-de-question-que-les-francais-se-retrouvent-dans-une-situation-de-penurie-2753059>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

***La justification : journal télévisé de 20h, France 2, le 15 juin 2016***<sup>81</sup>

**(108) David Pujadas, présentateur du 20 h :** Philippe Martinez, d'abord, il y a deux heures, la CGT a clairement condamné et sans réserve ces incidents et ces débordements. Mais est-ce que vous en assumez une forme de responsabilité indirecte ? C'est ce que sous-entendent beaucoup de dirigeants politiques aujourd'hui.

**(109) Philippe Martinez, secrétaire général CGT :** Oui nous avons condamné les attaques contre l'hôpital Necker qui sont absolument scandaleuses. Et donc nous ne portons aucune responsabilité sur ce qui se passe en marge des manifestations. D'ailleurs, le Premier ministre a laissé entendre qu'il y aurait complicité entre le service d'ordre de la CGT et les casseurs...

**(110) David Pujadas :** Il dit : « le service d'ordre a eu une attitude ambiguë vis-à-vis des casseurs »

**(111) Philippe Martinez :** Je vous ai ramené, j'espère qu'on la verra bien, je vous ai ramené une photo de l'accueil des casseurs vis-à-vis des manifestants de la CGT. C'est des cars qui sont caillassés et des manifestants qui sont caillassés. Ça, c'est la réalité de ce qui se passe dans les manifestations. Tout le monde est visé. Donc...

**(112) David Pujadas :** Il y a aussi des manifestants CGT qui sont impliqués. C'est ce qu'a dit le préfet de police tout à l'heure.

**(113) Philippe Martinez :** Il n'y a aucune relation entre ce que font les casseurs et les manifestants.

**(114) David Pujadas :** Ce n'est pas ce que dit le préfet de police.

**(115) Philippe Martinez :** Moi je vais vous faire part d'une déclaration d'un syndicat de policier qui a été faite le 5 mai dernier. Un syndicat policier qui n'est pas proche de la CGT. Il disait, il regrettait « qu'il y ait des consignes de non-intervention de la part de leur hiérarchie face aux casseurs ». Et ils accusaient le gouvernement, le 5 mai, de vouloir décrédibiliser les mouvements sociaux.

**(116) David Pujadas :** Il y a eu des policiers blessés hier. Ils sont quand même intervenus visiblement.

**(117) Philippe Martinez :** Ce n'est pas les policiers qui sont en cause. Vous avez bien écouté ce que je vous ai dit ?

**(118) David Pujadas :** Ils ont peut-être répondu aux ordres.

**(119) Philippe Martinez :** Ils ont des ordres de non intervenir face aux casseurs. Nous, ça fait trois mois qu'on dit au gouvernement : « il faut stopper les casseurs, les empêcher d'agir sur les manifestations ». Regardez ce qui a été fait lors de l'Euro, les hooligans, on les a retrouvés en moins de 48 heures. Pourquoi il n'y a pas d'ordres donnés aux policiers d'empêcher les casseurs de frapper le long des manifestations.

---

<sup>81</sup> Journal télévisé de 20h, France 2. URL : [https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/droit-du-travail/loi-travail-la-cgt-n-est-pas-responsable-des-casseurs-selon-philippe-martinez\\_1501467.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/droit-du-travail/loi-travail-la-cgt-n-est-pas-responsable-des-casseurs-selon-philippe-martinez_1501467.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

**(120) David Pujadas :** Philippe Martinez. Est-ce que vous maintenez les prochaines manifestations ? il est question d'en organiser une le 28. Est-ce qu'elle est maintenue ?

**(121) Philippe Martinez :** Nous avons une intersyndicale aujourd'hui et les mouvements qui sont prévus sont maintenus. Interdire de manifester dans ce pays c'est remettre en cause la démocratie. Le gouvernement veut, si vous voulez, brouiller les pistes. Il y a un problème depuis plus de trois mois et demi autour d'une loi et on essaie de détourner l'attention gravement d'ailleurs en stigmatisant une organisation syndicale alors que nous sommes sept à organiser les manifestations. Et c'est une façon de ne pas répondre à la contestation et aux problèmes.

**(122) David Pujadas :** Et si elles sont interdites, vous manifesterez quand même ?

**(123) Philippe Martinez :** Pour l'instant elles ne sont pas interdites. Aujourd'hui, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Il y a un grave problème dans ce pays, y compris avec des événements dramatiques qui se sont passés, vous l'avez rappelé tout à l'heure, nous pensons qu'il y a besoin que le gouvernement suspende le débat parlementaire sur la loi travail de façon à ce que l'ordre et la sérénité reviennent pour qu'on puisse discuter sereinement.

En montrant la photo d'un bus qu'une section syndicale avait loué pour le déplacement, caillassé par les « casseurs », Philippe Martinez veut démontrer que les syndicalistes sont aussi la cible de ces derniers et par conséquent qu'ils ne peuvent pas être assimilés aux « casseurs ». Cette image tient donc un rôle de preuve irréfutable dans la défense des syndicats. Lorsque Philippe Martinez avance que cela est la « réalité » de la manifestation, à savoir que les « casseurs » s'en prennent aux manifestants, qu'il est dangereux pour eux d'aller manifester en raison de ces individus masqués, il utilise la même catégorie que le gouvernement pour les qualifier. Ainsi, en usant des mêmes qualificatifs que l'exécutif, il participe de la « marginalisation » de ce groupe dans la mesure où il affirme aussi que les « casseurs » sont des personnes impulsives et irréfléchies. Cependant, tenir ces propos, revient à donner une interprétation de la réalité. En effet, lorsque l'on regarde les vidéos des affrontements entre les militants radicaux et les forces de l'ordre devant l'hôpital Necker, on y observe deux choses<sup>82</sup>. La première c'est qu'un rang de CRS se tient aux côtés de ce bus. Les « casseurs » affrontent la police à coup de jet de pierres et de pots de peinture. Ce sont ces jets qui détruisent en partie le bus de manière indirecte. Aussi, aucun manifestant n'est attaqué par les « casseurs ». Au contraire, sur les nombreuses images tournées<sup>83</sup> lors de la manifestation, on voit un élan de

---

<sup>82</sup> A partir de 5min on voit le bus des syndicalistes et ce qu'il s'y passe autour. Consulté le, 24.11.2017. URL : [https://www.youtube.com/watch?v=Iy18YYb\\_kXI&t=323s](https://www.youtube.com/watch?v=Iy18YYb_kXI&t=323s). Source *Linepress*.

<sup>83</sup> À partir de 27min30 URL : [https://www.youtube.com/watch?v=Iy18YYb\\_kXI](https://www.youtube.com/watch?v=Iy18YYb_kXI). Source *Linepress*.

solidarité entre le bloc syndical et la tête de cortège formé par les « casseurs » afin d'empêcher la police de scinder le cortège entre les militants radicaux et les autres<sup>84</sup>. Une autre séquence confirme le lien de proximité qui unit « casseurs » et « bons » manifestants. Alors que deux « casseurs » taguent un mur, un manifestant les apostrophe en ces termes : « hé ! Je t'en propose un [de tag] ! loi travail, ni l'un ni l'autre ». L'un des « casseurs » lui répond : « ah ouais, mais ça on l'a déjà mis. Mais ouais, il est bien. T'as raison » [rires du premier homme]<sup>85</sup> ! Finalement la réalité de Philippe Martinez n'est pas la même que celles des manifestants et des images qui sont disponibles. Mais la gravité des accusations et la position de faiblesse dans lesquelles elles mettent le syndicaliste l'oblige à répondre comme si les syndicats étaient aussi des victimes des « casseurs » en affirmant en (113) qu'il n'y a « aucune relation entre ce que font les casseurs et les manifestants ».

Après s'être dédouané, le secrétaire général de la CGT va se lancer dans une seconde phase énonciative qui consistera à nommer un nouveau coupable. En affirmant en (115) que les policiers ont reçu des ordres de non-intervention face aux « casseurs », il retourne l'accusation contre le gouvernement. C'est ce dernier qui est responsable des dégâts et non plus les organisations syndicales puisque les ordres politiques étaient de laisser faire les « casseurs ». Philippe Martinez met en scène en (115) et (119) l'inaction du gouvernement à travers le discours d'un syndicat de police qui n'est pas nommé, mais dont la parole confirme la faute politique. Or, il s'avère que les discours rapportés entre (112) et (115) par le préfet de police et le syndicat policier sont contradictoires. Dans ces conditions, il est impossible pour le locuteur d'avoir accès à ce qui se rapproche le plus de la « vérité ».

La seconde fonction de l'accusation du « discours politique » consiste à sanctionner les fautifs, en l'occurrence les organisations syndicales. Dans les jours qui suivent la manifestation du 14 juin, le gouvernement sanctionne les syndicats en interdisant la manifestation du 23 juin. Pour justifier cette interdiction, le gouvernement utilise un argument sécuritaire. Ce faisant, il empêche la tenue d'une expression démocratique inscrite dans la constitution au nom d'un « bon sens » pragmatique et de la sécurité des personnes et des biens. L'extrait ci-dessous démontre l'usage de l'argument sécuritaire à des fins d'interdictions :

---

<sup>84</sup> Il y a aussi de nombreux témoignages publiés par des syndicalistes sur *Paris-luttes.info* (un site de militants radicaux) témoignant du mélange et des liens qu'il y a entre les syndicalistes et les « casseurs » à l'instar de ce témoignage d'un syndicaliste : « Dès 13h, le cortège de tête est composé de plusieurs milliers de personnes. Au milieu comme un pivot, la commission travail social de Nuit debout donne de la voix dans une ambiance super sympa. Autour d'eux, les black blocs se mêlent aux drapeaux syndicaux. Quand j'entends la CGT dire qu'il y avait que des casseurs devant j'enrage ». Extrait de l'article *Ce que j'ai vu à la manifestation du 14 juin*. Dernière consultation le 02.01.2018. URL : <https://paris-luttes.info/ce-que-j-ai-vu-a-la-manifestation-6157>.

<sup>85</sup> À partir de 1h23'40'' URL : <https://www.youtube.com/watch?v=iEYRGmsM6s4&t=2850s>. Source *Linepress*.

## Conseil des ministres du 22 juin 2016<sup>86</sup>

**Adrien, journaliste BFMTV :** Question sur la manifestation interdite. Sans surprise. Est-ce que vous pouvez nous dire quand et comment cette décision a été prise, est-ce que le gouvernement se contente de prendre acte de la décision de la préfecture ou est-ce que cette interdiction a été souhaitée par l'exécutif, par le Président, par le Premier ministre, par le ministre de l'Intérieur ? Merci beaucoup.

**Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement :** Dans ce débat, j'ai rappelé les principes qui ont été invoqués par le Président de la République. L'exécutif sur ce sujet est en totale cohérence avec ces principes. Je vois bien qu'il y a quelques débats qui naissent. Mais sur ces questions, c'est la cohérence de l'exécutif de manière globale, Président de la République, Premier ministre, ministre de l'Intérieur, gouvernement hein, j'ai eu à m'exprimer ce matin, qui rappelle les principes. On a toujours été respectueux de la liberté, de toutes les libertés et en particulier celle de manifester. Y'a eu à Paris depuis le début de l'année, je crois, par rapport à la loi de Myriam El Khomri plus de neuf manifestations. Chacun aura pu constater qu'à chaque fois, on aura respecté le droit de manifester, mais qu'on a rappelé les règles dans lesquelles ce droit pouvait s'exercer. Et quand il y a des atteintes graves, parce que ce qui s'est passé à la dernière manifestation c'est grave, des atteintes graves aux personnes et aux biens, les conditions de sécurité dans lesquelles peuvent s'exercer ces manifestations ne sont pas réunies. Donc c'est ça qui est la ligne du gouvernement. Si les conditions ne sont pas réunies, si les organisations syndicales n'acceptent pas les conditions qui sont mises pour éviter ces risques de casses et ces risques de violences, on ne peut pas continuer à organiser ces manifestations comme ça a été le cas jusqu'à aujourd'hui. C'est une position commune au sein du gouvernement et de l'exécutif. Y'a pas sur ce sujet de différences.<sup>87</sup>

La manière dont est amenée l'interdiction de manifester par le porte-parole du gouvernement est qualifiée par Oger et Ollivier-Yaniv de « procédés de lissage » (Oger & Ollivier-Yaniv, 2006). En d'autres termes, il s'agit de présenter un discours le plus « plat » possible qui ne laisse apparaître aucune dissension entre les ministres à l'interne du processus d'élaboration du discours destiné au public. Pour les auteures, les paroles destinées à la presse

---

<sup>86</sup> Compte rendu du Conseil des ministres du 22 juin 2016. URL : <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-06-22>. Consulté le, 14.09.2017.

<sup>87</sup> Compte rendu du Conseil des Ministres du vendredi 22 juin 2016.

et au public sont de nature à instituer « le gommage des formes de diversité et d'hétérogénéité en général » (*Ibid*, p.64). On peut l'observer notamment par cette phrase de Stéphane Le Foll qui rappelle la cohérence du gouvernement : « Mais sur ces questions, c'est la cohérence de l'exécutif de manière globale, Président de la République, Premier ministre, ministre de l'Intérieur, gouvernement ». Questionné à plusieurs reprises par les journalistes au sujet de l'interdiction de manifester, ce dernier répond toujours de la même manière. Nous sommes donc en présence d'un discours qui est très clair et homogène de telle manière qu'il se répète à plusieurs reprises dans les réponses de Stéphane Le Foll. L'argument consiste à avancer que si la sécurité des biens et des personnes est assurée alors, la manifestation sera possible<sup>88</sup>. Aussi, on trouve les mêmes arguments de la part d'autres personnalités politiques à l'instar de la ministre du Travail, Myriam El Khomri, répondant aux questions des députés au Sénat<sup>89</sup>. Dès lors, ce sont des non-réponses qui sont apportées par le porte-parole du gouvernement et les ministres dans la mesure où les conditions permettant le déroulement de la manifestation restent trop floues. Cela revient à dire que l'exécutif décidera de la tenue du défilé à son bon vouloir. Ainsi, on relève une « dimension fondamentalement prescriptive » (Oger & Ollivier-Yaniv, 2006, p.66) du « discours politique ». Dans ce cas, il permet aussi de mettre les organisations syndicales sous pression.

Dans l'extrait présenté ci-dessus, on retrouve une dimension supplémentaire du « discours politique » qui est celle d'avoir une « prétention à régir le social » (Burger, 2010, p.12). Dans ce cas, régir le social passe par interdire la manifestation du 23 juin au nom des principes de sécurité des personnes et des biens. Cela permet au gouvernement d'affirmer qu'il ne s'oppose pas au droit de manifester, mais que celui-ci ne peut s'appliquer dans des conditions d'insécurité : « chacun aura pu constater qu'à chaque fois, on aura respecté le droit de manifester, mais qu'on a rappelé les règles dans lesquelles ce droit pouvait s'exercer »<sup>90</sup>. Mais au nom de qui, de quel collectif le gouvernement invoque-t-il l'argument sécuritaire ? En effet, « tout locuteur politique prétend [...] parler au nom d'un collectif, que son discours s'attache à instituer » (*Ibid*, p.10). Dans ce cas, le gouvernement s'exprime au nom des citoyens français : « il y a un besoin d'autorité, d'ordre exprimé par les Français »<sup>91</sup>. Dans cette logique collective,

---

<sup>88</sup> Voir le compte rendu complet du compte rendu du conseil des ministres du 22 juin 2016. URL : <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-06-22>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>89</sup> Voir le compte rendu du Sénat du 15 juin 2016, p.9553. URL : [https://www.senat.fr/cra/s20160615/s20160615\\_som.html](https://www.senat.fr/cra/s20160615/s20160615_som.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>90</sup> Compte rendu du Conseil des Ministres du vendredi 22 juin 2016. Un autre exemple illustrant cette position est fait par Stéphane Le Foll dans le compte rendu du 15 juin 2016. URL : <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-06-22>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>91</sup> Valls sur *France Inter*, le 15 juin 2016. <https://www.franceinter.fr/emissions/le-7-9/le-7-9-15-juin-2016>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

on a d'un côté les citoyens français qui subissent et sont mis en danger par les manifestations et de l'autre, les manifestants qui menacent et dérangent le cours de la vie citoyenne. Pour parler avec les mots de Pollner, ils adoptent les propriétés d'une « proposition incorrigible » (Pollner, 1991, p.84) dans la mesure où ils ne peuvent être réfutés, ils ne supportent pas d'être contredits et ne nous apprennent rien sur la réalité. Ces énoncés possèdent un « nous » exclusif en fabriquant l'altérité entre les « bons » et les « mauvais » citoyens. De ce fait, les manifestants sont placés, *ipso facto*, hors du collectif des Français en devenant une menace et une gêne dans le bon déroulement de la vie publique.

On trouve aussi dans ce discours un deuxième effet divisant les manifestants des citoyens, qui s'opérationnalise dans la manière de considérer les revendications des manifestants. Pour Donatella Della Porta, le cadrage des mouvements protestataires par les politiques se fait selon deux modèles. Celui du *Law and Order* qui « tend à associer le mouvement à une menace pour l'ordre public, à l'identifier à une forme de délinquance ». Le second modèle cadre la contestation « en termes de *Civil Rights*, promu par des relais politiques où les autorités gouvernementales contribuent au contraire à reconnaître la légitimité de l'action collective ou de ses objectifs et à affecter son mode de perception et de traitement par les autorités politiques » (Della Porta cité in Neveu, 1999, p.46). Dans le cas qui nous concerne, les autorités politiques françaises ont fait le choix d'adopter le modèle *Law and Order*. Cela renforce encore le clivage fait entre le collectif des citoyens français et les manifestants dans la mesure où pour faire partie du premier collectif, on ne peut être une menace pour l'ordre public. La modalité accusatrice du discours politique permet donc à la fois d'imputer la responsabilité des « violences » aux coupables qui ont été définis par le discours de condamnation, de les retirer du collectif des Français – et donc de nier les potentiels bénéfiques que leurs revendications peuvent apporter à la totalité de la société française, d'interdire la prochaine manifestation et de mettre en opposition deux collectifs – l'un des deux, celui des manifestants, gênant le bon fonctionnement de la vie citoyenne, comme en témoigne ce commerçant : « si on veut que ce pays vive et continue à vivre évidemment il faut que les gens s'expriment et disent ce qu'ils pensent, mais il faut qu'on laisse les gens travailler aussi »<sup>92</sup>.

---

<sup>92</sup> Un restaurateur interrogé au micro de *TFI*, le 15 juin 2016. URL : [www.lci.fr/france/le-20-heures-du-15-juin-2016-1262656.html](http://www.lci.fr/france/le-20-heures-du-15-juin-2016-1262656.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.



### ***2.3 Les énoncés de délégitimation***

La dernière modalité du discours politique est celle de la délégitimation ou ce que Charaudeau nomme « la disqualification » et qu'il considère comme étant « un des pôles constitutifs du discours politique » (Charaudeau, 2005, p.70). Elle s'adresse spécifiquement aux professionnels politiques et fait partie du jeu politique entre le gouvernement et l'opposition. Si la délégitimation est une caractéristique dominante des débats parlementaires de nos données c'est parce que « les gouvernements sont toujours en campagne électorale » (Le Bart, 1998, p.40) et de ce fait, favorise les mécanismes visant à délégitimer ses adversaires politiques. Les trois modalités d'énonciation politique que nous avons exposées produisent toutes un « conflit communicationnel » dont Burger affirme qu'il « est inhérent à la logique même du fonctionnement du politique » (Burger, 2010, p.8). Ce lien indéfectible s'explique par le fait que les échanges d'idées, d'arguments et de positions sont tous sous-tendus par un « fond idéologique » (*Ibid*, p.8). Nous avons vu que le « discours politique » a comme caractéristique de se saisir d'une « actualité » afin de l'utiliser comme moyen en vue d'une fin spécifique (interdire une manifestation, faire pression sur les syndicats ou démontrer l'incapacité d'un parti politique). L'idée de la modalité de la délégitimation pour l'opposition est de faire passer « l'instance adverse » (Charaudeau, 2005, p.43), en l'occurrence le gouvernement, comme n'étant pas capable de relever les problèmes qui se posent à lui. Inversement, le gouvernement postule que le problème est dû aux politiques de « l'instance adverse ». On le voit, cette « instance adverse » est interchangeable selon le point de vue. Dès lors, quelles en sont ses caractéristiques et comment la communication politique s'opère-t-elle ? Tout d'abord, contextualisons l'instance politique. Selon Charaudeau, le « contrat de communication politique » (*Ibid*, p.40) comprend trois instances. L'instance politique, citoyenne et médiatique (*Ibid*, p.43). La première s'adresse à l'instance citoyenne par le biais d'un médiateur ; l'instance médiatique. Revenons à présent sur l'instance politique. Cette dernière possède un « double antagonique » qui n'est autre que l'instance adverse (*Ibid*, p.43). Ces deux formes ont les mêmes caractéristiques à savoir posséder le « pouvoir de faire », c'est-à-dire être le « lieu de la gouvernance » (*Ibid*, p.43). Enfin, les discours que l'on retrouve dans l'instance politique s'emploient « à proposer [...], à justifier [...], à critiquer » (*Ibid*, p.43). Ce qui va nous intéresser dans cette partie, c'est cette capacité de critique du « discours politique ». Nous verrons comment elle permet de renforcer sa propre position tout en essayant de faire perdre du terrain à « l'instance adverse ». Burger ajoute que les confrontations entre l'instance politique et

adversaire visent « à une mise en scène du désaccord plus qu'à sa résolution » (Burger, 2010, p.13). On repère ce genre de discours par la « maximisation des marques de désaccord couplée à la minimisation des marques d'accord » (*Ibid*, p.13). Cette mise en scène participe à la logique de ces énoncés qui est de démontrer l'incapacité du gouvernement à gérer une situation en postulant que son propre parti ferait mieux tout en évitant d'apporter concrètement des solutions qui peuvent s'avérer complexes et par là même décrédibiliser les locuteurs de la critique. Ainsi, c'est dans le geste critique que l'on peut voir les solutions des locuteurs. Toutefois, n'étant jamais formulées explicitement, elles ne peuvent être retournées contre la personne qui les énoncent dans la mesure où cette dernière pourra toujours s'en tirer en prétendant qu'elle n'a jamais dit cela et que la question est plus complexe. Cette question au ministre de l'Intérieur lors d'une session de l'Assemblée exemplifie bien nos propos :

### **Compte rendu de la session sénatoriale du 15 juin 2016<sup>93</sup>**

**(123) M. le président, Marc Le Fur, Les Républicains (LR) :** La parole est à M. Philippe Meunier, pour le groupe Les Républicains.

**(124) M. Philippe Meunier député LR :** Monsieur le ministre de l'Intérieur, les Français n'en peuvent plus de ce désordre. Le pays n'en peut plus de votre politique et de la politique pénale voulue par Mme Taubira, qui ont laissé la violence s'emparer de nos rues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Jour après jour, la loi est bafouée et les forces de sécurité se savent condamnées par la faiblesse du Gouvernement et l'absence d'autorité au plus haut sommet de l'État. Hier encore, vous avez été incapable – je dis bien « vous », monsieur le ministre – de donner les bonnes directives à nos forces de l'ordre pour assurer la protection de nos compatriotes.

**(125) M. Patrice Verchère député LR :** Eh oui !

**(126) M. Philippe Meunier :** Vous avez ainsi laissé l'extrême-gauche casser et détruire les façades de l'hôpital Necker Enfants malades. Derrière ces façades, monsieur le ministre, il y a des blocs opératoires où des enfants sont opérés ou en attente d'une intervention chirurgicale. Une fois que vous avez fait des déclarations condamnant ces violences, monsieur le ministre, que reste-t-il de votre action ?

**(127) Plusieurs députés du groupe Les Républicains :** Rien !

**(128) M. Philippe Meunier :** Avec le Premier ministre, vous êtes passés maîtres dans l'art de donner des leçons.

---

<sup>93</sup> Compte complet rendu disponible sur le site de l'Assemblée nationale, p.4399 – 4400. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2015-2016/20160216.asp>

**(129) Un député du groupe socialiste, écologiste et républicain :** Et vous alors ?

**(130) M. Philippe Meunier :** Mais en matière de sécurité vous allez d'échec en échec. Quand tirerez-vous enfin les conclusions de ce désastre ? Dans ma question du 24 mai, je vous demandais de dissoudre tous ces groupuscules d'extrême gauche à la suite de la tentative de meurtre dont deux de nos policiers avaient été l'objet après l'incendie de leur véhicule : vous avez répondu à côté, comme à l'accoutumée. Aujourd'hui la représentation nationale, et donc le peuple, exige une réponse claire et précise aux deux questions suivantes : quand allez-vous agir pour obtenir la dissolution de ces groupuscules d'extrême gauche ? Quand allez-vous faire cesser cette complaisance du Gouvernement à l'égard de ces criminels qui vont maintenant jusqu'à s'attaquer à nos enfants hospitalisés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**(131) M. le président :** La parole est à M. le ministre de l'Intérieur.

**(132) M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, PS :** Monsieur le député, nous étions ce matin dans la cour de l'Hôtel de Beauvau pour rendre hommage aux deux policiers qui ont perdu la vie avant-hier. Vous comprendrez, monsieur le député, que dans le contexte de respect que l'on doit à ceux qui ont perdu la vie dans de telles circonstances, je ne veuille pas répondre à votre question en empruntant ce ton polémique, inutilement agressif et qui contribue à l'abaissement de la parole publique dans un contexte où le pays a, au contraire, besoin de voir cette parole s'élever. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain. – Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**(133) M. Daniel Fasquelle, député LR :** C'est vous qui faites de la politique politicienne !

**(134) M. Bernard Cazeneuve :** Monsieur le député, là où vous avez utilisé un ton accusatoire, politicien, je voudrais vous répondre avec des faits précis. Ces faits précis, les policiers de France vous les confirmeront d'ailleurs, si toutefois vous allez à leur rencontre pour les interroger de temps à autre.

**(135) M. Bernard Debré, député LR :** On ne vous a pas attendu pour le faire !

**(136) M. Bernard Cazeneuve :** Les policiers de France, monsieur le député, vous diront qu'ils se souviennent que la majorité que vous souteniez avec un verbe moins haut que celui que vous venez d'utiliser a supprimé 13 000 emplois en cinq ans dans les forces de sécurité ! *(Mêmes mouvements.)*

**(137) M. Lionnel Luca, député LR :** Ce n'est pas la question !

**(138) M. Bernard Cazeneuve :** Les policiers de France vous diront qu'ils ne sont pas dupes de cela, et ils vous diront que lorsque l'on est attaché à l'autorité de l'État, on ne supprime pas 13 000 emplois dans les forces de sécurité alors que le pays est gravement menacé ! *(Mêmes mouvements.)*

**(139) M. Philippe Meunier :** menteur !

**(140) M. Bernard Cazeneuve :** On ne diminue pas de 17 % les crédits de

fonctionnement de la police ! On ne supprime pas, monsieur Meunier, pour ensuite venir donner des leçons, quinze unités de force mobiles parmi les compagnies de CRS et parmi les escadrons de gendarmerie mobile ! (*Mêmes mouvements.*)

**(141) M. Patrice Verchère, député LR :** C'est faux !

**(142) M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, PS :** On ne supprime pas des centaines de postes dans les services de renseignement !

**(143) M. Daniel Fasquelle :** Et ça ce n'est pas du tout de la polémique politicienne !

**(144) M. Bernard Cazeneuve :** Quand on est honnête et responsable, ...

**(145) M. Laurent Furst, député LR :** L'honnêteté, ce n'est pas vous !

**(146) M. Bernard Cazeneuve :** ...et que des policiers se mettent devant un hôpital pour le protéger, comme ils l'ont fait hier devant l'hôpital Necker, on leur rend hommage plutôt que d'engager des polémiques minables ! (*Les députés du groupe socialiste, écologiste et républicain se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

**(147) M. Laurent Furst :** Ce sont vos propos qui sont minables !

**(148) M. Philippe Meunier :** C'est lamentable !

Dans cet extrait, « la maximisation des marques de désaccords » se voit dans la gestuelle des élus (applaudissements lorsqu'un élu républicain disqualifie les actions du gouvernement, mouvements de tête réprobateurs) ainsi que par les invectives lancées par l'opposition lors de la réponse de Bernard Cazeneuve. Aussi, les questions et les réponses des deux parties ne sont pas amenées pour participer à la résolution d'un problème, mais pour souligner les erreurs et l'incapacité à gérer un problème par les uns comme par les autres. En prenant la parole, l'opposition cherche à démontrer que le gouvernement actuel n'est pas en mesure d'apporter une solution au conflit social tout en laissant entendre que le parti du locuteur le serait. La prise de parole faite par l'opposition est « mue par les mêmes motivations que l'instance politique – à savoir se situer dans les lieux de la gouvernance –, mais à la différence que, temporairement dépossédée de l'exercice du pouvoir, elle se situe dans l'opposition ». (Burger, 2010, p.11).

La question posée au ministre de l'Intérieur est frappante tant l'interprétation du réel est éloignée des faits. La mise en emphase opérée par le locuteur de la question permet d'aggraver les conséquences de « l'attaque » de l'hôpital – il ne s'agit plus d'un hôpital « attaqué » mais, de « criminels qui s'attaquent aux enfants » ou encore d'une « tentative de meurtre » en (130). Ce faisant, la responsabilité du gouvernement et par conséquent la faute à laquelle il a à répondre est plus lourde. Par cette formulation de la question, l'opposition déqualifie les compétences du gouvernement en lui reprochant de graves manquements à ses devoirs. Les propos de Philippe Meunier sont à cet égard exemplaires. De nombreux énoncés servent à

disqualifier le gouvernement. Par exemple, entre (124) et (130) l'exécutif, et particulièrement le ministre de l'Intérieur, sont accusés de laxisme, leur politique pénale étant identifiée comme la cause des « violences » et de la posture difficile des forces de l'ordre (126). Ainsi, en formulant ces remarques, le locuteur de ces énoncés de délégitimation propose une politique plus répressive afin de diminuer les « violences ». Par la suite, le député LR ajoute en (126) que le gouvernement est complice des « casseurs » puisqu'il laisse « l'extrême gauche casser ». Pour le député Meunier, le gouvernement se contente de condamner les dégradations sans rien faire pour les en empêcher. Du point de vue de l'énonciateur, l'exécutif a une position hypocrite si l'on compare ses discours et ses actions. En imputant une responsabilité de la « casse » au gouvernement, l'opposition offre à voir une image négative du gouvernement et pointe des conséquences néfastes pour les citoyens français. De ce fait, le gouvernement perd en légitimité, en popularité et apparaît comme incapable d'agir puisqu'il est de manière indirecte complice de « l'attaque » de l'hôpital.

Ainsi, stigmatiser son adversaire politique, est une stratégie qui vise à lui faire perdre la face. Pour ce faire, « les stratégies de disqualification de l'adversaire sont mises en œuvre à l'aide de différents procédés discursifs » (Charaudeau, 2005, p.70). Ces stratégies sont mobilisées de manière identique par les hommes et les femmes politiques. La réponse du ministre de l'Intérieur à la question du député Meunier est en ce sens un bon exemple. En effet, les mêmes procédés discursifs sont utilisés par le ministre pour déqualifier les propos tenus par son interlocuteur et par extension la famille politique qu'il représente. Ainsi, la réponse de Bernard Cazeneuve met en avant une situation complexe et les difficultés à gérer la sécurité des Français par la faute du précédent gouvernement. Les propos du ministre de l'Intérieur ont pour but de délégitimer les idées et les choix politiques de l'opposition. Ce faisant, il retourne la critique qui lui est faite. Si ce dernier a tant de mal à gérer les « violences » des manifestants, c'est parce que Les Républicains ont supprimé trop de postes de fonctionnaires de police (136). Bernard Cazeneuve use à bon escient d'un dispositif propre au « discours politique » à savoir « l'idée d'une réversibilité de la stratégie discursive de disqualification de l'adversaire » (Burger, 2011, p.11). Ce faisant, la réponse du ministre permet de garder la face après les reproches qui lui sont faits de la part de l'opposition.

Les échanges à l'Assemblée nationale se résument donc à une politique du conflit entre adversaires politiques qui a pour but de délégitimer chaque adversaire vis-à-vis de l'opinion publique. Ces échanges à l'Assemblée nationale étant filmé et parfois utilisé par les médias pour étayer leurs propos, les députés et ministres doivent prendre des dispositions particulières afin d'anticiper les effets de leurs énoncés. Le Bart parle de « vigilance métalinguistique » pour

qualifier ces situations où les enjeux communicationnels poussent les énonciateurs à anticiper les interprétations et réactions qui seront faites à ces propos (Le Bart, 1998, p.45). De ce fait, les énoncés de délégitimation prennent une importance particulière dans la mesure où ils permettent à la fois de disqualifier son adversaire et de rebondir face aux critiques de ce dernier. Cette vigilance pousse alors à accorder une grande importance non plus au contenu des idées mais à leur mise en scène (Charaudeau, 2005, p.237).

### ***Conclusion***

Analyser un « discours politique » nous oblige à faire un détour par le contexte social dans lequel il est énoncé. En effet, nous avons pu observer à quel point le contexte sécuritaire français a servi de point d'appui à un « discours politique » particulièrement ferme à l'égard des « casseurs » et des manifestants en général. En considérant la situation particulière nous avons pu voir de quelle manière les slogans des manifestants ont été considérés comme des performatifs illocutoires. Ce faisant, les voix radicales de la rue sont devenues inaudibles. Elles sont devenues celles de la haine envers les forces de l'ordre incarnant la protection des valeurs démocratiques et de la liberté. Puis, de ce contexte particulier, le « discours politique » a adopté trois formes spécifiques qui se sont manifestées simultanément dans l'espace public et non étape par étape comme la structure de nos propos pourrait laisser croire. Ces trois modalités d'énonciation ont permis d'utiliser « l'événement » Necker à la fois pour le qualifier, pour condamner ce qui s'y est déroulé, pour trouver des responsables et pour délégitimer les partis adverses. Par la condamnation, les locuteurs affirmaient leur indignation au sujet d'un acte qui n'est moralement pas admis en société. Ne pas condamner ces gestes aurait été une erreur communicationnelle pour n'importe quel acteur. Il y avait donc un impératif à la condamnation de la part de professionnels de la politique et des médias. Ensuite, l'accusation a permis au gouvernement de montrer sa fermeté et sa faculté de trouver et de juger un coupable. Identifier ce dernier, qu'il soit réellement coupable ou non, permet à l'exécutif de préserver sa compétence et la confiance de l'opinion publique. Enfin, l'usage de l'acte de délégitimation est exclusivement destiné aux professionnels de la politique. Il sert à démontrer l'incapacité d'un groupe ou d'un parti politique à gérer le social et par conséquent à l'amputer d'une partie de la confiance que l'opinion publique lui a accordée. Evidemment ces modes de discours ont été utilisés de part et d'autre de l'échiquier politique. Ils ne constituent pas une spécificité d'un parti

mais, *a contrario*, ils sont une marque caractéristique des modalités d'expression des hommes et des femmes politiques.

Le « discours politique » a une visée très instrumentale, quelle que soit la forme qu'il prend. Il est à chaque fois pensé pour répondre à une situation, à une actualité, pour attaquer une position adverse ou pour se défendre. Lorsque l'on aborde le « discours politique », c'est pour tenter de définir « une forme d'organisation du langage dans son usage et dans ses effets psychologiques et sociaux, à l'intérieur d'un certain champ de pratiques » (Charaudeau, 2005, p.24). Les propos qui ont été tenu au sujet de la manifestation du 14 juin, des « violences » et de manière plus générale tout au long de la mobilisation contre la loi travail ont forgé la figure d'un « ennemi intérieur » (Rigouste, 2009, p.39). Ce dernier, paradoxalement, est à la fois survisibilisé et absentéifié. Lorsque l'on parle d'une partie des actions des « casseurs », ces dernières sont constamment ramenées au centre du débat. Le point de focale réside dans ce qui est spectaculaire permettant par là même de donner une force persuasive supplémentaire au « discours politique ». En soulignant les aspects dramatiques et émouvants, il participe à la construction d'une figure socialement dangereuse et destructrice des idéaux démocratiques. En revanche, les « casseurs » en tant qu'acteurs et catégorie disparaissent du « discours politique » lorsque le débat s'oriente vers des questionnements de processus et d'implication politique. Les fondements politiques qui motivent les « casseurs » et leurs revendications ne sont jamais relevés par les hommes et les femmes politiques. Ainsi, cette catégorie politique (nous le verrons dans le prochain chapitre) est à chaque fois ressaisie en fonction de ce qui est discuté. Ce faisant, le « discours politique » définit la catégorie en fonction de ses besoins. Dès lors, la catégorie « casseur » est administrée par les professionnels de la politique. Cela a pour conséquence une dépossession du pouvoir de présentation par les personnes concernées. C'est ce que montre Harvey Sacks lorsqu'il parle de la catégorie des « adolescents » et des « hotrodder » dans son travail « Hotrodder, une catégorie révolutionnaire » : il démontre que la catégorie des « adolescents » est administrée par les adultes qui est le groupe dominant. Les jeunes, en se définissant en tant que « hotrodder » tentent de changer le regard porté sur la catégorie déterminée par les adultes en se la réappropriant (Sacks, 1979). Dans notre cas, la catégorie « casseur » est aussi forgée certains professionnels de la politique. Malgré les tentatives de définition par les auto-médias (voir la conclusion du chapitre 1), le groupe des « casseurs » peine à se faire considérer comme une force politique autonome et non institutionnelle parce qu'il n'est pas « en mesure de contrôler ce qui est su et connu à propos d'une telle chose » (*Ibid*, p.36). Enfin, dernier point extrêmement contraignant pour les « casseurs » c'est qu'ils sont catégorisés par un discours à la fois médiatique et politique alors

qu'il s'agit en fait d'un groupe en manifestation et non d'une catégorie. C'est ce que nous aborderons dans le chapitre suivant en nous intéressant à la formation de ce collectif manifestant éphémère rendu possible par l'existence préalable de collectifs politiques distincts relevant de différentes catégories.



### Chapitre 3 : Le discours militant

*Je suis allée manifester le 14 juin et plein d'autres fois avant. Je suis allée manifester comme d'habitude, sans pression, sans violence mais avec conviction. Je me place toujours en tête de cortège. Je suis loin de la description donnée par les médias des "méchants casseurs qui terrorisent les enfants". J'ai un CDI dans l'associatif, je suis bien payée, je n'ai pas vraiment de patron, une vraie liberté d'action, un bon salaire et je suis une maman. La plupart du temps, je traîne à Paris, avec ma famille, avec mes amis, dehors dans un parc, dedans dans un bar, on s'occupe. Je suis la voisine sympa, la meuf qui aide les touristes à s'orienter, la meuf que tu ne relèves pas tellement je fais partie de la banalité de ta ville. Je ne vote que rarement, surtout quand le chantage au FN me fait flipper, je m'achète une conscience avec mon bulletin de vote<sup>94</sup>.*

Après avoir étudié les discours portant sur les « violences », il nous faut nous pencher sur les discours des acteurs de ces dernières. De nombreuses interprétations sur l'identité de ces personnes ont été amenées par les discours que l'on a vus, mais elles restent floues et incomplètes. En revanche, et en réaction aux discours médiatiques et politiques qui dépolitisent les actions des « casseurs », des personnes élaborent des contre-discours. Que ce soit au sein de médias autonomes, de tracts et de brochures ou par l'édition d'ouvrages<sup>95</sup>, ces contre-discours

---

<sup>94</sup> Extrait de *La perception du cortège de tête*. Publié sur *Paris-luttes.info*. URL : <https://paris-luttes.info/la-perception-du-cortège-de-tête-6201>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>95</sup> Comme les trois ouvrages du Comité Invisible : *L'insurrection qui vient* (2007), *A nos amis* (2014), *Maintenant* (2017) ou comme les deux ouvrages du Collectif Mauvaise Troupe : *Contellations. Trajectoires révolutionnaires*

revendiquent la « casse » comme un moyen d'action politique radical et nécessaire. Ces personnes forment des collectifs nombreux et divers et non pas un groupe homogène. Néanmoins, elles portent toutes un même discours sur « l'action directe » dont nous tenterons dans une première partie de ce chapitre de dégager les caractéristiques principales en cinq temps. Le premier temps portera sur la conception politique critique de la démocratie portée par ces textes. Dans un second temps, nous interrogerons les enjeux au principe de « l'action directe » afin de comprendre comment certains militants en viennent à l'utiliser. Par la suite nous clarifierons le concept de radicalité. Nous verrons ainsi comment les militants autonomes identifient les enjeux de la manifestation. Cette compréhension du point de vue militant nous permettra d'avoir une vision en contrechamp de l'usage de la manifestation tel qu'il est défini par les professionnels de la politique et des médias. Enfin, un point sera consacré à la forme du collectif militant. Nous verrons que le collectif médiatisé est en réalité un assemblage de plusieurs collectifs. De ce fait, nous parlerons d'un méta-collectif. Nous proposerons d'analyser les caractéristiques de ce dernier. Nous verrons que le décalage entre le méta-collectif médiatisé et les collectifs le composant biaise le point de vue médiatique sur les pratiques des militants radicaux.

La seconde partie de ce chapitre sera consacrée aux différentes modalités qui composent les énoncés du « discours militant » suite à la manifestation du 14 juin 2016. Nous verrons que le « discours militant » adopte trois formes. La première consiste à avancer que les « violences » qui sont commises par les militants radicaux ne sont autres que de l'autodéfense face à des « violences » quotidiennes de la part de l'Etat et de ses représentants. Le second type d'énoncé est composé de textes concernant « l'attaque » de l'hôpital. Ces textes montrent que les militants autonomes sont saisis d'un souci de justification, et que les manifestants prenant part au cortège de tête ne sont pas uniquement affiliés à militants autonomes. En dernier lieu, le dernier type de discours est celui d'une remise en question quant à la pratique systématique de « l'action directe ». Nous verrons notamment qu'une crainte se dégage des propos des militants parmi les plus radicaux, celle de voir « l'action directe » utilisée de manière systématique. Ces quatre types d'énoncés, loin d'être contradictoires, peuvent être mobilisés ensemble au sein d'un même texte.

---

*du jeune 21<sup>e</sup> siècle (2014), Contrées. Histoires croisées de la zad de Notre-Dame-des-Landes et dans la lutte No TAV dans le Val Susa.*

## 1) *Principes politiques des militants autonomes*

De qui parle-t-on lorsque l'on analyse les « violences » en manifestations ? Cette question en apparence simple s'avère beaucoup plus complexe lorsque l'on s'attelle à y répondre. En effet, les militants autonomes sont de courants et de positions politiques diverses et variées. Certains s'identifient comme « appellistes »<sup>96</sup>, d'autres comme antifascistes. Nombres de positions divergent et parfois des conflits s'instaurent. Cependant, lorsqu'il s'agit de la question de la violence comme moyen d'action politique, les positions sont plus unanimes. Il est admis qu'il s'agit d'un moyen d'agir politique face à l'État, lequel rend impossible l'autonomie politique des individus, par exemple par le biais de la représentation – nous reviendrons sur ce point dans la partie suivante. Ainsi, ce qui est qualifié par ces militants « d'action directe » constitue un point commun de leur choix de mode d'action. De ce fait, il est possible d'analyser ces discours à un niveau plus général<sup>97</sup>. Aussi, les textes que nous analyserons ici sont des textes qui ont été publiés avant ou après le mouvement social contre la loi travail mais qui revendiquent tous un usage politique radical de « l'action directe », et participent ainsi de la justification, de la revendication et de la repolitisation de la « casse ». Les textes du MILI – Mouvement Inter Luttes Indépendant<sup>98</sup>, ceux du Comité Invisible<sup>99</sup> ceux de l'AFA – l'action antifasciste Paris-banlieue, constitueront nos sources d'information privilégiées.

Marcel Gauchet dans son ouvrage *L'avènement de la démocratie* (Gauchet, 2007) postule une distinction dans la terminologie de la politique. Il y a d'un côté une autorité imposée

---

<sup>96</sup> Aussi appelé insurrectionnalistes, ils sont à la base d'un courant de pensée qui théorise la nécessité d'une révolution immédiate dans la mesure où « le présent est sans issue » (Comité invisible, 2007, p.7). Cette posture, hiérarchisant les luttes et les moyens de résistance, avance que le principe premier d'un changement est l'établissement d'une dynamique révolutionnaire visant à faire tomber l'Etat pour l'instauration d'une organisation communautaire. C'est de cette hiérarchisation des luttes et des moyens de luttes que des conflits éclatent avec d'autres collectifs anarchistes tels que les féministes. En effet, pour les appellistes, aucune autre solution n'est envisageable que celle de l'insurrection. Ainsi, il faut en premier lieu abolir les structures de l'Etat pour ensuite, par exemple, penser le féminisme.

<sup>97</sup> Il est évident qu'une ethnographie fine des distinctions de discours autour de la thématique de « l'action directe » serait passionnante mais elle ne fait pas l'objet de ce travail. Ici, il s'agit de comparer et de cartographier les discours situés à des points de vue différents interprétant « l'action directe ».

<sup>98</sup> Ci-joint le site internet du MILI. Dernière consultation le 02.01.2018. URL : <https://miliparis.wordpress.com/presentation-du-mili/>.

<sup>99</sup> Le Comité Invisible est un collectif anonyme qui se fait connaître en 2008 lorsque Julien Coupat est accusé de terrorisme suite au sabotage d'une ligne de TGV. Il est considéré comme le cerveau du sabotage des caténaires et comme un des auteurs du Comité Invisible. Julien Coupat a toujours nié être à l'origine du sabotage et d'être un des auteurs du Comité Invisible. Toutefois, la surmédiatisation de l'affaire a permis au collectif anonyme d'être vendu à de nombreux exemplaires. Plus d'information sur *Libération* : [http://www.liberation.fr/debats/2017/04/19/l-insurrection-fait-du-sentiment\\_1563834](http://www.liberation.fr/debats/2017/04/19/l-insurrection-fait-du-sentiment_1563834). Dernière consultation le, 06.01.2018.

auquel les individus doivent obéir, un Léviathan tout puissant qui est imposé de l'extérieur (généralement une monarchie de droit divin pour l'Europe). De l'autre, il y a une autorité qui se forme à partir de la discussion entre les citoyens qui nécessite la construction d'un espace public habermassien. Ainsi, la construction d'un pouvoir politique se fait à partir de deux modèles. Le premier est dirigé vers une gestion autoritaire de la *polis*. Le second s'oriente vers la construction d'un appareil de cogestion de la *polis* par ses citoyens. Ainsi, pour Gauchet, *le* politique est ce qui précède *la* politique. Le politique renvoie aux grandes catégories qui ont toujours existé (le bien/le mal, le juste/l'injuste, etc.). La politique renvoie quant à elle aux principes fondateurs de la démocratie à savoir le débat et sa publicisation, le vote et le principe de représentation. Toujours selon Gauchet, dans nos sociétés démocratiques, les professionnels de la politique – qu'il oppose aux hommes d'État dans son article *Le politique versus la politique* qui, eux font de *la* politique – ne sont pas ou plus en adéquation avec les principes de *la* politique. En effet, les professionnels de la politique font passer leur bien personnel avant le bien commun. De ce fait, le « nous » qui constitue les espaces démocratiques est noyé par le « je » des professionnels de la politique – souvent résumé par la maxime « we are the 99% ».

C'est de cette tension entre *le* et *la* politique qu'il faut partir afin de comprendre la démarche des militants autonomes. Fondée sur des critiques multiples des démocraties modernes, le constat tiré est que les individus formant la société sont dépossédés de leur souveraineté et donc de leur agir politique. Du point de vue théorique des militants autonomes, les institutions démocratiques sont considérées comme « une structure de coercition politique ancrée dans la vie quotidienne » (Cloward & Piven, 2015, p.49). Aussi, le régime représentatif qui caractérise nos démocraties et qui fonctionne sur la base de partis politiques n'est plus garant des différentes catégories sociales. Pour reprendre les termes de Marcel Gauchet : « en même temps qu'il [le parti] se veut une expression de la société dans ses intérêts et ses convictions, il se construit comme une organisation spécialisée, faite de professionnels de la chose politique et d'individus spécialement engagés dans l'activité politique, les militants » (Gauchet, 2007, p.146). C'est cette spécialisation de la politique qui passe par une confiscation de l'agir que conteste principalement les militants autonomes :

« La sphère de la représentation politique se clôt. De gauche à droite, c'est le même néant qui prend des poses de cadavre ou des airs de vierge, les mêmes têtes de gondole qui échangent leurs discours d'après les dernières trouvailles du service communication. Ceux qui votent encore donnent l'impression de n'avoir plus d'autres intentions que de faire sauter les urnes à force de voter en pure protestation. On commence à deviner que c'est *contre le vote lui-même* que l'on continue à voter. Rien

de ce qui se présente n'est, de loin, à la hauteur de la situation. Dans son silence même, la population semble infiniment plus adulte que tous les pantins qui se chamaillent pour la gouverner. N'importe quel *chibani* de Belleville est plus sage dans ses paroles qu'aucun de nos soi-disant dirigeants dans toutes ses déclarations. Le couvercle de la marmite sociale se referme à triple cran tandis qu'à l'intérieur la pression ne cesse de monter » (Comité Invisible, 2007, p.7 – 8).

Cet extrait nous offre des éléments probants d'un constat très négatif de la société française, mais aussi des sociétés européennes en général. Pour le Comité Invisible, la question n'est plus de savoir pourquoi et pour qui l'on vote, mais comment exprimer la contestation du vote. De leur point de vue, la majorité des Français votent à défaut – soit pour faire barrage, soit ils ne votent plus. En introduction de leur livre intitulé *L'insurrection qui vient*, le Comité Invisible délivre un diagnostic d'une société en apoplexie presque totale. C'est à l'approche de cette mort que « l'insurrection arrive » puisqu'il « n'y aura pas de solution sociale à la situation présente » (2007, p.9) et que leur volonté d'agir est mue par « le dégoût pour la vie qu'on nous fait vivre » (2014, p.48). Il faut entendre dans cette phrase qu'il n'y aura pas de solutions qui peuvent être apportées tant qu'il n'y aura pas un changement structurel dans la société. Ce changement passe selon le Comité Invisible par les insurrections basées sur des « vérités-éthiques » (2014, p.45). Autrement dit, l'enjeu d'une insurrection est de questionner la nature même de la révolte. Quelle forme d'organisation sociale est donc désirable ? Ce qu'ils veulent, c'est « se constituer en communes » (2007, p.89), directement inspirés de l'imaginaire de la Commune de Paris de 1871 (2014, p.199). Une forme de regroupement par affinité à de petites échelles collectives où le renouement avec des liens sociaux forts serait possible, par une décentralisation des luttes. Cette position rejoint par là même les propos de Negt exposant que « le processus révolutionnaire se fait maintenant dans une sorte de synchronisation d'un grand nombre d'espaces politiques » (Negt, 2007, p.44). Les insurrections permettraient les rencontres et la création de nouveaux horizons : « c'est le soulèvement qui produit son peuple » (Comité Invisible, 2014, p.43)<sup>100</sup>. Ce qui est recherché dans la conflictualité c'est qu'elle possède une potentialité d'unification très forte de par son caractère polémologique :

« « La casse est une affirmation », disait un tag aux abords de Nation le 1<sup>er</sup> mai dernier : la destruction concertée produit cela même que cette société s'avère incapable d'engendrer : du lien et de la présence au monde. Rien ne rapproche plus

---

<sup>100</sup> Il serait assez intéressant d'explorer plus en profondeur les notions de commune et de liens sociaux évoqué par le Comité Invisible notamment à la lumière de l'œuvre de Tönnies *Communauté et Société*.

les êtres que de prendre ensemble le risque légal, physique d'anéantir les choses et d'affronter les garde-chiourmes du règne des choses : les flics. Il y a dans cette épreuve du feu quelque chose comme une naissance commune »<sup>101</sup>.

Ainsi, en multipliant les lieux et collectifs de contestation, les stratégies et les points de vue différents auraient l'avantage de se croiser au détour d'une lutte commune. Ce qui est donc dénoncé c'est l'aliénation due à un mode de gouvernement représentatif, à l'incapacité de penser une lutte autrement que par des modalités telles que les assemblées délibératives et les modes de scrutins qui sont traversés par des relations asymétriques monopolisant la parole ou la rendant plus pertinente. Ce point de vue exprime par là-même un « ras-le-bol » des assemblées délibératives. En effet, les différents collectifs peuvent prendre la parole dans l'espace public mais cela ne veut pas dire qu'ils seront pour autant audible. Les critiques amenées par le Comité Invisible relèvent de prises de paroles inaudibles car trop radicales. Autrement dit les militants radicaux sont en mesure d'exprimer une opinion, ils sont invités à parler et à donner leur avis mais, des formes d'infélicités dans leur prise de parole ne leur permettent pas d'être considéré. C'est ce qui est dénoncé par le Comité Invisible dans le refus d'user des moyens institutionnels du débat public.

C'est par ces sentiments de trahison de la part des hommes et des femmes politiques, de la confiscation de l'agir politique des militants au profit des professionnels, d'un manque de qualité représentationnelle de la société et d'un besoin de changement radical qui n'est pas entendu dans les espace de prises de décision que la nécessité d'agir pour reprendre son « destin » politique en main est justifiée par les militants autonomes. La dimension révolutionnaire des militants autonomes est directement celle d'un socialisme qui « en visant la résorption du politique dans l'autogouvernement de la société et la résorption du droit dans l'association libre et égale des personnes » (Gauchet, 2007, p.163) veut retourner à des formes communautaires et plus égalitaires. C'est en investissant des lieux de lutte et en construisant un besoin urgent de changement que les militants autonomes adoptent comme « l'action directe » comme stratégie politique. Dès lors, comment définir cette forme d'agir politique ?

---

<sup>101</sup> Extrait tiré d'un article intitulé *14 juin : nous avons atteint les limites de l'émeute* tiré de *Lundimatin*. URL : <https://lundi.am/14-juin-nous-avons-atteint-les-limites-de-l-emeute>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

## 2) *Les enjeux de « l'action directe »*

Voltaire De Cleyre<sup>102</sup> définit « l'action directe » comme les produits d'un raisonnement qui « résultent des efforts spontanés de ceux qui se sentent opprimés par une situation donnée » (De Cleyre, 1912, p.4). Ainsi pensée, « l'action directe » recouvre un spectre d'outils que peuvent utiliser les personnes privées de droits, subissant des discriminations ou considérant qu'elles sont privées de leur agir politique. Dès lors, pour Voltairine De Cleyre, toute personne ayant persuadé ou convaincu des individus à s'organiser, à protester contre quelque chose qu'il juge indigne, et ce, « sans demander poliment aux autorités compétentes de le concrétiser à leur place » (1912, p.4) a pratiqué « l'action directe ». C'est notamment le cas des grèves, des campagnes de boycott, des occupations d'habitations ou de zones à bâtir, le logement de migrants, les soupes populaires pour les sans-abris, le vol, etc. Enfin, un dernier point central pour comprendre « l'action directe », c'est la place de la forme « violente » que ces actions peuvent prendre :

« Ceux qui, en raison de leurs convictions profondes, sont attachés à l'action directe sont seulement... mais qui donc ? Les non-violents, précisément ceux qui ne croient pas du tout en la violence ! Ne vous méprenez pas : je ne pense pas du tout que l'action directe soit synonyme de non-violence. L'action directe aboutit tantôt à la violence la plus extrême, tantôt à un acte aussi pacifique que les eaux paisibles de Silo. Non, les vrais non-violents peuvent seulement croire en l'action directe, jamais en l'action politique. La base de toute action politique est la coercition ; même lorsque l'État accomplit de bonnes choses, son pouvoir repose finalement sur les matraques, les fusils, ou les prisons, car il a toujours la possibilité d'y avoir recours ». (De Cleyre, 1912, p.5)

Il y a là, à notre avis, le point essentiel pour comprendre la démarche des militants radicaux et l'éthique qu'il y a derrière « l'action directe ». Le constat est simple et clair ; puisque l'État est intrinsèquement violent, « l'action directe » ne peut être qu'une manifestation d'un acte de légitime défense. Cette forme d'action vise pour reprendre les termes de Anders à « rien d'autre que l'état de non-violence » (Anders, 2014, p.23). C'est en établissant un rapport de force que « l'action directe » demeure un outil particulièrement prisé par les militants autonomes. Cet outil permet de contraindre les « responsables politiques » et d'assurer « leur

---

<sup>102</sup> Malgré l'affiliation de Voltairine De Cleyre à l'anarchisme, la violence comme mode d'action directe n'est pas d'affiliation anarchiste. De nombreux anarchistes se considèrent comme non violent (Dupuis-Déri, 2003, p.6).

propre survie politique » (Cloward & Fox Piven, 2015, p.54). Ainsi, du point de vue des militants « radicaux » tous les activistes pratiquent « l'action directe ». La seule distinction réside dans les moyens choisis dans le répertoire de l'action collective. Les militants autonomes ont fait le choix d'une radicalité face aux inégalités sociales et de ce fait pratique une « action directe » plus conflictuelle. L'émeute est alors vue par certains militants comme l'expression criante d'inégalités :

« Fortement expressive et portée par l'indignation, l'émeute n'est pas dépourvue de sens. Elle semble, au contraire, manifester une sorte de trop-plein : l'émeutier s'oppose à un ordre qu'il juge mortifère et revendique un « nous » moral propre. Il n'a d'ailleurs aucunement l'impression de faire quelque chose d'immoral, bien au contraire. [...] La révolte est légitime. Elle apparaît comme une morale collective. [...] Elle est l'affirmation d'un droit à l'existence, un appel à la solidarité et à l'unité de la vie sociale. Mais à la différence d'une grève ou d'une manifestation, elle ne vise pas un adversaire social et ne porte pas de revendications négociables. En d'autres termes, elle déborde le système social et politique par sa dimension morale et par l'usage de la violence pour mettre directement en cause un ordre « mortifère » et cynique parce qu'empêchant de vivre » (Lapeyronnie, 2006, p.443).

Choisir la modalité de l'émeute, c'est aussi de la part des militants radicaux un refus d'user de quelconques moyens conventionnels d'action politique (pétition, sit-in, institutionnalisation de la lutte par le biais de syndicats ou d'associations) dû à leur démarche radicale. S'institutionnaliser c'est, de leur point de vue, déjà trahir la cause. C'est dans cette logique que se syndicaliser et négocier avec le gouvernement ne mène pas à un changement mais à des concessions avec un pouvoir considéré comme un « ennemi » avec lequel on ne peut traiter. C'est parce qu'en se syndicalisant, les membres deviennent des « professionnels de la lutte » (Cloward & Fox Piven, 2015, p.13). De ce fait, ils ne peuvent changer radicalement le système politique étant donné qu'ils en font partie. Tout ce à quoi ils participent c'est à apaiser la contestation. « La réussite de l'organisation signe en quelque sorte l'échec plus général du mouvement » (*Ibid*, p.13) notamment du fait que les délégués syndicaux se font « récupérer » par les responsables politiques (*Ibid*, p.54). Ainsi, du point de vue des militants radicaux, l'émeute offre l'avantage de protester à la fois contre les professionnels de la politique et le mode d'organisation qu'ils représentent mais, aussi contre « la peur de tomber du côté des organisateurs politiques » (Collectif Mauvaise Troupe, 2014, p.500). De plus, elle offre une rupture forte avec les moyens classiques de contestation qui sont considérés par les militants



autonomes comme leurres. Toutefois, et nous l'avons vu lors des deux premiers chapitres, l'émeute est elle aussi défavorable à l'image des mouvements sociaux. Mais, ce qui est visé à travers cet acte radical c'est avant tout un moment constitutif d'une nouvelle pensée politique qui n'a pas sa place dans le gouvernement actuel.

### **3) Une radicalité constitutive**

Nous l'avons esquissé jusqu'à présent, « l'action directe » relève d'une radicalité que l'on peine à saisir. Dès lors en quoi cette radicalité est-elle constitutive de « l'action directe » et quel sens donner à cette notion ? La définition de Manuel Cervera-Marzal à ce sujet est éclairante. Selon lui, être radical signifie « d'aller jusqu'au bout de ce que l'on a entrepris [...]. La radicalité consiste à faire un choix et à s'y tenir, à refuser de transiger avec l'opinion initiale. [...] Elle est un refus de la modération, de l'atténuation, de la diminution, de la compromission » (Cervera-Marzal, 2016, p.146). Toujours selon le sociologue, la démocratie est fondée sur l'exigence de la radicalité, puisque le peuple doit exercer le pouvoir. C'est par cette exigence de radicalité que des collectifs tel que le Comité Invisible peut invoquer le recours légitime de « l'action directe » contre l'Etat, ses représentants et ses symboles dans la mesure où les deux principes de l'exigence de radicalité de la démocratie ne sont pas appliqués. Le premier postulat est celui de la représentation et peut se formuler ainsi : « décider qui doit décider, ce n'est déjà plus décider » (*Ibid*, p.154). Le second principe postule que sans égalité sociale et économique, l'égalité politique est illusoire (*Ibid*, p.154). On l'a vu, plus haut, la critique du vote, de la représentation et de la fin du clivage entre gauche et droite entre parfaitement en accord avec le premier principe de Cervera-Marzal. Enfin, les critiques quant aux inégalités économiques et sociales rejoignent le second principe évoqué plus haut. C'est par ces analyses et ces critiques que la « violence » des manifestants devient dicible face à un État considéré comme coercitif et responsable du traitement social inégalitaire dans la société française, et dans le cadre de notre recherche, quant aux conditions de travail suite à la volonté d'assouplir le Code du travail.

Enfin, un dernier élément qui radicalise parfois les militants et les poussent à user de « l'action directe » dans ses formes violentes réside dans les expériences traversées par les manifestants face à la répression policière. Le mouvement social contre la loi travail s'y est retrouvé confronté rapidement, dès le début des premières manifestations. En effet, un des changements majeurs qu'ont connu les manifestants durant la période de mars à septembre est celui d'une proximité très forte avec les forces de l'ordre risquant « d'attiser les tensions », des

« dispositifs générant de fortes tensions », des réactions « disproportionnées » des policiers et de leurs armes, des mises « en joue de manifestants par arme de service » et une « répression sans discernement » touchant manifestants « pacifistes » journalistes et photographes (Kempf & La Casinière, 2016)<sup>103</sup>. Ces modifications dans l'approche du maintien de l'ordre ont provoqué de nombreuses blessures parmi les manifestants et ont poussé beaucoup de manifestants à venir protégés (casques, gants, foulard) et à attaquer ou à riposter face aux policiers. Les blessés, une centaine selon les Street Médecins<sup>104</sup>, pour la journée du 14 juin dont certains gravement blessés (Kempf & La Casinière, 2016, p.9), sont parfois poussés à se radicaliser comme en témoigne l'article anonyme intitulé *La perception du cortège de tête* publié sur un site d'information « anticapitaliste, antiautoritaire et révolutionnaire »<sup>105</sup> parisien :

A ma première manif<sup>9</sup> à Paris, j'étais venue les mains dans les poches, grave erreur, j'ai pris cher à la première grenade lacrymo et heureusement que ces « odieux casseurs tueurs d'enfants à Necker » m'ont filé du sérum phy, aspergée de Maalox et filé un masque. Merci les gens, j'ai pu finir le parcours<sup>106</sup>.

Cette approche pour le moins conflictuelle du maintien de l'ordre s'explique pour Negt par le paradoxe du monopole de la violence. Selon le penseur de l'école de Francfort, « la fonction principale du monopole de la violence réside donc davantage dans la neutralisation de la violence que dans son usage direct ». Toutefois, « le monopole de la violence se retrouve confronté à un dilemme : l'usage de la violence entame sa légitimité, mais l'absence de son usage érode la menace qu'elle représente » (Negt, 2007, p.111). Autrement dit, la politique de maintien de l'ordre durant le mouvement social était orientée par une volonté de montrer la force de l'Etat dans un contexte sociopolitique délicat (voir chapitre 2) et d'apparaître comme ferme et intransigeant. Aussi, lorsque des « débordements » surviennent les professionnels de

---

<sup>103</sup> Il s'agit d'un rapport intitulé *rapport de la mission civile sur le maintien de l'ordre* initié par Reporterre. Il s'agit des seules sources que nous avons à disposition pour témoigner de l'usage de la force par la police ainsi que des blessés lors des manifestations contre la loi travail dans la mesure où les rapports officiels de la gendarmerie et de la police ne sont pas accessibles. Il en a été de même pour la commission, regroupant plusieurs journalistes, qui n'a pas été en mesure d'obtenir des entretiens ou des documents officiels. Aussi de nombreuses photos et vidéos donnent à voir ces actions.

<sup>104</sup> Les Street Médecins sont des manifestants pratiquant une forme « d'action directe » qui consiste à porter secours aux blessés et font aussi beaucoup de formations afin de se protéger face à la police. Le bilan de 100 personnes blessées est donné par ces derniers. Evidemment il n'est pas exhaustif. Pour plus d'informations quant aux types de blessures consulter <https://paris-luttes.info/street-medics-bilan-provisoire-du-6180>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>105</sup> C'est de cette manière que les modérateurs se définissent. URL : <https://paris-luttes.info/a-propos-du-site-texte-d-intention-087>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>106</sup> Extrait de *La perception du cortège de tête*. Publié sur *Paris-luttes.info*. URL : <https://paris-luttes.info/la-perception-du-cortège-de-tête-6201>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

la politique sont soumis aux critiques d'une partie de l'opinion publique. La réponse des élus renvoyait au théâtre des opérations policières. Elle faisait référence au nombre d'interpellations qu'il y a eu durant la manifestation comme le rappelle le ministre de l'Intérieur sur *France 2* le soir du 14 juin : « Tout cela est inacceptable, il y a eu des interpellations, plus de 60 interpellations ce soir et je forme vraiment le vœu, je le dis solennellement, que la justice passe parce que cela suffit »<sup>107</sup>. De ce fait, une forte répression se met en place pour tenter de minimiser la « casse » et aussi profiter de l'effet d'intimidation auprès des manifestants. Or, dans notre cas, la répression a non seulement pu augmenter le nombre de « casseurs », mais aussi discrédité l'État auprès d'une partie de l'opinion publique. On a vu lors du premier chapitre que ce n'était pas le cas des médias de grande diffusion. En revanche, des médias autonomes tels que *Mediapart* ou *Reporterre* ont critiqué les ordres qui étaient donnés aux forces de l'ordre. La répression qui s'avère forte permet la rencontre et la solidarité entre les manifestants « pacifistes » et les « casseurs ». « Face à la violence qui s'installe dans notre réalité, nous mettons beaucoup de nos différences de côté pour nous concentrer sur ce qui nous rassemble et nous ressemble »<sup>108</sup>.

#### **4) *Le moment manifestant : un instant de la « vie militante » surmédiatisé***

Quel est l'enjeu des manifestations pour les militants autonomes ? Tout d'abord, elle est avant tout, comme nous venons de le voir, une des manifestations de « l'action directe ». Manifester, c'est prendre la rue. Ce geste est doté d'une forte charge symbolique dans la mesure où c'est par la rue que l'on impose une vision de la politique, c'est un « mode d'expression politique qui se déploie dans l'espace public » (Fillieule & Taratakowsky, 2013, p.139). Être dans la rue, c'est aussi devenir visible, se publiciser de manière simple et efficace et c'est « l'un des moyens d'obtenir une couverture médiatique » (*Ibid*, p.144). En manifestant, les militants remettent *la* politique – au sens de Gauchet – dans l'espace public. Dès lors, tout l'enjeu de la manifestation réside dans ce que Lussault appelle « la lutte des places ». Pour ce dernier,

---

<sup>107</sup> Journal télévisé de 20h du mardi 14 juin 2016 de *France 2*. URL : [http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/jt-de-20h-du-mardi-14-juin-2016\\_1488393.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/jt-de-20h-du-mardi-14-juin-2016_1488393.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>108</sup> *Et si on parlait de répression...* Ci-joint le texte entier. URL : <https://paris-luttes.info/et-si-on-parlait-de-la-repression-3005>. Un autre exemple de solidarité peut se voir lors de la manifestation du 14 juin lorsque deux « casseurs » sont grièvement blessés à la tête et au dos et que des manifestants « pacifistes » font opposition de leur corps aux charges des CRS afin que les Street Médics puissent lui donner les premiers soins. Entre 31 minute et 33 minute quarante. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=iEYRGmsM6s4&t=5348s>. Une autre vidéo permet de voir la scène sous un autre angle. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=DY46-uMFN1o>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

l'espace public dans sa dimension matérielle sert de « médium à la mise en scène de ce [...] collectif politique, à lui donner corps, de la consistance, il fait image, il incarne – et l'on retrouve là une des fonctions majeures de l'espace géographique : assurer le régime de visibilité des réalités sociales » (Lussault, 2012, p.6). Ainsi, « la lutte des places » se traduit par la prise physique de l'espace public et de la visibilité de revendication impactant la réalité de certains groupes sociaux. Dans le cas des « casseurs », une dimension supplémentaire à celle de l'occupation apparaît. C'est celle de l'attaque de cibles symboliques (banques, assurances, police, panneaux publicitaires, etc.) d'un système perçu comme injuste et illégitime. « L'insurrection ne respecte aucun des formalismes, aucune des procédures démocratiques. Elle impose, comme toute manifestation d'ampleur, son propre usage de l'espace public » (Comité Invisible, 2014, p.53-54) nous expose le Comité Invisible. Finalement ce qui est important pour les militants autonomes, ce n'est pas de renverser l'ordre social tel qu'il se présente mais de marquer des espaces publics. Il s'agit c'est de marquer des espaces publics, c'est « l'expression *en acte* d'une opinion politique » (Fillieule & Tartakowsky, 2013, p.168). Pour eux, faire c'est dire<sup>109</sup>. Dupuis-Deri expose que « pour ceux-là [« les militants autonomes »], la manifestation et l'émeute rituelle ne sont pas un prélude au grand soir, mais plutôt des micro-révolutions qui permettent de libérer l'espace (la rue) et le temps (de quelques heures) nécessaires pour vivre une expérience politique forte en dehors des normes établies par l'État et le capitalisme » (Dupuis-Deri, 2003, p.12). Il s'agit donc selon eux de renouveler les pratiques de la manifestation pour y créer quelque chose de nouveau et de marquer une relation envers les institutions étatiques et les symboles du capitalisme de manière profondément conflictuelle. Plutôt que de parler du conflit, ils choisissent de le mettre en pratique.

Cependant, il reste une dimension supplémentaire à explorer dans la prise d'un espace public. De cette pratique, les manifestants créent un « espace public oppositionnel » (Negt, 2007). Pourquoi créer cet espace d'opposition puisqu'il existe des moyens pour apparaître dans l'espace public au sens habermassien et revendiquer, par exemple, des droits ? C'est justement par le refus d'accéder aux institutions de l'espace public bourgeois, considéré comme profondément injuste et inégalitaire, que les militants autonomes mettent en place un espace oppositionnel afin d'y créer leurs propres normes sociales et de profiter de ces espaces non réglementés pour expérimenter différentes organisations sociales. Parfois, ces espaces

---

<sup>109</sup> Un documentaire sur les luttes antifascistes s'intitule *Acta non verba*. On y retrouve l'idée qu'agir c'est dire, que la discussion et la réflexion sont des instants cruciaux et déterminants dans l'élaboration d'une lutte, que la publicisation de ces dernières est importantes mais il ne s'agit pas seulement de parler à un public, il faut montrer au public par des actes. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=NnaL0W1fkww>

d'oppositions apparaissent de manière éphémère comme lors de manifestations, et parfois de manière plus longue comme lors de l'implantation de squats ou de « Zones A Défendre » (ZAD)<sup>110</sup>. Pour reprendre les termes de Negt,

« L'histoire nous enseigne que dans les moments de délitement ou d'effondrement des systèmes de domination hérités du passé (déclenchés par la guerre, l'ébranlement économique, la terreur exercée contre la population), des formes d'auto-organisation de l'ensemble de la vie finissent toujours par surgir, au sein desquelles les exploités, les humbles et les opprimés cherchent la jonction avec les méprisés et les humiliés, exprimant politiquement leur indignation par une révolte collective qui refuse les tactiques de compromis habituelles, en opposition frontale à la construction hiérarchique de l'État et de la société. La charge révolutionnaire de ces mouvements provient surtout d'une mise en pratique vivante du souvenir de *l'égalité* et de *l'autorégulation démocratique originelles*, même si les acteurs savent que les circonstances objectives ne sont pas mûres et que l'échec peut être prévu. » (Negt, 2007, p.34).

Ici, le propos n'est pas d'avancer que la société contemporaine est dans une phase de délitement, mais de rendre compte du fait que du point de vue des militants radicaux c'est le cas : « toutes les raisons de faire une révolution sont là. Il n'en manque aucune. Le naufrage de la politique, l'arrogance des puissants, le règne du faux, la vulgarité des riches, les cataclysmes de l'industrie, la misère galopante, l'exploitation nue, l'apocalypse écologique – rien ne nous est épargné, pas même d'en être informés » (Comité Invisible, 2017, p.7). Toujours du même point de vue, les sociétés modernes sont intrinsèquement violentes et justifient donc l'usage de « l'action directe » sous une forme violente : « deux conflits mondiaux et une terrifiante lutte planétaire contre le « terrorisme » nous ont appris que c'est au nom de la paix que l'on mène les plus sanglantes campagnes d'extermination » (Comité Invisible, 2014, p.140). De ce fait, pour ces militants, il s'agit d'une opportunité à saisir pour changer la structure de l'espace public bourgeois en le conquérant, car « en réalité ce dont nous avons besoin ce n'est pas d'institution, mais de *formes* » (*Ibid*, p.68).

---

<sup>110</sup> La ZAD est un acronyme signifiant Zone à Aménagement Différé. Il s'agit d'une opération de récupération de terres par l'Etat pour de futur projet de grande ampleur. Le projet le plus connu est celui de Notre-Dame-Des-Landes, au nord de Nantes où un le lieu doit accueillir un aéroport. Suite à de multiples recours en justice et manifestations, les opposants (les agriculteurs des terrains confisqués) ont fait un appel aux squats. Depuis lors, de nombreux « anarchistes » sont présent sur ces terres et ont rebaptisé l'acronyme ZAD en zones à défendre. Ainsi, depuis plus de 10 ans, l'occupation des bocages empêche la construction de l'aéroport et ce malgré de nombreux affrontements avec la police. En lien le site de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. URL : <http://zad.nadir.org/>

Finalement, le problème pour les militants radicaux se situe dans le régime de visibilisation auquel ils sont soumis. En effet, ce qui est donné à voir par les médias est uniquement un moment de « l'action directe » – celui de la confrontation. Alors que pour ces derniers, « l'action directe » se pratique en tout temps et est formé d'« actes quotidiens de résistances » (Negt, 2007, p.42) rendus possibles par le biais de structures, mises en place par les militants radicaux, qui permettent de discuter de différentes thématiques, d'établir des plans d'action pour concrétiser des prises de position et prendre en charge des personnes ou des situations abandonnées ou mises au ban des préoccupations de l'État. Présents dans de nombreuses luttes comme celles du féminisme, de la migration, des mouvements contre l'urbanisation et de la gentrification des centres-villes, ces militants luttent contre le capitalisme dans sa globalité – et cette cause « est devenue une cause de la vie quotidienne des hommes et ne se limite en aucun cas à la classe ouvrière dans sa composition sociale traditionnelle » (Negt, 2007, p.43) comme l'indique la composition du cortège de tête<sup>111</sup>. Il s'agit là d'un « combat » plus large que celui exprimé par le mouvement social contre la loi travail comme l'exprime un des slogans entendu lors de la mobilisation sociale du printemps 2016 : « contre la loi travail et son monde », « indique clairement une volonté de contre-offensive non seulement contre une nouvelle étape du démantèlement du droit du travail, mais aussi contre ce qui, dans le néolibéralisme, fait système » (Cukier & Gallo Lassere, 2016, p.118). C'est, entre autres, par cette extension des luttes que les « casseurs » usent de « l'action directe » violente contre les policiers et les symboles représentant ce contre quoi ils luttent. C'est parce que « [...] ceux et celles qui ont recours à la force sont souvent riches d'une expérience militante qui les a conduits à penser « l'action directe » violente comme légitime dans le contexte présent » (Dupuis-Deri, 2003, p. 13). Toutefois, la fixation médiatique et politique faite sur ce type d'action empêche de voir les « violences » comme étant une pratique localisée en manifestation et considérée comme juste. Aussi, l'attention des médias et des professionnels de la politique étant uniquement tournée envers les actes de « violences », elle invisibilise les autres pratiques considérées comme moralement bonnes. De plus, elle donne l'image d'un mouvement chaotique et permet d'en tirer un avantage politique.

---

<sup>111</sup> A ce sujet, voir l'article sur *Lundimatin* intitulé *14 juin nous avons atteint les limites de l'émeute*. URL : <https://lundi.am/14-juin-nous-avons-atteint-les-limites-de-l-emeute>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

## 5) *De quel(s) collectif(s) parle-t-on ?*

Enfin, un dernier point à aborder pour comprendre la constitution de ce collectif est de s'intéresser à sa forme même. Tout d'abord, lorsque l'on pose la question de savoir qui sont ces « casseurs » ou les « black blocs », nous débattons sur un sujet qui n'existe pas. Comme nous l'avons présenté lors des pages précédentes, le « black bloc » est une stratégie (Dupuis-Deri, 2003, p.5). Dès lors, les personnes l'appliquant sont issues de collectifs d'horizons différents. Néanmoins, en manifestant, les « casseurs » forment un méta-collectif « lâche » dans le sens où il est facile d'y entrer : il suffit de se fonder dans la masse des militants autonomes pour être assimilé par le regard extérieur au collectif. Le regard du tiers valide l'appartenance au groupe de ce méta-collectif constitué par plusieurs collectifs de militants radicaux. Par ailleurs, de par leurs actions communes et leur but commun, il est possible d'accorder à ce méta-collectif une « intentionnalité collective » (Kaufmann, 2010, p.5). En suivant ce dernier, il est possible de leur accorder « la conscience mutuelle de former une unité avec d'autres individus qui font littéralement « acte de présence » » et d'y déceler « la normativité et les attentes de conformité qu'elle fait peser sur ces membres » (Kaufmann, 2010, p.6). Dans notre cas, l'acte de présence se situe dans le lieu de la manifestation, mais aussi dans l'intention d'y prendre la tête, de faire « cortège de tête »<sup>112</sup>. La normativité du groupe reste relativement faible dans la mesure où il suffit d'adhérer aux pratiques de « l'action directe ». Il s'agit plus de miser sur la « puissance de l'agir individuel et de l'accord des volontés » (Kaufmann, Rios Luque, Glassey, 2016, p.7) des collectifs constituant ce méta-collectif. Ainsi, l'adhésion ne passe pas obligatoirement par la participation aux actions violentes. Au contraire, l'exemple des Street Médics ou de celui des auto-médias en donne la preuve. Si l'exigence en critère normatif n'est pas élevée, c'est qu'on y trouve une volonté de concilier les différentes pratiques de lutte. « Ils [les black blocs] n'ont pas toujours recours à la force : ils sont pour la diversité des tactiques ». (Dupuis-Deri, 2003, p.9) En ne hiérarchisant pas les outils des répertoires d'action collective, les militants radicaux proposent une modalité d'entrée facile au méta-collectif, le seul critère étant celui de considérer l'action violente comme légitime (Kaufmann & al., 2016, p.2). Enfin, les collectifs composant le méta-collectif répondent aux mêmes critères de constitution. Cependant, contrairement au méta-collectif, les collectifs le constituant sont eux beaucoup plus

---

<sup>112</sup> Le cortège de tête est apparu lors du mouvement contre la loi travail. Pour les militants radicaux, habitués à se retrouver en fin de manifestation, il s'agissait de prendre la tête du cortège pour des enjeux de visibilité et pour « s'émanciper des formes établies de la politique contestataire » (Anonyme, *Paris-luttes.info*). URL : <https://paris-luttes.info/allier-au-dela-du-cortège-de-tête-8713>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

fermés et, parfois, avec un seuil normatif plus élevé. La tête de cortège fonctionne « par groupes d'affinité [...] composé d'une demi-douzaine à quelques dizaines de membres. L'affinité entre les membres s'expliquent par les liens qui les unissent : ce sont des camarades d'étude, de travail ou de groupes politiques » (Dupuis-Deri, 2005, p.27). Par exemple, on peut retrouver des collectifs suivant des règles d'entrée plus stricte tel que les pinks blocs<sup>113</sup>. Ainsi, les exigences normatives doivent être en adéquation avec les postulats politiques des membres. Pour ces raisons, il s'agit dans la plupart des cas de collectifs qui se constituent autour de relations affinitaires fortes et construites par des engagements militants *a posteriori*. Autrement dit, en venant manifester, les individus composant le collectif ont déjà « un monde de référence et d'action commun » (Kaufmann, 2010, p.18). Toutefois, ces collectifs politiques sont toujours dans un processus de construction et de réflexivité quant à leur pratique et les luttes qu'ils mènent comme en témoignent les nombreux articles qu'ils écrivent<sup>114</sup>. Ce faisant, c'est par ce processus continu d'autocritique amené individuellement par des militants qu'ils peuvent être qualifiés de collectif politique dans la mesure où « c'est le libre déploiement de l'agir individuel qui constitue leur horizon normatif » (*Ibid*, p.20). Nous sommes donc en présence d'un méta-collectif politique qui est reconnu par « le public des spectateurs concernés » (Kaufmann & al.,2016, p.3), c'est-à-dire par les différents collectifs qui vont se fédérer et les manifestants qui les soutiennent. En revanche, « le public que constituent les collectifs de mêmes grandeurs dont ils se distinguent ou auxquels ils s'opposent » (*Ibid*, p.3) ne les reconnaissent pas en tant que tel (voir chapitre 2). Pourtant, dans son essence constitutive, ce méta-collectif ne veut pas imposer de barrière identitaire, c'est le « je » individuel sans affiliation à un collectif ou le « nous » d'un collectif qui de par leur initiative individuelle forme ce que sera et ce que fera le cortège de tête. De ce fait, le cortège de tête n'est jamais le même dans ces actions. En revanche la constante qui le traverse à chaque fois est celle de créer une atmosphère révoltée, en opposition aux normes classiques de la contestation et un sentiment de radicalité nouvelle pouvant engendrer un nouvel horizon des possibles notamment par la rencontre entre des individualités habituellement isolées les unes des autres :

---

<sup>113</sup> Le pink bloc est un black bloc uniquement destiné aux personnes issues de minorités sexuelles. URL : <https://rebellion.info/Manif-du-12-septembre-appel-a-formation-d-18156>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>114</sup> A ce sujet, consulter le site <https://infokiosques.net/>. Une multitude de thématiques sur des actualités politiques ou des luttes passées y sont abordées.



## Extrait d'un texte intitulé *Qui sont les black blocs ? Ou sont les black blocs ?*<sup>115</sup>

Cette question réapparaissant dans la plupart des journaux après chaque émeute, comme celle à Rome le 14 décembre, elle mérite une réponse. Est-ce que vous voulez voir à quoi ressemblent nos visages quand ils ne sont pas masqués par des foulards, des casques ou des cagoules ? Ce sont les mêmes visages qui paient un loyer pour vos appartements pourris, les visages de ceux à qui vous offrez des stages non rémunérés ou des jobs à plein temps pour 1000 euros. Ce sont les visages qui paient des milliers d'euros pour assister à vos cours. Ce sont les visages des gamins que vous frappez quand vous les chopez avec un peu d'herbe dans leurs poches. Ce sont les visages de celles et ceux qui doivent s'enfuir du bus quand les contrôleurs apparaissent, ne pouvant pas se payer le voyage. Ce sont les gens qui cuisinent vos faux-filet à point dans les restaurants chics, et reçoivent pour ça 60 euros la soirée, au black. Ce sont celles et ceux qui vous préparent vos cafés serrés à Starbucks. Ce sont ceux qui répondent à vos appels en disant « 118 118, puis-je vous aider ? », ceux qui achètent de la nourriture à Lidl parce que celle des autres supermarchés est trop chère. Ceux qui animent vos camps de vacances pour 600 euros par mois, ceux qui rangent les étalages des magasins où vous achetez vos légumes bios. Ce sont ceux à qui la précarité bouffe toute l'énergie vitale, ceux qui ont une vie de merde, mais ont décidé qu'ils en avaient assez d'accepter tout ça.

L'aspect frappant de ce récit c'est que ce sont les personnes précaires au sens large du terme qui font partie de ce méta-collectif qu'est le cortège de tête. Cette spécificité à rassembler des individus d'horizon divers l'espace d'un moment dans un champ géographique situé (l'espace manifestant) qui caractérise ce méta-collectif en « (dé)formation perpétuelle » (Kaufmann & al., 2016, p.5). En effet, en ayant un méta-collectif extrêmement fédérateur à l'instar du collectif Anonymous (*Ibid*, p.4) nombre de personnes peuvent rejoindre le mouvement et créer cette fameuse tête de cortège offensive si importante aux yeux des militants radicaux et qui a fait la spécificité de ce mouvement social<sup>116</sup>. Pour reprendre les termes de Tilly, ils sont capables de rassembler « des groupes de participants qui en savent fort peu les

---

<sup>115</sup> Extrait tiré de *Paris-luttes.info*. URL : <https://paris-luttes.info/qui-sont-les-blacks-blocs-ou-sont-1965>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>116</sup> Pour un compte rendu détaillé de tout le mouvement social du point de vue d'un militant radical voir le documentaire de *Taranis News* intitulé *Paris : sous le pavés la rage*. Pour une analyse plus spécifique à propos du cortège de tête voir le texte publié sur *Paris-luttes.info* intitulé *Contribution aux réflexions collectives à propos de nos « cortèges de têtes »*. URL : <https://paris-luttes.info/contribution-aux-reflexions-6710>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

uns sur les autres au départ, mais qui, dans le cours de l'action, fusionnent pour former un acteur politique unique, doté d'une identité, de frontières et d'un faisceau de revendications communes à l'adresse d'un destinataire puissant » (Tilly & Tarrow, 2015, p.130). La seule différence entre les propos de Tilly et le cortège de tête réside dans la transmission des revendications à un destinataire par les militants radicaux. Extrêmement claires pour ces derniers, les exigences ne sont pourtant pas explicites. En effet, « l'action directe » n'a pas pour but de demander, mais de prendre ce qui est considéré comme légitime par les acteurs. Dès lors, étant donné que presque aucun discours n'est formulé, il est très facile qu'ils deviennent des objets de discours plutôt que sujet de leur propre discours. Cette force fédératrice affaiblit de fait le méta-collectif. Puisque personne ne le représente, les militants ne sont pas en mesure d'y attacher un discours expliquant la démarche derrière leur pratique et laisse la voie libre aux interprétations à l'exception d'analyses et de justifications. Mais ces derniers restant majoritairement peu publicisés et sont souvent lus par des militants convaincus n'entrent pas dans une sphère publique large à destination de profanes.

#### **6) *L'épisode Necker : entre autodéfense, subjugation, justification et autocritique***

Maintenant que nous avons abordé la question des pratiques et des enjeux, nous pouvons nous pencher sur les « discours militants » au sujet de la manifestation du 14 juin et plus particulièrement de ce qui s'est passé devant l'hôpital Necker. Le sentiment d'avoir dépassé quelque chose a été très présent de la part des militants autonomes. Les discours tendent tous à dire que c'est plus qu'une manifestation qui a été réalisée, et qu'un horizon sur lequel les militants avaient toujours buté a été dépassé. Vient ensuite une phase de réponse face aux accusations de saccage auxquels ils sont soumis. Enfin, il y a un moment de réflexion, de remise en question quant aux limites de « l'action directe » en manifestation et notamment au sujet du cortège de tête. Ce sont ces trois modalités du discours qui seront mobilisés par les militants autonomes. Aussi, il est possible que certains textes aient été écrit par des personnes soutenant les « casseurs » sans en être eux-mêmes ou sans avoir participé aux dégradations et aux affrontements.

## 6.1 Une pratique de l'autodéfense

Face à une répression de plus en plus forte, de nombreux manifestants ont décidé de se rendre aux manifestations équipés de casques, de masques, de lunettes de boucliers et de banderoles. Mais selon un témoignage, « devient de plus en plus difficile car les arrestations et les blessures infligées par les forces de l'ordre sont faites dans le but d'exclure nos voix du débat public »<sup>117</sup>. Ainsi, ces manifestants estiment qu'il faut continuer à manifester, et à exprimer une voix contradictoire et alternative dans l'espace public, et ce malgré la menace d'être blessé ou mutilé<sup>118</sup>.

Face à une répression des corps manifestants, nombre d'entre eux décident de venir manifester avec des protections, à l'instar du témoignage d'une syndicaliste dans un article publié sur *Paris-luttes.info* :

Puis succession de charges : à gauche, à droite, à gauche, à droite. Les CRS entrent dans la manif en hurlant, les matraques au clair. Des gens tombent. Parfois, on arrive à dégager la chaussée des CRS à coups de « cassez vous ». Parfois on court après eux pour essayer d'empêcher une arrestation. A un moment, ils relèvent sans ménagement des jeunes filles qui sont assises sur le trottoir. Je finis par comprendre qu'une d'elles est blessée à la tête. Ils les encerclent. C'est alors qu'un médecin me dit qu'ils ne soignent que des blessures au crâne. Les flics cognent très fort et en priorité sur la tête. Beaucoup de gens à la fin de la manif avec des bandages en effet... Je me dis alors qu'il faut que je vienne désormais casquée. Ce qu'il me conseille vivement, me montrant une partie de son casque enfoncée par un coup de matraque. Heureusement en effet qu'il avait son casque...<sup>119</sup>

Plusieurs autres textes témoignent des « violences », des blessures et des arrestations qu'ont subi les manifestants lors de la manifestation du 14 juin<sup>120</sup>. Dès lors, les premières réactions à cette journée nationale du côté des manifestants du cortège de tête consistent en majorité à dénoncer un niveau des actes de « violence » de la part des forces de l'ordre plus élevé qu'au de la contestation. Ce faisant, les militants radicaux s'emparent de ce qu'ils

---

<sup>117</sup> Voir le *Petit guide pratique pour se protéger des forces de l'ordre*. Dernière consultation le, 02.01.2018. URL : <https://paris-luttes.info/petit-guide-pratique-pour-se-5302>.

<sup>118</sup> Voir le rapport sur le maintien de l'ordre p. 7-15. URL : [https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport\\_de\\_la\\_mission\\_civile\\_sur\\_le\\_maintien\\_de\\_l\\_ordre.pdf](https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport_de_la_mission_civile_sur_le_maintien_de_l_ordre.pdf). Dernière consultation le, 03.01.2018.

<sup>119</sup> Extrait de l'article intitulé *Témoignage en tête de cortège mardi 14 juin à Paris*. Dernière consultation 02.01.2018. URL : <https://paris-luttes.info/temoignage-en-tete-de-cortege-6146>.

<sup>120</sup> Ces articles sont regroupés sous ce lien : <https://paris-luttes.info/retours-sur-la-manifestation-6129>. Dernière consultation le 02.01.2018.

considèrent comme étant violent dans la société française afin de la réorienter contre les maux qu'ils ont identifiés. Les militants autonomes redéfinissent ainsi les codes de la violence et en proposent une définition alternative à celle adoptée par les discours médiatiques et politiques. Les cibles auxquels ils s'attaquent sont réfléchies, elles portent toutes en elles une part de ce qu'ils nomment la « violence » de la société. S'attaquer à ces cibles, deviendraient donc légitime. Il s'agit ainsi, dans leur discours, d'un processus d'autodéfense et non pas d'attaque : « *la mêtis de l'autodéfense* réside toujours dans ce principe de la défense-attaque » (Dorlin, 2017, p.59). S'en prendre aux policiers est ainsi considéré comme un moyen de protéger les autres manifestants et de retourner une « violence » que les forces de l'ordre mettent quotidiennement. C'est ici que réside la distinction entre les propos médiatiques et des politiques et ceux des « casseurs ». Le discours militant ne repose pas sur la même définition de la violence que les discours politiques et médiatiques. Il tente de détourner la définition de la violence qui en fait les seuls acteurs pour en donner la responsabilité à l'Etat capitaliste et à ses représentants. Pour ces derniers, prendre la rue, tenter de déstabiliser les dispositifs sécuritaires l'espace de l'instant manifestant, c'est déjà une victoire. Mais, il s'agit aussi de retourner l'agression d'un dispositif qu'ils considèrent comme profondément injuste, porteur et créateur de rapports de domination. De ce fait, ils comprennent ces gestes de « casse » et les affrontements avec la police comme un moyen d'autodéfense vis-à-vis d'une société constituée de rapports conflictuels. Du point de vue militant, il s'agit de redevenir sujet face à un oppresseur et non plus objet de l'oppression. Les cibles des militants radicaux sont symboliques. Par exemple, les banques ou les assurances représentent la domination économique. Les abribus ou les bornes de tickets de métro symbolisent l'enfermement spatial pour certaines catégories sociales<sup>121</sup>. Les publicités représentent la société de consommation, les rapports de genre. Ainsi, face à ce qu'ils considèrent comme des agressions quotidiennes, le moment manifestant est un espace idéal pour renverser ces « violences », de les retourner contre elles-mêmes. Elsa Dorlin dans son ouvrage *Se défendre, une philosophie de la violence* donne une définition pertinente pour comprendre cette notion. Pour la philosophe, l'autodéfense est la pratique de « corps vulnérables et violentables [...] de subjectivités à main nues. Tenues en respect dans et par la violence, celles-ci ne vivent ou ne survivent qu'en tant qu'elles parviennent à se doter de tactiques défensives » (Dorlin, 2017, p.15). L'autodéfense

---

<sup>121</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, voir un article parmi tant d'autres sur la thématique des transports publics gratuit. URL : <https://rebellyon.info/Lancement-d-un-nouveau-collectif-pour-des>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

est alors une réaction à une situation violente répétée qui est stimulée par un choc. Dans notre contexte, le choc est celui de la répression policière au sein du cortège de tête.

A ceux qui rétorquent aux militants radicaux que l'usage de la violence est veine et que d'autres voies sont possibles pour combattre ces situations de « violences », les militants autonomes répondent qu'il n'est pas possible de changer une société basée sur des rapports d'inégalités économiques, genrées, racistes, etc. sans le détruire, dans la mesure où les institutions – notamment juridiques – sont faites pour protéger ces inégalités<sup>122</sup>. Dans un article récent, certains militants radicaux reviennent sur la complicité entre les médias, les forces de l'ordre, les décideurs politiques et la justice. Le texte intitulé « Nous appartenons à un gang »<sup>123</sup> met en évidence les liens entre des abus policiers, un silence médiatique et politique volontaire et un laxisme judiciaire voire une protection juridique spéciale à l'égard des forces de l'ordre. Par ailleurs, lorsque des procès ont été intentés à l'encontre de policiers ayant été impliqués dans les blessures de manifestants<sup>124</sup> ou la mort d'un manifestant en 2014, aucune condamnation n'a été prononcée contre des policiers<sup>125</sup>. Ainsi, il est illusoire pour ces militants de tenter de passer par les voies legalistes et institutionnelles. Ils privilégient ainsi une lutte conflictuelle. L'important pour eux est de manifester de façon frontale face à des situations considérées comme intenable et intolérable. C'est ce que Dorlin évoque au sujet de la lutte des suffragettes en Angleterre :

« « Passer à la violence » – celle de l'action directe et de la revendication sans compromission – est ainsi inextricablement lié au constat que la revendication d'une égalité civile et civique ne peut être adressée pacifiquement à l'Etat puisque ce dernier est le principal instigateur des inégalités, qu'il est vain de lui demander justice car il est précisément l'instance première qui institutionnalise l'injustice sociale, qu'il est donc illusoire de se mettre sous sa protection puisqu'il produit ou soutient les mêmes dispositifs qui vulnérabilisent, qu'il est même insensé de s'en remettre à lui pour nous défendre puisqu'il est précisément celui qui arme ceux qui nous frappent » (Dorlin, p.56).

---

<sup>122</sup> Pour plus de détails consulter l'article intitulé *Nous appartenons à un gang* sur *Paris-luttes.info*. URL : <https://paris-luttes.info/nous-appartenons-a-un-gang-7573>. Dernière consultation le 03.01.2018.

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> Voir la section E du rapport le rapport sur le maintien de l'ordre p. 46-54. [https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport\\_de\\_la\\_mission\\_civile\\_sur\\_le\\_maintien\\_de\\_l\\_ordre.pdf](https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport_de_la_mission_civile_sur_le_maintien_de_l_ordre.pdf). Dernière consultation le, 03.01.2018.

<sup>125</sup> Pour plus de détails au sujet de l'enquête, consulter l'article de *Médiapart*. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/261017/sivens-les-chiffres-qui-montrent-une-justice-deux-vitesses>. Dernière consultation le, 03.01.2018.

Ainsi, du point de vue des militants radicaux, la question de la légalité ou de l'illégalité d'une pratique est évacuée en faveur d'une volonté d'émancipation. « L'action directe » pensée par les militants autonomes postule un état naturellement conflictuel entre les individus. C'est ce dernier qui justifie l'usage de la violence et c'est « précisément parce que les institutions politiques n'ont pas opéré de rupture franche et définitive avec l'état de nature [de Hobbes] (mais est-ce seulement possible ?) qu'elles sont défailtantes, génératrices de désordres civils et que la violence s'y perpétue » (Dorlin, p.86). De ce fait, toute personne subissant une violence quelconque est en mesure de se défendre au nom « du droit naturel de résistance » (*Ibid*, p.93). Pour les militants autonomes, les conditions sociales et les politiques mises en place relèvent plus de l'ordre de la survie et, de ce fait, seul la lutte violente permettrait de renouer avec une vie « digne ». On retrouve là l'idée de Günther Anders dans son principe « d'état d'urgence » (Anders, 2014, p.113). Dans cet état, ne rien faire c'est se condamner à une défaite sûre. Et, comme nous venons de le voir puisque la lutte par les moyens institutionnels n'est pas opérationnelle, seule l'usage de « l'action directe » demeure une possibilité. Dès lors, la « violence » devient nécessaire pour vivre malgré le fait que les auteurs de cette dernière sont conscients « que sur ce terrain-là, ils ne seront pas les plus forts » (Bertho, 2009, p.50).

## ***6.2 Le régime de justification***

Alors que les vitres de l'hôpital Necker ont été brisées par un individu, l'impératif de condamner ce geste s'imposait aux acteurs concernés de près ou de loin. On l'a vu au chapitre deux, les « casseurs » se sont excusés et ont désapprouvé le geste. Cependant, cela n'a pas suffi à les disculper. De ce fait, face aux propos qui sont tenus envers les militants radicaux, une tentative d'explication est indispensable comme l'atteste le titre de cet article publié sur *Paris-luttes.info* : *Affrontements devant l'hôpital Necker, une obligation de témoigner*<sup>126</sup>. En relevant le défi d'expliquer l'attaque de l'hôpital, le discours sera porté sur la justification. Et, se justifier c'est déjà admettre que l'on est ou va être jugé. Laurent Thevenot définit la justification en ces termes : « l'opération de justification reste inscrite dans le mouvement critique (Perelman, *Introduction historique à la philosophie morale*, 1980, 203) d'un procès auquel elle répond ou qu'elle cherche à prévenir. Face à une critique qui est dévaluation, la justification participe

---

<sup>126</sup> L'article en entier est disponible à l'URL suivante : <https://paris-luttes.info/affrontements-devant-l-hopital-6151>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

d'une mise en valeur et ne se limite pas à une explication causale » (Thevenot, 1996, p.2). Or, nous l'avons vu, les propos des militants radicaux se publicisent difficilement et ne reçoivent pas un grand écho. De plus, expliquer que « l'attaque » contre l'hôpital n'est pas voulue, qu'elle est le résultat d'une personne et non pas du groupe qu'elle représente ou d'une erreur de jugement s'avère délicat. De ce fait, en rentrant dans un régime de justification, les militants radicaux ont déjà perdu en persuasion. Se justifier c'est déjà être soumis au doute. Ajouté au fait que les actions des « casseurs » ne sont pas reconnues comme légitimes, leurs justifications sont d'autant plus difficilement audibles. Une des formes de justification utilisée consiste à minimiser les vitres brisées de l'hôpital et à renvoyer les accusations de casse aux décideurs politiques comme nous pouvons le voir dans une lettre qu'a écrit un parent d'un enfant malade de l'hôpital Necker et publiée sur le site *Lundimatin*:

### **Sur l'instrumentalisation des vitres de l'hôpital Necker – témoignage d'un parent<sup>127</sup>**

Hier, il y avait des centaines de milliers de manifestants dans les rues de Paris. En tête, des milliers de personnes, cagoulées ou non, syndiquées ou pas, se sont retrouvées pour tenir la dragée haute à un dispositif policier hors norme.

Je comprends facilement ce qu'il peut y avoir de désespérant là-dedans pour le gouvernement. Alors que l'on pouvait imaginer qu'au fil des semaines et des mois, la rue se fatigue et la violence soit de plus en plus isolée, c'est tout le contraire qui se passe : la peur de la police ne dissuade pas.

Hier, les manifestants ont commis de nombreuses dégradations. Pour celles que j'ai pu constater, elles étaient toutes « ciblées » : banques, assurances et publicités. Je ne suis pas sûr que cela nécessite beaucoup de débat. Il n'est pas certain que le monde de la finance tremble à chaque fois qu'un distributeur de billet est vandalisé mais que la jeunesse y voie un symbole, je le comprends parfaitement. Qu'une assurance doive appeler son assureur et demander le coût de la franchise, je dois avouer que lorsque j'y ai pensé, ça m'a fait rigoler. Ces gens engrangent des milliards en ponctionnant la solidarité. Quant aux publicités détruites, c'est — malgré la méthode —, la meilleure chose qui puisse leur arriver.

Au milieu de tout cela, quelques vitres de l'hôpital Necker ont été brisées. Bien que les vitres en question n'aient pas d'autre rôle que celui d'isolant thermique : j'en conviens grandement, ce n'est pas très malin.

---

<sup>127</sup> Article publié sur *Lundimatin*, le, 15 juin 2016. URL : <https://lundi.am/Sur-l-instrumentalisation-des-vitres-de-l-hopital-Necker-Un-parent>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

Certes, briser les vitres d'un hôpital, même par mégarde, c'est idiot ; mais sauter sur l'occasion pour instrumentaliser la détresse des enfants malades et de leurs parents pour décrédibiliser un mouvement social, c'est indécent et inacceptable. Et c'est pourtant la stratégie de communication mise en œuvre depuis hier, par MM. Cazeneuve et Valls. Allègrement reprise par la droite et relayée sur un plateau doré par tous les médias.

Je le dis d'autant plus volontiers que l'hôpital Necker, j'y ai passé beaucoup de temps et que la détresse et l'angoisse des parents d'enfants très malades, je vois particulièrement bien ce que c'est. Instrumentaliser cette souffrance à des fins aussi bassement politiciennes est abjecte.

Cette indécence est d'autant plus choquante lorsque l'on connaît la situation de l'hôpital public aujourd'hui. MM. Valls et Cazeneuve, « révoltés » du fond du cœur par cinq vitres brisées, le sont-ils autant par les conditions de travail effarantes des personnels hospitaliers ? Lorsqu'un généticien clinique doit travailler 70h par semaine car la direction de son hôpital n'a pas les moyens d'employer un nouveau docteur ni même une secrétaire, quelles en sont les conséquences sur tous ces gentils petits enfants malades au chevet desquels nos ministres accourent depuis hier ? Quand les aides-soignantes et les infirmières sont épuisées, usées jusqu'à la moelle et rémunérées au minimum, qu'en est-il de la qualité des soins et de l'attention nécessaires à ceux qui passent des mois voire des années dans des couloirs d'hôpitaux ?

[...]

Plutôt que de courir les plateaux télé pour dire des conneries pareilles, retirez la loi travail, financez correctement les hôpitaux et épargnez aux enfants et à leurs parents votre ignoble instrumentalisation. Merci d'avance.

Dans cette lettre, le père d'un enfant hospitalisé à l'hôpital Necker répond aux accusations et aux tentatives de décrédibilisation du mouvement social en répondant directement aux décideurs politiques notamment Manuel Valls et Bernard Cazeneuve. Pour ce père, les manifestations de rue durent depuis plusieurs mois mais le gouvernement refuse d'entendre les exigences des manifestants malgré la répression. La première partie de la justification, contextualise les bris de verre dans une temporalité beaucoup plus longue que « l'attaque » en elle-même. De ce fait, cette dernière est minimisée et devient par conséquent un « dommage collatéral » des manifestants, certes regrettable mais minime dans la totalité du mouvement social. En ressaisissant la « casse » de cette manière, le père minimise sa portée notamment en comparant les cibles qu'il légitime toutes unes par unes (banques, assurances, publicité). De ce fait, il rend les accusations du gouvernement abusives.



Dans la seconde partie de sa lettre, le père souligne que les accusations de la part des professionnels de la politique sont « indécentes » de par la réforme du Code du travail qu'ils sont en train de mettre en place. En effet, les conditions de travail au sein des hôpitaux étant déjà difficiles, la nouvelle loi du travail les rendra d'autant plus dures. En affirmant cela, le père de l'enfant malade dirige les accusations de « casse » à l'encontre des décideurs politiques rendant caduque leurs propos. Toutefois, le régime de justification contient ses propres faiblesses. En effet, Thevenot souligne que le doute reste en défaveur des « casseurs » car de par « son inscription temporelle, la justification qui fait retour sur un acte antérieur, ou précède l'agissement, risque d'être vue comme rationalisation *a posteriori* ou *a priori* voilant les intérêts sous-jacents qui gouverne en fait l'action » (Thevenot, 1996, p.3). De ce fait, la réponse donnée par les militants est facilement contestable pour les professionnels politiques.

### ***6.3 Autocritique de « l'action directe »***

La dernière modalité du « discours militant » est une voix destinée aux militants radicaux. Cette dernière est pensée comme une analyse sur l'usage de « l'action directe », de ses conséquences sur les militants radicaux et plus largement sur le mouvement social – notamment sur la facilité d'instrumentaliser la « violence » et sur une forme d'addiction de à la « casse ». Ce discours rend « l'action directe » polémique. Ainsi, certaines cibles sont du point de vue militant légitimes à être attaquées. Mais certains militants radicaux soucieux de l'interprétation qui est faite de leur pratique sélectionnent des cibles spécifiques. C'est ce qu'il s'est passé lors d'une manifestation parisienne le 26 mai 2016 lorsque le défilé manifestant passe devant un magasin Emmaüs. Certains militants radicaux s'en prennent alors à l'établissement parce qu'il représente « une multinationale qui exploite les travailleurs et travailleuses »<sup>128</sup>. D'autres militants radicaux décident alors de former un cordon autour du magasin afin d'empêcher la casse. Cet épisode de la contestation sociale du printemps 2016 fait alors office de « cas d'étude » pour les militants autonomes. En effet, un article dénonçant l'autoritarisme des personnes s'étant interposées est publié sur *Paris-luttes.info*. En réponse, un second article questionnant la « casse » sous l'angle stratégique répond au premier nous permet de comprendre les enjeux liés à la reconnaissance de « l'action directe » :

---

<sup>128</sup> Pour plus de détail consulter l'article intitulé *Pourquoi Emmaüs ou pourquoi pas Emmaüs ?* Dernière consultation le, 02.01.2018. URL : <https://paris-luttes.info/pourquoi-emmaus-ou-pourquoi-pas-5946>.

Préconisant donc une non-intervention en cas d'attaque de cibles comme Emmaüs - on pourrait d'ailleurs en imaginer d'autres - la conclusion de cet article [Pourquoi Emmaüs ou pourquoi pas Emmaüs ?] balaye d'un revers de main l'intérêt situationnel de cette attitude pour y substituer une stratégie qu'on pourrait nommer « full YOLO<sup>129</sup> », très légère sinon franchement mal venue. [...] Je ne faisais pas partie des personnes en question, qui ont fait un cordon devant Emmaüs, donc je ne peux que projeter mes suppositions quant à leurs intentions. Mais je pense que c'est ici que réside la question stratégique. Faire l'économie de l'opportunité d'une meilleure compréhension de la casse ciblée, c'est se condamner à être figé dans une posture de la radicalité pour la radicalité qui ne contentera qu'un nombre extrêmement minimal de personnes, en considérant qu'en fin de compte ce n'est pas très grave de rejouer éternellement les incompréhensions mutuelles et les dissensions entre des manifestant-e-s qui ont pourtant un certain nombre d'objectifs communs. Je ne dis pas qu'au prétexte d'un « politiquement correct » (terme qu'on pourrait d'ailleurs éminemment critiquer) il faudrait empêcher que ce soit de casser quoi que ce soit. On l'a vu, la casse peut avoir divers intérêts tactiques, qu'on s'inscrive dans cette pratique ou non, et nous sommes obligé-e-s de faire avec un certain seuil d'incompréhension qui est là, de fait, et ne s'effondrera pas d'un coup. Je ne dis pas non plus qu'il faut chercher à tout maîtriser, et à employer tous les moyens nécessaires pour empêcher quiconque d'aller à l'encontre d'une stratégie que l'on estimerait « bonne », auquel cas on se transformerait en un Service d'Ordre pourri dont personne ne veut. Mais lorsque se présente une opportunité qui valide d'avantage d'impératifs stratégiques qu'une autre, ici protéger symboliquement Emmaüs plutôt que de faire fi des conditions de perception et se ruer dessus, je pense qu'il est important de la saisir. Gardons à l'esprit que nous en sommes à un stade où beaucoup de gens applaudissent, approuvent ou au moins cautionnent l'action directe contre des banques ou contre la police. Que cette situation, en France et à Paris en particulier, est relativement inédite, que l'on peut s'en réjouir mais qu'elle reste encore fragile. Et si, comme je le disais plus haut, le tabou persistant autour de l'usage de la violence contre des biens, mais aussi contre des personnes représentant l'État et « l'ordre public » ne s'effondrera pas d'un coup, l'acceptation croissante de ces pratiques est excessivement vulnérable et peut se briser au moindre faux pas. La question reste ouverte<sup>130</sup>.

---

<sup>129</sup> Note de bas de page de l'auteur : « YOLO est l'acronyme de You Only Live Once, philosophie de vie qui consiste à tout faire sans penser au lendemain. Prise au sérieux par un nombre restreint de personnes, son usage est la plupart du temps ironique. Dans la situation présente, on pourrait traduire YOLO par l'attitude consistant à ne pas se soucier des contextes pour privilégier une action directe désincarnée ».

<sup>130</sup> Extrait de l'article intitulé *Contre la stratégie du full YOLO. A propos de l'article pourquoi Emmaüs ou pourquoi pas Emmaüs*. Dernière consultation le, 02.01.2018. URL : <https://paris-luttes.info/contre-la-strategie-du-full-yolo-a-5959>.

Ainsi, l'enjeu derrière le choix minutieux des cibles consiste à opérer un changement de regard et de considération au sujet de la « casse ». Ce faisant, on décèle une prise en considération de l'opinion publique de la part de certains militants radicaux. Pour ces derniers, « l'action directe » n'étant pas encore bien accueillie dans l'espace public et par certains manifestants, il faut sélectionner certaines cibles qui sont plus à même d'être considérées comme « bonnes » à être détruites ou du moins qui peuvent être comprise par les « autres » manifestants. Cette conscience de l'image qui est dégagée par ce genre d'action démontre que la « casse » reste une pratique marginalement reconnue et que certains militants autonomes cherchent à la démocratiser dans le but qu'elle devienne une pratique reconnue comme légitime. De ce fait, une sélection des cibles au détriment de la contestation est préférée. Cette première critique s'articule à une seconde portant sur la ritualisation de la violence et sa fétichisation. « L'action directe » conflictuelle serait appliquée comme une sorte de réflexe. Le « discours militant » est ainsi le lieu de conflits d'interprétation et de définition de « l'action directe » violente. Pour certains, elle ne s'avère pas toujours pertinente. La question de la démocratisation de cette pratique est au centre des débats.

## ***Conclusion***

Les militants radicaux ayant participé au mouvement social contre la loi travail ont des principes politiques renvoyant aux théories anarchistes – dans l'acceptation large du terme. De ce fait, la pratique de « l'action directe » est centrale dans la revendication étant donné qu'elle leur permet de se réapproprier une pratique politique. En appliquant « l'action directe » de manière récurrente que ce soit dans la façon de s'organiser, de lutter ou de revendiquer des droits, ces individus déclarent que les gestes quotidiens sont politiques et qu'ils ne peuvent être délégués à des représentants sous peine de perdre toute autonomie politique. Ainsi, « l'action directe » apparaît comme un moyen de se réapproprier un agir politique dans une démocratie représentative. De plus, l'exigence de radicalité qui caractérise les militants autonomes n'est pas possible dans un régime représentatif où aucun mécanisme de destitution des représentants n'existe et où l'acte politique se résume à voter périodiquement. Les militants radicaux considèrent ainsi qu'ils ne peuvent se contenter de transférer à d'autres leur agir politique. Toutefois, il est difficile de calquer le « discours militant » à toutes les personnes présentes dans le cortège de tête. En effet, seuls certains ont pris la parole. De ce fait, la voix militante reste

très diffuse et ne concerne pas l'entièreté des manifestants du cortège de tête. C'est aussi par ce fait que le « discours militant » n'est pas représentatif de l'entièreté des militants qui composent le cortège de tête. Cette diversité des pensées explique également la faible présence du « discours militant » dans l'espace public et le fait qu'il ne rencontre que peu d'attention. Cette problématique n'a pas été abordée dans les données que nous avons récoltées. De ce fait, nous pouvons postuler qu'il s'agit d'une faiblesse du « discours militant » qui tente de fédérer des individus d'horizon différents lors des manifestations autour de la pratique de « l'action directe ». Ce faisant, ils ouvrent la voie à une montée en généralité autour de leur pratique politique et, de ce fait, sont facilement catégorisables en tant qu'individus dépolitisés.

Enfin, certains discours des militants radicaux au sujet de « l'événement » Necker sont teintés d'une « naïveté » dans l'efficacité de la pratique de l'action directe<sup>131</sup>. En effet, pour certains des militants autonomes, la seule solution réside dans l'évidence d'une « révolution ». Pour certains d'entre eux, cette évidence était proche d'atteindre son but lors de la manifestation du 14 juin : « L'évidence, mardi dernier, murmurait dans le cœur de chacun : « nous allons les renverser ». C'est cette évidence qui armait les mains de projectiles et les graffitis de tant d'esprit. Il y avait là, comme l'a dit un ami, une « Commune en marche », et *de l'amour* qui circulait dans cet invraisemblable cortège de tête<sup>132</sup> ». Or, nous l'avons vu, l'affrontement direct porte atteinte à la crédibilité des militants radicaux. Ces derniers de par leurs actions « violentes » sont considérés comme ne pouvant porter un projet politique. Et, c'est notamment au travers des discours portant sur l'autocritique de « l'action directe ». Finalement, les manifestants du cortège de tête se retrouvent dans une position délicate dans la mesure où ils sont « convaincus de la légitimité et de l'efficacité de cette tactique » (Dupuis-Deri, 2005, p.24). Mais cette conviction n'étant pas partagée, ils se retrouvent constamment confrontés à l'opprobre de l'opinion publique.

---

<sup>131</sup> A ce sujet voir l'article sur *Lundimatin*. URL : <https://lundi.am/14-juin-nous-avons-atteint-les-limites-de-l-emeute>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

<sup>132</sup> *Ibid.*

## *Conclusion générale*

Dans ce mémoire, j'ai cherché à saisir dans quelle mesure les différents discours – médiatique, politique et militant – relatifs à la manifestation du 14 juin 2016 ont constitué « l'événement Necker ». Pour cela j'ai fait le choix de développer dans un premier temps le « discours médiatique » puisqu'il est celui par lequel les individus ont accès aux informations. Dans cette partie, j'ai démontré quelles étaient les contraintes des médias et de quelles manières ces dernières influençaient la réalité. Le « discours médiatique » a focalisé son attention autour des « violences » qui se sont produites lors du cortège, spécifiquement celles en lien avec l'hôpital Necker. De ce fait, les propos tenus n'ont pas laissé une place à la voix des militants autonomes. De ce fait, leurs actes ont été réduits par des propos dépolitisant leur démarche. Aussi, le « discours médiatique » a pour particularité de présenter les acteurs en conflit de manière binaire. De ce fait, deux parties en présence sont opposées : le mouvement social incarné par les organisations syndicales d'une part et le gouvernement d'autre part. Or, dans ce contexte, les relations entre les différents protagonistes ne sont pas duales, ces dernières sont plus complexes. En effet, de nombreux acteurs sont en concurrence pour la définition de la réalité. Parmi eux, on trouve notamment les militants autonomes qui soutiennent le mouvement social, mais ont des revendications plus larges. Ainsi, l'enjeu autour de l'espace médiatique pour les différents protagonistes d'un mouvement social se caractérise par une lutte pour l'accès à une publicisation afin de « contrôler » leur identité.

Dans un second temps, je me suis intéressé au « discours politique » puisqu'il est incontournable pour le sujet qui a retenu mon attention. Les professionnels de la politique occupent, à l'instar du discours médiatique, une place importante dans la lutte définitionnelle autour de ce qui s'est passé le 14 juin. La légitimité accordée à leur position et la large place qui leur est accordée dans le discours médiatique en fait des acteurs incontournables dans l'étude réalisée. De plus, la contestation visant directement une réforme gouvernementale, cela aurait été une erreur de ne pas le questionner. Ainsi, dans le second chapitre j'ai montré qu'en focalisant leurs propos sur les violences les professionnels de la politique ont réussi à imposer leur thématique. Le « discours politique » se saisit d'éléments contextuels – la thématique sécuritaire et le mouvement social – à des fins instrumentales. Les slogans des militants sont considérés comme l'expression d'une haine envers les forces de l'ordre et par conséquent des valeurs républicaines qu'elles incarnent. Les actions des militants radicaux sont ressaisies comme un « mépris » envers les institutions et une incapacité à s'inscrire dans une réflexion politique. Aussi, le « discours politique » décrédibilise l'ensemble du mouvement social en

assimilant l'ensemble du mouvement social à la figure du « casseur » – pourtant éloignée de celle des militants radicaux politisés. Ce faisant, les professionnels de la politique évitent le débat sur la question de la contestation sociale au sujet de la réforme gouvernementale du Code du travail. De plus, en criminalisant le mouvement social le gouvernement légitime le recours à la violence des forces de l'ordre en forgeant la figure d'un « ennemi intérieur » (Rigouste, 2009) présenté et considéré comme « violent ».

Dans le troisième chapitre, j'ai cherché à prendre en compte le « discours militant » parce qu'il est absent des médias traditionnels et peu connu. Aussi, dans le cadre de cette recherche, il est pertinent d'avoir accès aux discours des auteurs concernés par les « violences ». Le « discours militant » accorde une place centrale à « l'action directe ». C'est par cette dernière qu'ils pensent pouvoir agir politiquement dans un système politique qu'ils considèrent comme défaillant. De ce fait, leurs discours visent à déconstruire la vision médiatique et politique de « l'action directe » afin de la rendre acceptable et de l'étendre aux pratiques de lutte des mouvements sociaux. Toutefois, leurs ressources communicationnelles étant faibles, cette démarche semble peu concluante. En outre, la pratique de « l'action directe » ouvre une brèche pour les professionnels de la politique qui leur permet de passer sous silence les revendications du mouvement social. Face à la polémique des vitres brisées, les militants autonomes ont dû s'excuser et se justifier afin de sauvegarder une forme de crédibilité. Aussi, « l'action directe » reste un sujet de discussion parmi les militants notamment lorsqu'il s'agit de choisir à quel moment il est judicieux de passer à l'action. Ce questionnement s'explique par la crainte de l'usage systématique de « l'action directe » violente qui aurait pour conséquence de désubstantialiser la pratique de sa valeur. Finalement, la principale faiblesse des militants autonomes pratiquant « l'action directe » réside dans l'usage de la force dans les manifestations qui « nuit à l'image publique du mouvement de contestation » (Dupuis-Deri, 2005, p.90).

### ***Ouverture***

Le manque d'études portant sur les mouvements autonomes les plus radicaux a été la source de difficultés à saisir et à comprendre la diversité des positions à l'interne du mouvement autonome. Pour cette raison, l'impression d'être face à une nébuleuse ne s'éclipse pas et la tentation de penser qu'il s'agit d'un collectif homogène et soudé ne disparaît pas. Dès lors, il est complexe d'identifier ce qui caractérise les collectifs de ce qui les différencie puisque ces derniers sont traversés par différents courants politiques (Dupuis-Deri, 2005, p.19-20). J'ai tenté, dans ce mémoire, d'apporter une première pierre à l'étude sociologique d'un courant

politique qui a fait l'objet de peu d'investigations. Cette étude me semble devoir être poursuivie par une étude ethnographique prolongée auprès d'un ou de plusieurs collectifs autonomes, par entretiens et observations participantes. Il serait sans doute instructif de suivre ces collectifs dans leurs démarches, leurs discussions, leurs préparatifs et leur participation à une manifestation. Une telle démarche permettrait de saisir leur possible identification à un courant politique et de cartographier les différents courants de pensées auxquels se réfèrent les militants autonomes, et les processus de subjectivation politique qui les caractérise. En outre, cela permettrait également de comprendre leur conception de « l'action directe » et de mieux saisir les enjeux des débats concernant son usage.

## Annexes



Annexe 1 : Les vitres de l'Hôpital Necker après le passage de la manifestation

Source : [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/06/15/degradations-a-l-hopital-necker-ce-qu-il-s-est-passe\\_4951016\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/06/15/degradations-a-l-hopital-necker-ce-qu-il-s-est-passe_4951016_4355770.html). Dernière consultation le, 06.01.2018.



Annexe 2 : Les mots d'excuse des « casseurs ».

Source : <http://www.leparisien.fr/paris-75015/paris-les-casseurs-de-l-hopital-necker-se-sont-ils-excuses-17-06-2016-5894263.php>. Dernière consultation le, 06.01.2018.





Annexe 2 : Annexe 2 : Les mots d'excuse des « casseurs ».

Source : <https://paris-luttes.info/desole-les-enfants-6235>. Dernière consultation le, 06.01.2018.

# Bibliographie

## Ouvrages

Arendt, H. (1961) [1954] « What is authority ? », In *Between past and future: six exercises in political thought*. New York : The Viking Press.

Austin, J.L. (2003) [1962]. *Quand dire, c'est faire* (traduit par G. Lane). Lonrai : Seuil.

Anders, G. (2014). *La violence : oui ou non. Une discussion nécessaire*. Paris : Fario.

Berthaut, J. (2013). *La banlieue du « 20 heures » : une ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*. Marseille : Agone.

Bertho, A. (2009). *Le temps des émeutes*. Montrouge : Bayard.

Boukir, K. (2017) « Délire de ouf ». La vie interne d'un groupe de « casseurs » durant les manifestations politiques de jeunes à Paris en 2006, in : Baciocchi Stéphane, Cottereau Alain, Hille Marie-Paule (eds), *Le pouvoir des gouvernés*, Bruxelles, Peter Lang, (à paraître).

Bugnon, F. (2015). *Les « amazones de la terreur ». Sur la violence politique des femmes, de la Fraction armée rouge à Action directe*. Paris : Payot & Rivages.

Butler, J. (2004). *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif*. Paris : Amsterdam.

Champagne, P. (1993). La vision médiatique. Dans Bourdieu, P. (dir.). *La misère du monde*. Paris : Seuil.

Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.

Collectif Mauvaise Troupe. (2014). *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21<sup>e</sup> siècle*. Paris : L'Eclat

Comité Invisible. (2007). *L'insurrection qui vient*. Paris : La fabrique.

Comité Invisible. (2014). *A nos amis*. Paris : La fabrique.

Comité Invisible. (2017). *Maintenant*. Paris : La fabrique.

Dobry, M. (1986). *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Dorlin, E. (2017). *Se défendre. Une philosophie de la violence*. Paris : La Découverte.

Dupuis-Deri, F. (2005). *Black Blocs. La liberté et l'égalité se manifestent*. (2<sup>e</sup> éd.) Lyon : Atelier de Création Libertaire.

Durkheim, D. (2007). *Le suicide*. Paris : Presses universitaires de France

Fillieule, O. et Tartakowsky, D. (2013). *La manifestation*. (2<sup>e</sup> éd.) Paris : Les presses de SciencesPo.

Gauchet, M. (2007). *L'avènement de la démocratie II. La crise du libéralisme*, tome II. Lonrai : Gallimard.

Goffman, E. (2005). *Les rites d'interaction*. Paris : Minit.

Le Bart, C. (1998). *Le discours politique*. Paris : Presses universitaires de France.

Mucchielli, L. & Le Goaziou, V. (2007). Conclusion : Les émeutes, forme élémentaire de la contestation politique. Dans *Quand les banlieues brûlent... : Retour sur les émeutes de novembre 2005. Édition revue et augmentée*. (159-170). Paris : La Découverte.

Negt, O. (2007). *L'espace public oppositionnel*, (traduit par A. Neumann). Paris : Payot & Rivages.

Neveu, E. (2010). 12. Médias et protestation collective. Dans *Penser les mouvements sociaux : Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (pp. 245-264). Paris : La Découverte.

Rigouste, M. (2009). *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*. Paris : La Découverte.

Scott, J.C. (2008). *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne* (traduit par O. Ruchet). Paris : Amsterdam.

Tilly, C. et Tarrow, S. (2015). *Politique(s) du Conflit. De la grève à la révolution* (2<sup>e</sup> éd. ; traduit par R. Bouyssou). Paris : Les presses de SciencesPo.

Tocqueville, A. (1986). *De la démocratie en Amérique*, tome I (12<sup>e</sup> éd.). Saint-Amand : Gallimard.

Villiger, C. (2017). *Usages de la violence en politique : (1950 – 2000)*. Lausanne : Antipodes.

Weber, M. (2003). *Le savant et le politique* (traduit par C. Colliot-Thélène). Paris : La Découverte.

Wood, L.J. (2015). *Mater la meute. La militarisation de la gestion policière des manifestations* (traduit par E. Dupont). Montréal : Lux.

## **Articles**

Arditi, B. (2012). Les soulèvements n'ont pas de plan, ils sont le plan : performatifs politiques et médiateurs fugaces. *Journalism, Media and Cultural Studies*, vol.1, n°1, 1-25.

Braud, P. (1993). La violence politique : repères et problèmes. *Cultures et Conflits* n°9-10, 13-42.

Burger, M., Jacquin, J. & Micheli, R. (2011). L'analyse de la confrontation dans les discours politico-médiatiques contemporains. Dans *La parole politique en confrontation dans les médias*

(pp. 7-24). Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur. doi : 10.3917/dbu.miche.2011.01.0007.

Calabrese Steimberg, L. (2012). L'acte de nommer : nouvelles perspectives pour le discours médiatique. *Langage et société*, 140, (2), 29-40. doi : 10.3917/lis.140.0029.

Cloward, R. & Piven, F. (2015). Les mouvements populaires. Pourquoi ils réussissent, comment ils échouent. *Agone*, 56, (1), 13-64. doi : 10.3917/agone.056.0013.

Cukier, A. & Gallo Lassere, D. (2016). « Contre la loi travail et son monde » : autonomie et organisation dans le long mars français. *Les Temps Modernes*, 691, (5), 118-137. doi : 10.3917/lm.691.0118.

Cervera-Marzal, M. (2016). La démocratie sous tension : Radicalité et utopie, sœurs ennemies de l'aventure démocratique. *Tumultes*, 47, (2), 145-156. doi :10.3917/tumu.047.0145.

Dupuis-Déri, F. (2003). Black Blocs : bas les masques. *Mouvements*, n°25, (1), 74-80. doi : 10.3917/mouv.025.0074.

Dupuis-Déri, F. (2012). « L'argument de la vitrine cassée est le meilleur du monde moderne ». Reconsidérer les rapports entre l'action directe et la politique délibérative. *Les ateliers de l'éthique*, 7(1), 127-140.

Felstiner William L. F., Abel Richard L., Sarat Austin. L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer. In : *Politix*, vol. 4, n°16, Quatrième trimestre 1991. Causes entendues - Les constructions du mécontentement (1) sous la direction de Annie Collovald et Brigitte Gaïti. pp. 41-54. doi : 10.3406/polix.1991.1477.

Forget D. (1990). Le discours politique : du plan linguistique au plan idéologique. *Portée. Théories et pratiques sémiotiques*, vol.18, (2), 141-147.

Kaufmann, L. (2010). Faire « être collectif » : de la constitution à la maintenance. *Raisons pratiques*, 20, 331-371.

Kaufmann, L., Rios Luque, R. & Glassey, O. (2016). « Faire être “Anonymous” » : figuration et dé-figuration d’un collectif « impropre ». *Raison publique*, 20, (1), 143-174.

Lapeyronnie, D. (2006). Révolte primitive dans les banlieues françaises : Essai sur les émeutes de l’automne 2005. *Déviance et Société*, vol. 30, (4), 431-448. doi : 10.3917/ds.304.0431.

Langton, R. (1993). Speech Acts and Unspeakable Acts. *Philosophy & Public Affairs*, 22(4), 293-330.

Lussault, M. (2012). Bienvenue dans la nouvelle lutte des places ! *Raison-publique.fr*. Repéré à <http://www.raison-publique.fr/article491.html>.

Neveu, E. (1999). Médias, mouvements sociaux, espaces publics. In : *Réseaux*, vol. 17, n°98, 17-85. doi : 10.3406/reso.1999.2180.

Neveu, E. et Quéré, L. (1996) Le temps de l’événement. Présentation. *Réseaux*, vol. 14, n°75, 7-21.

Oger, C. et Ollivier-Yaniv, C. (2006) Conjuré le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel. *Mots. Les langages du politique*, 81, 63-77.

Pollner, M. (1991). « Que s’est-il réellement passé ? » Evènement et monde commun. *Raisons Pratiques*, 2, 75-96.

Thevenot, L. (1996). Justification et compromis. Version électronique : <http://gspm.ehess.fr/docannexe.php?id=546>.

Wolton, D. (1992). Les contradictions de l’espace public médiatisé. *Hermès, La Revue*, (n°10), 95-114.

### **Autres textes**

De Cleyre, V. (1912). De l’action directe. URL : <https://infokiosques.net/spip.php?article640>.

Kempf, H. & La Casinière, N. (2016). Maintien de l'ordre : la dangereuse dérive. Rapport d'information sur les actions de maintien de l'ordre menées depuis le début des manifestations d'opposition à la loi sur le travail en février 2016. URL : [https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport\\_de\\_la\\_mission\\_civile\\_sur\\_le\\_maintien\\_de\\_l\\_ordre.pdf](https://reporterre.net/IMG/pdf/rapport_de_la_mission_civile_sur_le_maintien_de_l_ordre.pdf)

### **Articles de presse, blogs, sites internet**

Lundimatin. URL : <https://lundi.am/>.

Mili. URL : <https://miliparis.wordpress.com/presentation-du-mili/>.

Paris-luttes.info. URL : <https://paris-luttes.info/>.

Rebellyon.info. URL : <https://rebellyon.info/>.